



المملكة المغربية  
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵏⴰⴳⴷⴰⵢⵜ  
ROYAUME DU MAROC

---

# LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU MAROC DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19



après la résilience, la relance



المملكة المغربية  
ⵜⴰⴳⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⴷⵓⴷⴰ  
ROYAUME DU MAROC

---

**LES OBJECTIFS DU  
DÉVELOPPEMENT DURABLE  
AU MAROC DANS LE  
CONTEXTE DE LA COVID-19**



**après la résilience, la relance**

« Notre travail ne consiste pas seulement à contrecarrer la pandémie. Il vise aussi à remédier à ses répercussions économiques et sociales dans le cadre d'une vision prospective globale mettant à profit les enseignements tirés de la période en cours ».

«...il nous appartient de saisir l'opportunité de redéfinir l'ordre des priorités, d'asseoir les bases d'une économie forte et compétitive et de construire un modèle social plus inclusif ».

« Au premier chef, il importe d'initier un plan ambitieux de relance économique pour permettre aux secteurs de production de se remettre d'aplomb, d'accroître leur capacité à créer des emplois et à préserver les sources de revenu ».

« Aussi, Nous considérons que le moment est venu de lancer, au cours des cinq prochaines années, le processus de généralisation de la couverture sociale au profit de tous les Marocains ».

---

Extraits du Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI adressé à la Nation, le 29 juillet 2020 à l'occasion du 21<sup>ème</sup> anniversaire de la Fête du Trône.



# SOMMAIRE

<b>09</b>	<b>Introduction</b>
<b>13</b>	<b>la mise en œuvre des objectifs de développement durable au Maroc dans le contexte de la pandémie de la Covid-19</b>
<b>25</b>	<b>Quelle résilience dans le contexte de la pandémie de la covid-19 ?</b>
<b>31</b>	<b>Progrès enregistrés dans la mise en œuvre des ODD et mesures d'atténuation des effets de la Covid-19</b>
32	1. Pas de pauvreté
36	2. Faim « Zéro »
42	3. Bonne santé et bien-être
52	4. Éducation de qualité
60	5. Égalité entre les sexes
68	6. Eau propre et assainissement
74	7. Énergie propre et d'un coût abordable
78	8. Travail décent et croissance économique
84	9. Industrie, innovation et infrastructure
92	10. Inégalités réduites
96	11. Villes et communautés durables
102	12. Consommation et production responsables
108	13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
114	14. Vie aquatique
118	15. Vie terrestre
122	16. Paix, justice et institutions efficaces
128	17. Partenariats pour la réalisation des objectifs
<b>141</b>	<b>Correspondance entre les stratégies et programmes et les ODD</b>
<b>157</b>	<b>Liste des acronymes</b>
<b>162</b>	<b>Liste des tableaux, Graphiques et figures</b>

# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



## INTRODUCTION

PAR  
AHMED LAHLIMI ALAMI  
HAUT-COMMISSAIRE AU PLAN

Le rapport national sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) s'inscrit dans le cadre de l'application des dispositions de la résolution 70/1 des Nations Unies «Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030» et de son invitation aux Etats membres des Nations Unies, dans son paragraphe 79, de «procéder à des examens réguliers des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable». Il répond, également, aux dispositions du décret n°2.19.452 du 17 juillet 2019 fixant l'organisation de la Commission Nationale pour le Développement Durable et son article 9 qui assigne au Haut-Commissariat au Plan la mission d'établir les rapports nationaux sur les ODD en concertation avec cette dernière.

Au titre de l'année 2021, le présent rapport national, que j'ai l'honneur de présenter, porte sur les réalisations par notre pays des Objectifs de Développement Durable au terme de cette année. Son élaboration a bénéficié des bilans dressés sur leurs activités respectives par les départements ministériels et des résultats des travaux statistiques et des études effectués par le Haut-Commissariat au Plan.

Abordant cette étape d'une dizaine d'années depuis leur adoption par la communauté internationale, il me revient à l'esprit l'appel de Sa Majesté le Roi Mohammed VI devant l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2010, à une démarche prospective allant au-delà des Objectifs du Millénaire, dans le but de consolider les acquis de ces derniers et relever les défis d'un développement mondial plus global, durable et inclusif.

Aussi était-il dans l'ordre des choses que le Royaume du Maroc ait adhéré en 2015 au programme des ODD, après avoir été activement engagé dans les travaux menés par les Nations Unies pour son élaboration, et qu'il ait d'emblée considéré ses composantes comme autant de leviers pour structurer son modèle de développement et asseoir l'édification de son projet de société.

C'est ainsi qu'après l'avènement du règne du Roi Mohammed VI, un vaste effort d'investissement, de l'ordre du tiers de la production intérieure brute du pays, devait être, depuis 2000, mobilisé annuellement pour renforcer, dans la durée, les infrastructures économiques et sociales, et près de 40% de son budget général pour réduire les inégalités sociales et territoriales de l'accès des populations aux services sociaux de base.

Volontariste, cette politique devait se traduire, entre les années 2000 et 2019, par une croissance économique en moyenne de 4,1% par an, un chômage en baisse de 13,4% à 9,2%, une consommation finale des ménages en augmentation moyenne de 3,9% assortie d'un pouvoir d'achat en hausse de 2,6%, une pauvreté en recul de 15,3% à 1,7% et une vulnérabilité réduite de 22,8% à 7,3% alors que les inégalités se sont orientées vers une tendance à la baisse.

Dans ce sillage, les conditions sanitaires se sont significativement améliorées au cours de cette période. Le taux de mortalité maternelle a reculé à 72,6 décès pour 100.000 naissances vivantes et les décès infanto-juvéniles ont baissé à 22,2 pour 1000 naissances vivantes. De son côté, l'enseignement public a été étendu au préscolaire, généralisé dans le cycle primaire, et a réalisé des taux de progressions significatifs dans les enseignements secondaires et supérieurs, avec dans tous les cycles, une quasi parité de genre.

Les progrès réalisés dans les domaines économiques et sociaux ont bénéficié d'un contexte marqué par les réformes institutionnelles prévues par la Constitution de 2011 et la mise en œuvre des mécanismes et instances consacrés par ses dispositions, dans les domaines de la concurrence et de la liberté des prix, des droits de l'homme ou de la lutte contre la corruption à côté d'autres à vocation participative dédiés à la promotion des droits de la femme, à la protection de l'enfance ou encore à l'assistance aux personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, sur Hautes Instructions de SM le Roi Mohammed VI et avec Son actif engagement personnel, le Royaume du

Maroc a adhéré aux accords internationaux sur le climat et organisé en 2016 la Cop22 à Marrakech dont les travaux ont été marqués par une dimension de solidarité Sud-Sud en faveur notamment, des pays africains. En interne, l'adoption d'une « Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable » a constitué le cadre d'une politique nationale d'atténuation et de résilience dans la lutte contre les effets des changements climatiques avec le Plan Climat National 2030, la Stratégie Nationale de la Gestion des Risques des Catastrophes Naturelles et la Contribution Nationale Déterminée (« NDC ») qui prévoit la réduction des émissions de GES de 45,5% à l'horizon 2030. Le programme ambitieux d'amélioration du mix énergétique national, amorcé en 2009, donne à cet égard la mesure de cette dimension environnementale dans le modèle national de développement. Le Maroc dispose aujourd'hui d'une puissance électrique de sources renouvelables représentant plus de 34% de la capacité électrique nationale, avec la perspective à terme, de réaliser l'autosuffisance en matière de production d'électricité et de renforcer son potentiel d'exportation sur cette énergie.

Dans le contexte d'une faiblesse de l'offre pluviométrique et d'une croissance exponentielle de la demande de la consommation en eau par les ménages et les entreprises, en particulier dans l'agriculture, le Maroc, avec les retombées de sa politique des grands barrages, dispose aujourd'hui d'une importante capacité hydraulique d'environ 19 milliards de m<sup>3</sup> assortie de la mobilisation dans ce domaine, de ressources non conventionnelles portant notamment sur le dessalement de l'eau de mer, la réutilisation des eaux usées et l'utilisation d'un système d'irrigation économe de la ressource.

Pays lui-même fortement impliqué dans les flux migratoires Sud-Nord, la politique du Royaume du Maroc a été, dans le domaine de la migration, particulièrement active en faveur de l'intégration des migrants dans son territoire et d'une contribution active à la coopération internationale pour améliorer les conditions de leur mobilité dans son environnement géostratégique. Plusieurs dizaines de milliers de migrants ont été régularisés au Maroc entre 2014 et 2018. A l'initiative de SM le Roi Mohammed VI, en charge du dossier des migrations au sein de l'Union Africaine, l'Observatoire Africain des Migrations, actuellement domicilié à Rabat, a été créé en Décembre 2020 et devrait permettre d'activer le rôle du continent dans l'élaboration d'une politique internationale en faveur des immigrés.

A la lumière du bilan national des réalisations des ODD au titre de l'année 2021, le Royaume du Maroc, devrait avoir atteint plusieurs cibles prévues par le programme adopté par la communauté internationale à horizon 2030, principalement celles relevant du capital humain. Il devrait être plutôt sur la bonne voie pour atteindre quelques-unes relatives au capital physique. D'autres, portant sur la lutte contre les effets du changement climatique, malgré des succès notables, devraient, avec les actions programmées dans ce domaine, rejoindre l'itinéraire et le rythme requis pour être au rendez-vous de l'échéance 2030.

Comme ce fut le cas de pratiquement tous les pays du monde, le Royaume du Maroc devait, cependant, subir le choc de la pandémie Covid-19, aussi bien sur son offre et sa demande intérieures que sur sa demande extérieure en particulier celle provenant de l'Union européenne. Il convient cependant

de noter que le Maroc a été l'un des pays les plus réactifs dans l'atténuation des effets de cette pandémie par le recours très tôt au confinement de la population, la réduction de la pression sur son système sanitaire et la limitation significative du nombre de décès. En application des Hautes Instructions Royales, d'importantes ressources ont été mobilisées, dans le cadre du fonds spécial de gestion de la pandémie du Covid-19, dédiées à la prise en charge des dépenses exceptionnelles dans le domaine de la santé, au soutien des activités des entreprises et à l'appui aux couches les plus vulnérables touchées par la crise parmi les personnes ayant perdu leur emploi ou celles opérant dans le secteur informel.

A la faveur d'un large programme de vaccination des résidents sur son territoire, le Maroc a dû déployer dans le prolongement de cette démarche marquée par le souci de résilience, une politique active de relance économique et de développement humain, largement convergente avec le programme des ODD. Cette relance est aujourd'hui l'un des enjeux de son « Nouveau Modèle de Développement » dont la mise en œuvre s'inscrit dans un « Pacte National pour le Développement », articulé autour d'une croissance inclusive, créatrice d'emplois décents, réductrice des inégalités sociales et territoriales et porteuse à terme d'une économie verte qui préserve les ressources naturelles et atténue les effets du réchauffement climatique. Le nouveau modèle de développement érige l'économie sociale en priorité nationale sur la base d'une réforme profonde des systèmes d'enseignement et de santé et le renforcement de la compétiti-

tivité de ses ressources humaines. La finalité assignée au nouveau modèle de développement est de consolider le processus d'une « régionalisation avancée », d'une organisation innovante des territoires et la préservation de leurs ressources naturelles contribuant à l'émergence d'un « Maroc des régions ».

Le présent rapport permettra, je l'espère, de donner un éclairage circonstancié sur le bilan des réalisations des ODD au Maroc, dans le contexte de la pandémie et des perspectives de dépassement de ses effets. Avec sa position géostratégique au carrefour de la Méditerranée et de l'Atlantique, l'aura internationale de SM Roi Mohammed VI et la culture plurielle de son peuple, le Royaume du Maroc est déterminé à atteindre, dès cette année, l'immunité collective par la généralisation de la vaccination de sa population et à mettre en œuvre le vaste programme d'investissement, amorcé dès 2021, dans son nouveau modèle de développement où les ODD constituent les principaux objectifs. Le Maroc devrait être, comme ce fut le cas pour les objectifs du millénaire de développement, parmi les pays qui auront réalisé, à l'horizon 2030, l'essentiel du programme international de développement adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Rabat, le 20 Octobre 2021

## LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU MAROC DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Les progrès réalisés par le Maroc dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et présentés au titre de l'examen national volontaire lors du Forum Politique de Haut Niveau 2020 ont montré qu'avant l'apparition de la pandémie de la Covid-19, le Maroc s'était inscrit dans une dynamique positive de mise en œuvre de ces objectifs.

La pandémie a, cependant impacté cette dynamique malgré les mesures prises par les autorités gouvernementales pour en atténuer les effets sur l'activité des entreprises et les conditions de vie de la population.

C'est ainsi que le présent rapport évalue, à partir des résultats des études et des enquêtes statistiques réalisées par le HCP depuis le début de la crise sanitaire, l'impact de la pandémie sur certaines dimensions des ODD et relève, par grand domaine du développement durable, les efforts déployés par les différents départements ministériels pour inscrire leurs activités dans la mise en œuvre des ODD à l'horizon 2030.

### 1. Croissance économique durable et emploi décent

L'ampleur de la pandémie de la COVID-19 et sa grande vitesse de propagation à travers le monde entier, a provoqué en 2020 une contraction

profonde de l'économie mondiale, bouleversant ainsi les chaînes d'approvisionnement et de production, et créant un chômage généralisé suite aux mesures de confinement en vue de lutter contre la propagation du virus. Le Maroc n'a pas été épargné de ce choc sévère et inédit qui a impacté négativement l'activité économique nationale en 2020, accentuant l'effet de deux années successives de sécheresse et entraînant ainsi une récession économique, la plus dure depuis plus de vingt ans.

Il s'agit ainsi d'un choc double d'offre et de demande dû aux conséquences lourdes de l'arrêt total ou partiel des activités des secteurs économiques, en particulier la perturbation des chaînes de valeurs, la restriction de la mobilité de main d'œuvre et sur les voyages et la fermeture des frontières. Pour sortir de cette crise, le Royaume du Maroc a su, avec les Hautes Directives Royales, relancer son modèle de croissance économique par une politique publique plus volontariste de diversification industrielle. Le lancement par Sa Majesté Le Roi du grand projet industriel de fabrication des vaccins revêt, à cet égard, la dimension d'une initiative la plus emblématique.

#### La croissance économique :

Au cours de l'année 2020, marquée par la survenue de la Covid-19, l'économie nationale a subi, à la fois,

*“Grâce aux aides publiques,  
le Maroc a renforcé sa  
résilience contre les effets de  
la Covid-19 et a pu préserver  
ses performances en termes de  
réduction de la pauvreté.”*



les effets de cette pandémie et de la sécheresse, enregistrant une contraction de 6,3% contre une croissance de 2,5% en 2019. Cette contraction est la résultante d'un recul de 5,8% pour les activités non agricoles, de 8,6% pour le secteur agricole, de 6% pour la demande intérieure et de 14,3% pour la demande extérieure. Ainsi, le PIB réel par habitant s'est établi, en 2020, à 26.241 dhs, en baisse de 7,2% par rapport à 2019. Ce repli a ramené la richesse créée par habitant au niveau enregistré il y a 5 ans, en 2015, alors qu'elle connaissait une croissance de 2% en moyenne par an durant les cinq dernières années précédant la crise sanitaire.

#### **L'emploi :**

En 2020, les effets de la pandémie sur le marché du travail étaient manifestes et aggravés par la sécheresse. Les principaux indicateurs du marché du travail tels qu'ils ressortent de l'enquête nationale sur l'emploi réalisée par le HCP, ont été en berne.

Globalement, l'économie nationale a perdu 432.000 postes d'emploi, alors qu'elle était créatrice de 165.000 postes en 2019. Le monde rural a été le plus touché avec une perte de 295.000 postes (137.000 en milieu urbain). Le secteur de « l'agriculture, forêt et pêche » était le plus endommagé avec une perte de 273.000 postes.

Le taux de chômage a, ainsi, atteint au niveau national 11,9% contre 9,2% en 2019. Il s'est situé à 15,8% contre 12,9% parmi les citadins et 5,9% contre 3,7% pour les ruraux. Par sexe, ce taux s'est élevé à 16,2% pour les femmes et 10,7% pour les hommes contre 13,5% et 7,8% respectivement en 2019. Les jeunes de 15 à 24 ans ont été la catégorie la plus touchée par le chômage, avec un taux de 31,2% contre 24,9% en 2019.

## **2. Développement du capital humain**

### **Réduction de la pauvreté :**

En matière de réduction de la pauvreté, quoique la pandémie de la Covid-19 ait ralenti le rythme du recul de ce phénomène, le Maroc a pu, grâce aux aides publiques octroyées par l'Etat pendant le confinement, préserver ses performances en termes d'atteinte pratiquement, dix ans avant l'échéance, de la cible de l'agenda 2030 préconisant la réduction de moitié du taux de pauvreté en 2030.

Après 4,8% en 2014, le taux de pauvreté monétaire a, en effet, baissé à 2,9% en 2018 puis à 1,7% en 2019, avant d'augmenter sous l'effet de la crise sanitaire à 2,5% au moment du confinement en 2020. Celui de la vulnérabilité a enregistré une baisse de 12,5% en 2014 à 7,3% en 2019 pour se situer à 8,9% pendant la période du confinement en 2020. Les aides publiques ont permis effectivement d'atténuer le choc de la crise sur l'incidence de la pauvreté et de la vulnérabilité. En l'absence des aides publiques, la pauvreté aurait atteint 11,7% et la vulnérabilité 16,7%.

### **Eradication de la faim, sécurité alimentaire et état nutritionnel des enfants :**

La sécurité alimentaire et l'amélioration de la situation nutritionnelle des populations demeurent l'une des priorités nationales, notamment pendant les périodes de crises telles que celles actuelles engendrées conjointement par la pandémie de Covid-19 et deux années consécutives de sécheresse. En effet, la faim est pratiquement éradiquée au Maroc puisque la sous-alimentation a, en effet, reculé de 0,9% à 0,1% entre 2007 et 2014. La prévalence<sup>1</sup> de l'insécurité alimentaire

<sup>1</sup>Évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES)



modérée ou grave est estimée, en 2020, à 25,9% et celle de l'insécurité alimentaire grave à 2,6%.

Quant à la situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans, l'insuffisance pondérale et l'émaciation se sont passées respectivement, entre 2004 et 2018, de 10,2% à 2,9% et de 9,3% à 2,6%. Pour ce qui est du retard de croissance, son taux se situe encore à 15,1% au moment où l'objectif déclaré des pouvoirs publics, à l'horizon 2030, consiste à le réduire à 12%.

Le taux de couverture des besoins alimentaires, notamment en céréales a reculé entre 2018 et 2019, de 71% à 52%<sup>2</sup>. Pour faire face à cette situation, le Maroc a pris des mesures pour assurer l'accès des populations à une alimentation saine et suffisante, portant, notamment, sur le suivi régulier de la disponibilité des produits alimentaires et des prix, la suspension de la perception du droit d'importation pour les produits de céréales et de légumineuses et l'octroi des aides directes aux ménages pauvres et vulnérables. Le pays a aussi procédé à un renforcement du dépistage des troubles nutritionnels des femmes et des enfants, à l'implémentation d'une stratégie de lutte contre l'obésité chez l'enfant (2018-2025) et au lancement d'un programme d'appui à l'amélioration de la santé et de la nutrition maternelle et infantile.

### **Accès des populations à l'eau potable et à l'électricité :**

Pour accélérer l'accès à l'eau potable et à l'électricité, et sur Hautes Orientations Royales, le Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation (PNAEPI) 2020-2027, a été lancé en janvier 2020. Ce programme vise l'accélération des investissements dans le secteur de l'eau, l'élargissement de l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation et le renforcement de la

résilience de notre pays face aux changements climatiques. Dans le même sens, le Maroc accorde une grande importance au système de planification et de gestion de ses ressources hydriques à travers, notamment, la création des conseils des bassins au niveau des Agences des Bassins Hydrauliques, dont la mission consiste à examiner et donner leurs avis sur les questions relatives à la planification et à la gestion de l'eau, notamment, les Plans Directeurs d'Aménagement Intégré des Ressources en Eau et les plans locaux de gestion des eaux.

Le Maroc réalise aujourd'hui une autosuffisance en termes de production d'électricité, et il est devenu aussi un exportateur, de plus en plus important, puisque la quantité qu'il a exportée est passée de 180 Gwh en 2018 à 1.207,7 Gwh en 2019. L'investissement par le pays dans les énergies renouvelables, a permis d'avoir une puissance électrique nationale d'origine renouvelable de plus de 34% de la capacité électrique totale.

### **Amélioration des conditions d'habitation :**

La mise en œuvre du programme national « villes sans bidonvilles » a permis, à fin 2020, à plus de 300 mille ménages de bénéficier de logements décentes. Le taux d'habitat sommaire en milieu urbain a été, en conséquence, réduit de 5,2% en 2014 à 3,3% en 2019.

### **Accès aux services de santé et gestion durable des risques sanitaires :**

Le taux de mortalité maternelle est de 72,6 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2018. Celui de la mortalité néonatale a baissé, entre 2011 et 2018, de 21,7 à 13,56 décès pour 1000 naissances vivantes. Le taux de la mortalité infanto-juvénile a été réduit de 30,5 à 22,2 pour 1000 naissances vivantes et celui de la mortalité infantile de 28,8 à 18 pour 1000 naissances vivantes.

<sup>2</sup> Projets de performances pour le secteur agricole 2020 et 2021.

Pour ce qui est des maladies transmissibles et non transmissibles, le nombre de cas de tuberculose notifiés a baissé de 6% entre 2019 et 2020 et le plan stratégique national antituberculeux 2018-2021, étendu pour 2023, vise à réduire le nombre de décès liés à cette maladie de 40% à l'horizon 2021. En revanche, les maladies non transmissibles, notamment le cancer, le diabète, les maladies cardiovasculaires et les maladies respiratoires chroniques pèsent encore sur le système sanitaire avec un taux de mortalité attribuable à ces maladies de 12,4%.

Le taux de mortalité lié aux accidents de la route a connu une baisse importante en 2020, due en partie, aux mesures de restriction prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour lutter contre la pandémie du Covid-19. Il est passé de 11 décès pour 100.000 habitants en 2016 à 7,6 décès en 2020 et il est prévu de le ramener à 5,6 décès à l'horizon 2025, suite à la mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité routière 2017-2026.

La couverture sanitaire universelle est érigée en un axe prioritaire de la stratégie nationale de résilience et de relance post-Covid-19 à travers le chantier de la généralisation de la protection sociale qui a été lancé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste, le 14 avril 2021, et dont la mise en œuvre s'est, immédiatement, concrétisée par l'adoption de la loi 09-21 relative à la protection sociale qui stipule la généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire, à fin 2022, au profit de 22 millions de personnes supplémentaires.

### **Accès universel à l'éducation et adaptation du système aux défis de la demande future :**

En plus de la généralisation de l'enseignement

au primaire, les taux de scolarisation dans les autres cycles poursuivent leur amélioration, notamment celui de préscolarisation des enfants âgés de 4 à 5 ans qui a augmenté, entre 2019 et 2020, de 14,1 points, passant de 57,8% à 71,9%. La parité de genre est pratiquement atteinte dans tous les cycles scolaires, avec des indices qui varient entre 0,91 au préscolaire et 1 au primaire.

En revanche, la parité rural/urbain, à l'exception du primaire où elle est déjà atteinte, évolue, certes, positivement, mais à un rythme assez lent. En 2020, son indice a atteint 0,79 au préscolaire, 0,83 au secondaire collégial et 0,51 au secondaire qualifiant. Le taux d'achèvement scolaire a connu entre 2019 et 2020 une régression de 95,9% à 91,4% au primaire et de 64,7% à 61,4% au secondaire collégial, alors qu'il a pratiquement stagné au secondaire qualifiant (38,6% contre 39,0%).

Par ailleurs, la qualité constitue toujours un des grands défis du système éducatif national. Selon les résultats de l'évaluation TIMSS<sup>3</sup> de 2019, le Maroc a réalisé en Mathématiques pour les élèves de la 4<sup>ème</sup> année, 383 points contre 377 en 2015 et pour les élèves de la deuxième année de l'enseignement secondaire collégial, un score de 388 points contre 384 respectivement.

Le système de l'enseignement et de formation a été, cependant, frappé par la Covid-19, à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2020, suite à la fermeture des établissements d'enseignement et de formation. Le recours à l'enseignement à distance a, certes, permis d'assurer l'accès aux prestations scolaires, mais il est porteur de risque d'accentuation des inégalités d'accès à l'éducation et de perte en qualité d'apprentissage dont souffre, déjà, le système éducatif national.

<sup>3</sup> Trends in Mathematics and Science Study, consistant à évaluer les acquis des élèves de la quatrième année de l'enseignement primaire et de la deuxième année de l'enseignement secondaire collégial, en mathématiques et en sciences.

Les résultats de l'enquête sur l'impact du coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages, menée par le HCP du 14 au 23 avril 2020, ont montré que la proportion des ménages ayant déclaré que leurs enfants n'ont pas pu, pour différentes raisons, suivre de façon régulière, leurs cours à distance s'élève, selon le cycle d'enseignement des enfants, à 52% pour le primaire, 49% pour le secondaire collégial, 31% pour le secondaire qualifiant et 44% pour le supérieur.

Les résultats du deuxième passage de cette enquête, réalisé du 15 au 24 juin 2020, ont montré que 83,5% des enfants en préscolaire n'ont pas suivi, pour diverses raisons, les cours à distance (79,1% en milieu urbain et 94,6% en milieu rural).

Pour ce qui est de la qualité des acquis des élèves, cette enquête a révélé que 46,8% des scolarisés considèrent que les difficultés d'assimilation sont l'un des principaux inconvénients de l'enseignement à distance. Aussi, 50,1% des élèves, tous niveaux confondus, ont considéré que l'enseignement à distance n'a pas permis de couvrir totalement le programme scolaire.

Il est à noter que le Maroc accorde une grande importance à l'éducation, au développement durable en général et à la protection de l'environnement en particulier. Lors de sa participation à la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation au développement durable, tenue du 17 au 19 mai 2021, Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa a souligné les efforts déployés par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, en matière de développement et de mise en œuvre de « différents programmes destinés à réduire ou à supprimer l'impact négatif de l'Homme

sur la Nature », notamment le programme Global Schools de l'UNESCO pour lequel « le Maroc est l'un des trois pays dans le monde qui mène dans ce cadre une expérience pilote ... ».

#### **Promotion de la situation féminine et autonomisation des femmes et des filles :**

En matière de promotion de l'égalité des sexes, le Maroc a renforcé son dispositif juridique favorisant l'amélioration de la participation politique des femmes, à travers l'adoption des lois visant l'augmentation de la représentativité féminine dans l'institution législative, dans les conseils communaux et dans les chambres professionnelles<sup>4</sup>.

La pandémie de la Covid-19 a, cependant, entraîné des effets négatifs sur l'égalité de genre, tels que révélés par les résultats de l'enquête sur l'impact de cette pandémie sur les ménages, réalisée par le HCP en 2020. L'écart d'accès aux soins de santé reproductive, entre les ménages dirigés par des femmes et ceux dirigés par des hommes, s'élève en milieu rural à 46 points de pourcentage (17% contre 63%) et celui d'accès aux consultations pré et post natales à 31,6 points de pourcentage (36,9% contre 68,5%). Les ménages dirigés par des femmes ont subi plus la perte de revenus que leurs homologues dirigés par des hommes, et ce quel que soit le secteur d'activité. La proportion des ménages se trouvant sans revenus s'élevait respectivement à 36,4% contre 32,5% dans l'agriculture, 58% contre 53% dans l'industrie, 72% contre 46% dans le commerce et 41% contre 33,4% dans les services. 15,9% des ménages dirigés par des femmes ont déclaré avoir bénéficié des aides financières de l'Etat contre 19,2% pour les ménages dirigés par des hommes. Le temps moyen journalier alloué aux travaux ménagers à domicile a augmenté de 33mn

*“Une nouvelle  
impulsion à la  
participation  
féminine à la prise  
de décision.”*



<sup>4</sup> Loi organique n° 04.21 modifiant et complétant la loi organique n° 27.11 relative à la Chambre des Représentants;  
Loi organique n° 05.21 modifiant et complétant la loi organique n° 28.11 relative à la Chambre des Conseillers ;  
Loi organique n° 06.21 modifiant et complétant la loi organique n° 56.11 relative à l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales ;  
Loi n° 11.21 modifiant et complétant la loi n° 9.97 relative au code électoral et organisation de la révision exceptionnelle des listes électorales des chambres professionnelles.

## Sous l'effet conjugué de la sécheresse et de la pandémie :



- Une contraction de l'économie nationale de 6,3%



- Et une augmentation du taux de chômage à 11,9%.



de plus par rapport à une journée normale avant le confinement. Avec 4h 27mn, les femmes y consacrent six fois plus de temps que les hommes (45mn).

### 3. Les inégalités transversales et les grandes disparités

#### Les inégalités sociales :

Les inégalités sociales au Maroc, mesurées par l'indice de Gini, ont baissé d'un point de pourcentage entre 2014 et 2019, passant de 39,5% à 38,5%. La pandémie de la Covid-19 a, cependant, amplifié ces inégalités. Elles auraient

*“ Les inégalités régionales sont encore considérables puisque trois régions seulement s'accaparent 58% du PIB national en 2019. ”*

atteint 44,4%, mais grâce aux aides financières de l'Etat octroyées aux ménages, elles ont été réduites au niveau d'avant crise, à 38,4%. Afin d'accélérer la réduction des inégalités, le Maroc s'est engagé, sous les Hautes Directives Royales, dans la réforme du système de la protection sociale, qui place les populations pauvres et vulnérables en tête de ses populations cibles et au centre

de ses modalités opératoires.

#### Les disparités villes-aires rurales :

Le monde rural enregistre des retards dans plusieurs domaines, comparativement au milieu urbain. A titre illustratif, le taux de mortalité maternelle s'élève à 111,1 pour 100.000 naissances vivantes contre 44,5 respectivement et celui de la mortalité infantile atteint 21,6 pour 1000 naissances vivantes contre 14,9 respectivement.

#### Les inégalités régionales :

La réduction des disparités régionales au Maroc devrait constituer une préoccupation majeure pour le développement de l'ensemble du pays. L'examen de la répartition régionale en termes de

contribution à la création de richesse permet, à titre illustratif, de prendre la mesure de l'ampleur des disparités en la matière. En effet, trois régions seulement s'accaparent 58% du PIB national en 2019. Ainsi, le poids de la contribution régionale au PIB national s'étale pour la même année, entre 31,8% pour la région de Casablanca-Settat et 1,3% pour celle de Dakhla-Oued Ed Dahab.

### 4. Gestion durable du capital « ressources naturelles » et lutte contre le changement climatique

#### Gestion durable des ressources en eau :

La gestion durable des ressources hydriques constitue l'un des grands défis du développement durable au Maroc, compte tenu des déséquilibres entre une offre en diminution et une demande en augmentation.

Grâce à sa politique des barrages, le Maroc dispose, actuellement, d'une importante infrastructure hydraulique composée de 275 barrages d'une capacité d'environ 19 milliards de m<sup>3</sup>. Cependant, la part de l'eau disponible par habitant ne cesse de baisser pour se situer en 2020 à 620 m<sup>3</sup>, faisant du Maroc l'un des pays considérés comme étant en pénurie d'eau.

Conscients de ces défis, les pouvoirs publics ont adopté des réformes structurantes, portant sur l'adoption en 2015 d'une nouvelle loi sur l'eau (loi 36-15) visant la rationalisation de l'utilisation des ressources en eau, la mobilisation de nouvelles ressources en eau non conventionnelles (dessalement de l'eau de mer et déminéralisation de l'eau) et la réutilisation des eaux usées épurées ainsi que le renforcement de la gestion décentralisée participative.

De même, il a été procédé à la mise en place d'un programme urgent visant l'accélération de la généralisation de l'approvisionnement en eau potable et le renforcement de la mobilisation de l'eau pour l'irrigation.

Ces efforts devraient être doublés pour faire face aux contraintes qui affaiblissent l'offre en ressources hydriques et élaborer des réponses appropriées pour une gestion efficace de la demande, et ce dans le cadre d'une approche participative, globale et prospective.

#### **Lutte contre les changements climatiques :**

Le Maroc s'est engagé à mettre en œuvre des actions d'atténuation, d'adaptation et de résilience face aux répercussions des changements climatiques. Plusieurs mesures ont été, à cet effet, entreprises

*“Changement climatique : un engagement national ambitieux en termes d'atténuation et d'adaptation.”*

portant, essentiellement, sur la révision à la hausse de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN-Maroc), la mise en place du Plan Climat National 2030, l'adoption de la Stratégie Nationale de la Gestion des Risques des Catastrophes Naturelles (SNGRCN), et le renforcement de la gouvernance climatique à travers l'institutionnalisation de la Commission Nationale des Changements Climatiques et de la Diversité Biologique.

Dans le même cadre, le Plan National Stratégique d'Adaptation (PNSA) est en cours d'achèvement.

#### **Exploitation durable des ressources marines et halieutiques :**

Etant donné l'importance de leurs rôles géostratégiques, socio-économiques et environnementaux, le Maroc, doté de deux façades maritimes s'étalant sur 3500 km, accorde, depuis toujours, un intérêt particulier à la gestion et à l'exploitation durables de ses écosystèmes maritimes. La pêche maritime, avec ses trois grands types, côtière, artisanale et hauturière, joue un rôle économique et social important, d'où la nécessité de la protection des ressources halieutiques.

#### **Préservation des écosystèmes terrestres et de la biodiversité :**

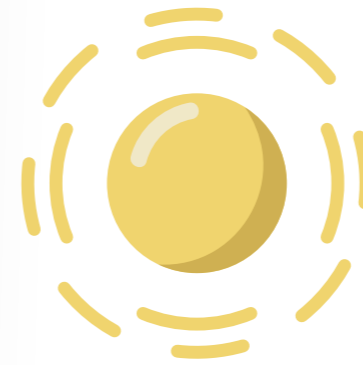
La forêt marocaine, couvrant plus de 9 millions d'hectares, joue un rôle socio-économique et écologique primordial. Elle contribue fortement à la protection des sols, à la régulation du cycle de l'eau, à la lutte contre la désertification et à la préservation de la biodiversité. Ainsi, des efforts importants sont déployés pour la préservation, la restauration et la gestion durable de la forêt en particulier et de l'ensemble des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce.

#### **Promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique :**

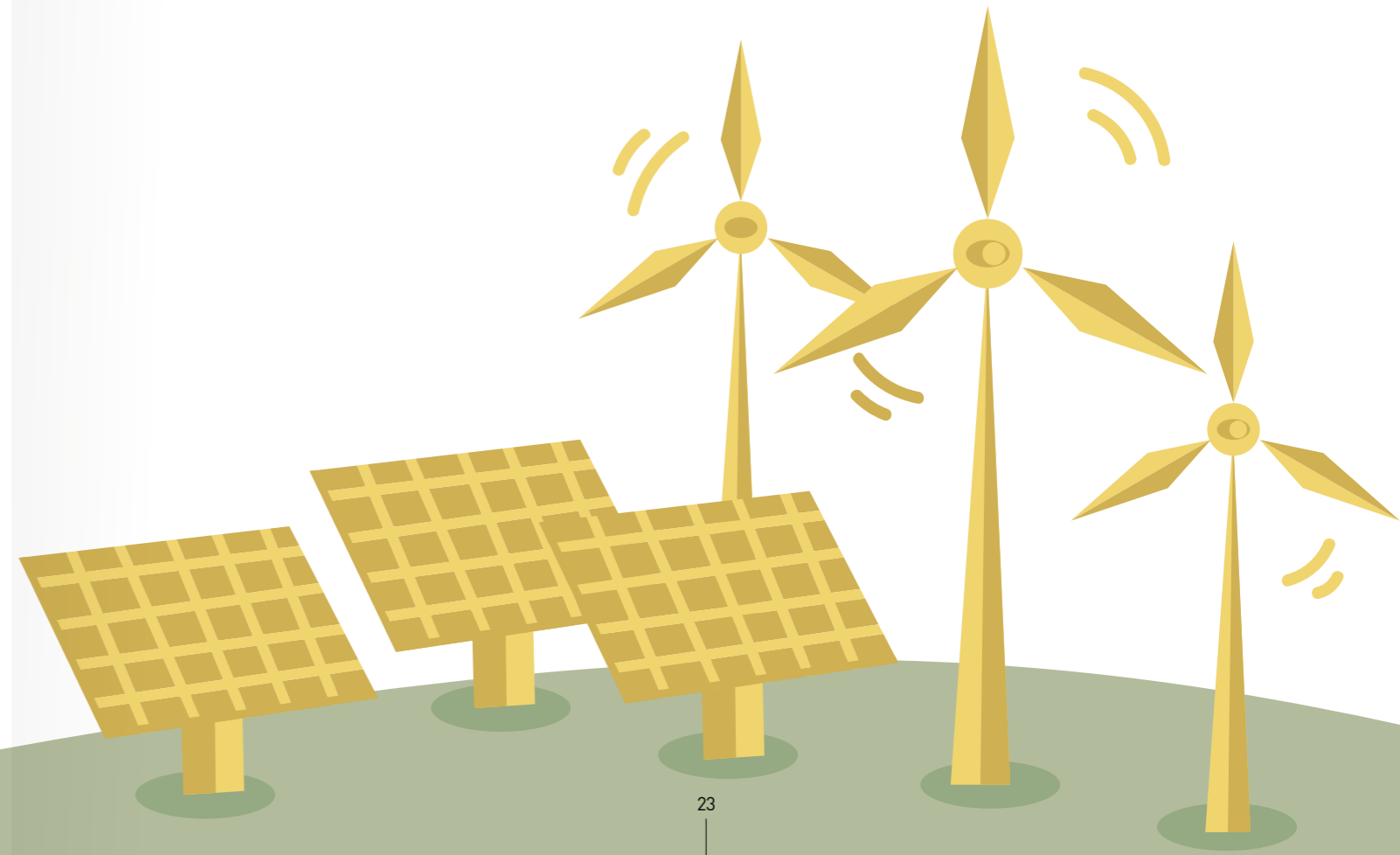
Le Maroc s'est engagé dans un choix stratégique de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. En 2019, la capacité électrique installée de sources renouvelables a atteint 3700 MW (710 MW d'énergie solaire, 1 220 MW d'énergie éolienne et 1 770 MW d'énergie hydroélectrique), ce qui représente plus de 34% de la capacité électrique nationale.

Par ailleurs, l'efficacité énergétique a été érigée en priorité nationale. L'intensité énergétique primaire est passée de 27,8 tonnes équivalent pétrole pour produire 1 million de dirhams de PIB (tep/1Mdhs de PIB) en 2004 à 24,8 tep/1Mdhs de PIB en 2018.

L'amélioration de l'efficacité énergétique au Maroc est le fruit de la mise en vigueur des mesures réductrices de consommation d'énergie, dans les principaux secteurs, à savoir le résidentiel, le transport, l'agriculture et l'industrie. D'autres mesures ont porté sur l'interdiction des importations de véhicules vétustes, l'instauration du système horaire GMT+1 et l'incitation à l'utilisation des lampes à basse consommation (LBC).



*“Energie renouvelable et efficacité énergétique: 34% de la capacité électrique installée est de sources renouvelables, mais le rythme d'amélioration de l'efficacité énergétique reste faible.”*



## 5. Institutions, État de droit et participation citoyenne

Conscient de l'importance de la paix et de la qualité des institutions dans la mise en œuvre des ODD, le Maroc s'est engagé dans l'édification de l'État de droit, la protection des libertés fondamentales et dans le renforcement de l'efficacité des institutions. Il a, ainsi, lancé un certain nombre de réformes structurelles concernant, notamment, les établissements et entreprises publics ainsi que la réforme de l'administration à travers l'accélération de la mise en œuvre de la déconcentration administrative et de l'administration électronique, la simplification des procédures et des formalités administratives et la moralisation de l'administration publique avec l'adoption d'une nouvelle loi régissant l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la lutte contre la Corruption.

## 6. Stratégie partenariale du Maroc

### Partenariats internationaux, notamment avec l'Afrique :

Le Maroc ne cesse de renforcer ses rapports de partenariat mondial pour le Développement durable, à travers sa politique de coopération internationale, notamment Sud-Sud et triangulaire. Ses relations économiques, commerciales et judiciaires avec les Etats sont régies par plusieurs accords et conventions de coopération. Durant la période 2015-2021, le Royaume, a procédé à la signature de plusieurs conventions et accords internationaux. Il s'agit, notamment de 12 accords de promotion et de protection des investissements, dont 9 avec des pays d'Afrique, de 20 conventions de non double imposition dont 12 avec des pays africains, des conventions de coopération judiciaire et de lutte contre la criminalité, des accords de partenariat

avec le Royaume-Uni après le Brexit et avec l'Union Européenne dans le domaine de la pêche durable.

S'agissant de la coopération Sud-Sud, la lutte contre la pandémie de la Covid-19 constitue un axe central de la stratégie partenariale du Maroc. Il a fourni, dans ce cadre, une aide médicale à 30 pays africains. De même, pour la gestion de la migration, un observatoire africain pour la migration sous l'égide de l'Union Africaine a été, à cet effet, inauguré en décembre 2020 et fournira une plateforme pour la collecte, l'analyse et le partage de données migratoires entre les pays africains.

Dans le domaine de l'environnement et du développement durable, une vingtaine d'accords de coopération ont été signés avec des pays du Sud, notamment africains, dans le cadre du programme d'assistance technique et de renforcement de capacités pour les pays du Sud et dont le budget global s'élève à 900.000 USD couvrant la période 2018-2021. En matière de climat, le Maroc a actualisé sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Il l'a soumise, le 22 juin 2021, au secrétariat exécutif de la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), un nouvel objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui est de 45,5% à l'horizon 2030, dont 18,3% est inconditionnel et réalisé sans appui de la coopération internationale.

Par ailleurs, l'adhésion du Maroc à l'initiative de la Chine « la Ceinture et la Route » est à même de donner une nouvelle impulsion à de nombreux chantiers d'infrastructures, de routes ferroviaires et maritimes et à la mise en œuvre de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf), ce qui aura des retombées positives sur l'Afrique toute entière. Le projet Link Up Africa est, aussi, le premier projet de coopération triangulaire entre le Maroc, l'UE et l'Afrique, qui offre une opportunité pour l'UE d'appuyer les efforts de coopération du Maroc avec ses partenaires africains.

## QUELLE RÉSILIENCE DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 ?

Dès l'apparition des premiers cas du virus corona au niveau mondial, le Maroc s'est, résolument, engagé, en application des Hautes Instructions Royales, dans un processus continu de gestion de la crise engendrée par ce virus, axé sur deux principales dimensions : le renforcement de la résilience contre la pandémie et ses effets socio-économiques et la préparation de la relance post-Covid-19.

### 1. Le renforcement de la résilience contre la pandémie et ses effets socio-économiques

Le Maroc a mis en œuvre une stratégie multidimensionnelle pour maîtriser la propagation de la pandémie de la Covid-19 et limiter ses répercussions économiques et sociales. Il a, établi, à cet effet, un cadre juridique pour l'état d'urgence sanitaire, régissant les dispositions et les mesures préventives nécessaires, tout en veillant, à la fois,

à l'attachement au principe de légalité et au strict respect des dispositions de la Constitution et des conventions internationales, en particulier celles concernant les droits de l'Homme et les libertés fondamentales. Au total, 102 textes juridiques ont été édictés, portant essentiellement sur le maintien de l'équilibre budgétaire de l'Etat et le soutien de son économie, outre les mesures prises pour faire face à la récession des activités des entreprises, des professions libérales et de certains secteurs productifs.

### Stratégie multidimensionnelle pour maîtriser la propagation de la pandémie de la Covid-19.

Elle est portée par les principaux axes suivants :

- La mise en place d'un dispositif de gestion de la crise sanitaire, composé d'un comité de pilotage, d'un comité scientifique et technique et d'un comité de veille économique.

Les travaux de ces comités ont été accompagnés d'une stratégie de communication et de sensibilisation du grand public sur l'évolution de la situation épidémiologique, les mesures prises pour la maîtrise de la propagation de la pandémie et l'atténuation de ses impacts socio-économiques et sur les alternatives d'accès aux services publics ;

- Les mesures de maîtrise de la propagation de l'épidémie à travers, notamment, le confinement de la population ;
- La création du Fonds Spécial de gestion des effets de la Covid-19 ;
- Le renforcement de la capacité du système sanitaire pour limiter ses dégâts humains ;
- Les mesures de soutien des populations et des entreprises ;
- Le recours au travail à distance et la promotion des services publics en ligne ;
- Le déconfinement progressif à partir du 11 juin 2020, avec un souci permanent d'un équilibre entre l'obligation de la maîtrise de la pandémie et la nécessité de la reprise des activités socio-économiques ;
- La révision des priorités sectorielles nationales à travers le recours à une loi des finances rectificative au titre de l'année 2020.

Concernant cette dernière mesure relative au recours à la loi des finances rectificative, l'objectif était de concentrer les efforts de la communauté nationale sur la reprise économique, la préservation de l'emploi et la réforme de l'administration. A cet effet, une réallocation des dépenses publiques au profit de l'investissement a été traduite

par une réduction des dépenses de fonctionnement de 4,3 milliards de DH en faveur d'une augmentation de celles d'investissement de 7,5 milliards de DH.

Pour la redynamisation de l'activité économique, un ensemble de mesures ont été entreprises dont, notamment, celles portant sur :

(i) le renforcement du dispositif de financement des entreprises à travers la mise en place des produits de garantie complémentaires, à savoir « Relance TPE » qui consiste à garantir par l'Etat les crédits accordés aux TPE à hauteur de 95% et « Damane relance » portant sur la garantie de l'Etat entre 80% et 90% des crédits en fonction de la taille de l'entreprise ;

(ii) l'utilisation optimale des dépenses d'investissement à travers notamment leur réaffectation aux domaines prioritaires de développement, tels que la garantie de l'accès des populations à l'eau potable et la lutte contre les effets de la sécheresse, la réduction des crédits de paiement à ceux qui sont nécessaires pour des projets en cours d'exécution, le report des projets nouveaux et la réduction des subventions en faveur des établissements et entreprises publics et des versements en faveur des Comptes Spéciaux du Trésor ;

(iii) la promotion de la production locale à travers la mise en œuvre des mécanismes de préférence nationale. Un premier mécanisme porte sur l'obligation pour les maîtres d'ouvrages de prévoir, dans le cadre de la commande publique, une majoration des offres des entreprises étrangères ne dépassant pas 15% aux fins de comparaison de ces offres avec

*“ Une stratégie multidimensionnelle de résilience face à la pandémie de la Covid-19. ”*

les offres des entreprises nationales. Un second mécanisme concerne l'augmentation des droits d'importation applicables à certains produits finis de 25% à 30% ou de 30% à 40% en fonction de leur caractéristique.

Pour ce qui est de la préservation de l'emploi, des mesures ont été engagées pour consolider les efforts de soutien accordé aux ménages et aux entreprises à l'ère du confinement. Elles concernent, essentiellement, la levée progressive du confinement, la poursuite des aides octroyées dans le cadre du « Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus » et l'accompagnement, dans un cadre contractuel, des différents secteurs afin de les inciter à la reprise économique, à la préservation d'au moins 80% de leurs effectifs déclarés à la CNSS et à la régularisation immédiate de la situation des effectifs qui ne le sont pas encore.

Afin d'accélérer le rythme d'exécution des réformes de l'administration, des chantiers importants ont été identifiés. Ils portent, en particulier, sur l'accélération de la mise en œuvre de la charte nationale de la déconcentration administrative, la simplification des procédures administratives et le renforcement du processus de la transformation digitale de l'Administration et de la généralisation des services numériques inclusifs.

### **Stratégie de vaccination contre la Covid-19 :**

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, a procédé, le jeudi 28 janvier 2021 au lancement de la campagne nationale de vaccination contre le virus de la Covid-19. Ainsi, le Maroc était l'un des premiers pays au niveau mondial ayant eu accès au vaccin et ayant lancé la stratégie de vaccination pour laquelle il a été félicité

par la communauté internationale. Cette campagne s'est déroulée progressivement par tranches et cible l'ensemble des personnes de 12 ans et plus, avec une priorité aux professionnels de santé, aux autorités publiques, aux forces de sécurité et au personnel de l'Education Nationale.

## **2. La stratégie de la relance post-Covid-19**

Concrétisant sa détermination à mettre en œuvre les dispositions de la résolution 74/4 relative à la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable, adoptée par les Nations Unies le 15 octobre 2019 portant déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable, le Maroc s'est engagé dans des chantiers structurants pour relancer la dynamique de mise en œuvre des ODD.

La phase de relance de la mise en œuvre des ODD post-covid19 a démarré avec le Discours Royal du 29 juillet 2020 à l'occasion du 21<sup>ème</sup> anniversaire de la Fête du Trône. Sa Majesté Le Roi Mohammed VI a, en effet, indiqué que l'effort national ne devrait pas se limiter à contrecarrer la pandémie, mais aussi à remédier à ses effets socio-économiques et ce, dans le cadre d'une vision prospective globale. Il a mis, à cet égard, l'accent sur la nécessité de redéfinir l'ordre des priorités, d'instaurer les fondements d'une économie forte et compétitive et de construire un modèle social plus inclusif.

Dans ce cadre, il a stipulé que « Au premier chef, il importe d'initier un plan ambitieux de relance économique pour permettre aux secteurs de production de se remettre d'aplomb, d'accroître leur capacité à créer des emplois et à préserver les sources de revenu ». Il a, également, précisé que

« ...le moment est venu de lancer, au cours des cinq prochaines années, le processus de généralisation de la couverture sociale au profit de tous les Marocains ». En application des Hautes Directives Royales, un plan de relance économique et une stratégie de généralisation de la protection sociale ont été engagés.

### **Plan de relance économique :**

le 6 août 2020, un pacte pour la relance économique et l'emploi a été signé, en marge de la 9<sup>ème</sup> réunion du Comité de Veille Économique (CVE), par l'Etat,

*“ Des chantiers structurants pour la relance post-Covid-19, axés sur l'incitation économique et la généralisation de la protection sociale. ”*

représenté par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, et le secteur privé, représenté par la CGEM et le GPBM. Les objectifs qui lui ont été assignés consistent à relancer la dynamique économique, sauvegarder et promouvoir l'emploi et préserver la santé des travailleurs, accélérer le processus de formalisation de l'économie et promouvoir la bonne gouvernance.

Parallèlement aux mesures communes à tous les secteurs, prévues dans ce pacte, d'autres mesures spécifiques à certains secteurs fortement impactés par la crise seront déployées moyennant des conventions devant être conclues par l'Etat avec les représentants des secteurs concernés. C'est dans ce cadre que s'inscrit la signature du contrat-programme pour la relance du secteur touristique en phase post-Covid19, couvrant la période 2020-2022.

Pour opérationnaliser ce plan de relance, le Maroc va injecter 120 Milliards de dirhams, soit 11% du PIB, pour faire face aux difficultés provoquées par la crise sanitaire

en cours et soutenir l'accompagnement budgétaire des plans de relance sectoriels prévus dans la Loi de Finances rectificative. 75 Milliards de dirhams de crédits garantis par l'Etat seront dédiés à tous les segments d'entreprises dont les Etablissements et Entreprises Publics les plus impactés par la crise et 45 Milliards de dirhams seront affectés à un Compte d'Affectation Spéciale intitulé « Fonds d'investissement stratégique ».

Par ailleurs, la mise en œuvre accélérée et effective de ce plan de relance constitue, conformément aux Hautes Orientations Royales, l'une des priorités de la Loi de Finances pour l'année budgétaire 2021.

### **Généralisation de la protection sociale à l'horizon 2025 :**

La pandémie de la Covid-19 n'a pas eu que des effets négatifs. Elle a bien révélé la nécessité impérieuse de la généralisation du système de protection sociale à toute la population, en particulier pour les catégories vulnérables. Elle a joué, ainsi, un rôle de catalyseur pour l'impulsion, sous les Hautes Directives Royales, d'un grand chantier de développement durable, visant le renforcement de la résilience sociétale du pays et la concrétisation d'un modèle social inclusif. Il s'agit de la réforme de la protection sociale, notamment pour les populations pauvres et vulnérables. En effet, la loi cadre n° 09.21 relative à la protection sociale a été approuvée, le 11 février 2021, par le Conseil des Ministres et adoptée, le 15 mars 2021, par le Parlement.

Cette réforme dont le budget est estimé à 51 milliards de dirhams annuellement, consiste à généraliser en 2022 l'assurance maladie obligatoire au profit de 22 millions de personnes et en 2024 l'allocation familiale pour 7 millions d'enfants en âge de scolarisation. Elle

visait aussi à élargir en 2025 l'adhésion au système de retraite au profit de 5 millions de marocains et généraliser au même horizon les indemnités pour la perte d'emploi permanent.

Le processus d'implémentation de ce projet a été lancé par Sa Majesté le Roi, le mercredi 14 avril 2021 à travers la présidence de la cérémonie de signature de trois conventions-cadre, portant sur la généralisation de l'assurance maladie obligatoire de base au profit de trois catégories de professionnels.

La première convention-cadre porte sur la généralisation de l'assurance maladie obligatoire de base au profit des commerçants, artisans, professionnels et prestataires indépendants soumis au régime de contribution professionnelle unique, au régime de l'auto-entrepreneur ou au régime de la comptabilité, qui concerne plus de 800.000 adhérents. La deuxième convention-cadre porte sur la généralisation de l'assurance maladie obligatoire de base au profit des artisans et professionnels de l'artisanat (environ 500.000 adhérents). La troisième convention-cadre concerne la généralisation de l'assurance maladie obligatoire de base au profit des agriculteurs (environ 1,6 million d'adhérents).

Dans le cadre du même processus, le conseil du gouvernement a adopté, le jeudi 29 avril 2021, deux projets de loi en faveur des professionnels, des travailleurs indépendants et des non-salariés exerçant une activité libérale. Il s'agit du projet de loi n°30.21 modifiant et complétant la loi 15.98 relative au Régime de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) de base et du projet de loi n°31.21 modifiant et complétant la loi 99.15 relative à la mise

en place d'un régime de pensions pour cette catégorie.

S'inscrivant dans cette Vision Royale de relance et d'accélération du processus de mise en œuvre du développement durable, plusieurs stratégies sectorielles de moyen et long termes ont été engagées. L'INDH, avec sa troisième tranche 2019-2023, constitue, à cet égard, une illustration éloquent. Mobilisant une enveloppe budgétaire de 18 milliards de dirhams, cette tranche est orientée vers la consolidation des acquis enregistrés dans le domaine du développement du capital humain et accorde une place de choix aux générations futures. Elle s'articule autour de quatre programmes complémentaires consacrés à la création d'emploi, l'insertion professionnelle, la promotion de l'égalité des chances et le développement de la petite enfance. En 2020, l'INDH, vu sa nature transversale et multidimensionnelle, a contribué à la mise en œuvre de plusieurs ODD, notamment ceux liés à la lutte contre la pauvreté, à l'amélioration de l'état nutritionnel et de santé maternelle et infantile, à la scolarisation des enfants défavorisés, à l'élargissement de l'accès des populations aux services sociaux de base, à la réduction des inégalités, à la création d'emploi décent et au renforcement de l'approche participative et inclusive dans la prise de décision, notamment en faveur des femmes et des jeunes.



PROGRÈS  
ENREGISTRÉS  
DANS LA MISE EN  
ŒUVRE DES ODD  
ET MESURES  
D'ATTÉNUATION  
DES EFFETS DE LA  
COVID-19



# 1 PAS DE PAUVRETÉ



Grâce aux aides publiques, le Maroc a renforcé sa résilience contre les effets de la Covid-19 et a pu préserver ses performances en termes de réduction de la pauvreté

Au cours des dernières années, l'intervention des pouvoirs publics en faveur de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a connu une accélération importante, permettant aux personnes souffrant de la précarité et de la vulnérabilité d'améliorer leurs conditions de vie et de s'intégrer dans la vie socio-économique.

A cet effet, le Maroc a mis en place un ensemble de stratégies visant la lutte contre la précarité et l'exclusion, l'élargissement d'accès aux services sociaux de base, le développement du système de protection sociale et le renforcement de la résilience des populations vulnérables contre les chocs climatiques.

## 1. Principales évolutions dans le contexte de la Covid-19

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a compromis les performances du Maroc en matière de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité et ses effets auraient été plus sévères si les aides publiques n'étaient pas octroyées aux populations pauvres et vulnérables.

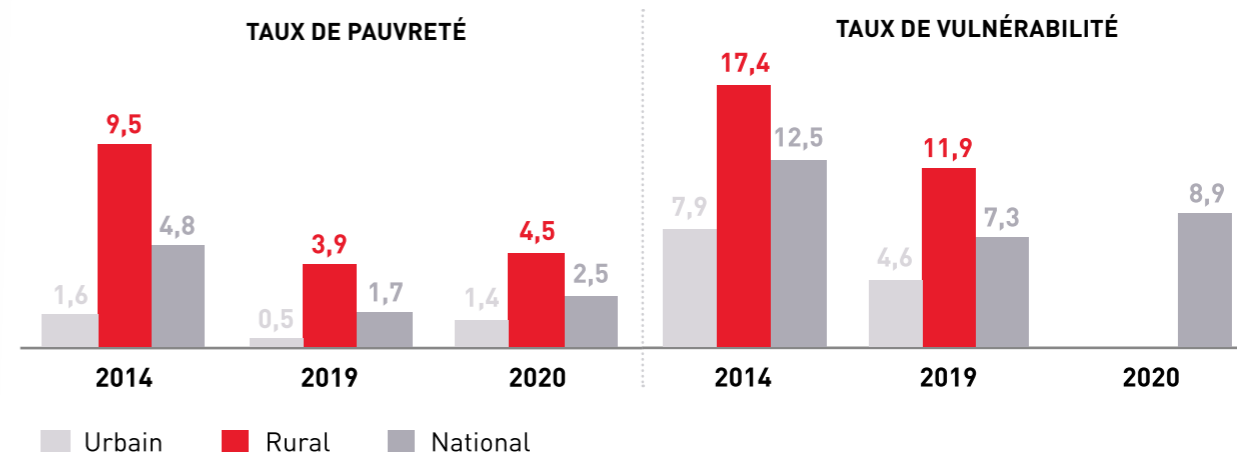
### Lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité et le développement du capital humain :

Entre 2014 et 2019, la pauvreté monétaire a baissé de 4,8% à 1,7%. La vulnérabilité économique a également connu une baisse notable, passant ainsi de 12,5% en 2014 à 7,3% en 2019 au niveau national. Cependant, en l'absence des aides

publiques, la crise sanitaire liée à la Covid-19 aurait multiplié l'incidence de la pauvreté par près de 7 fois à l'échelle nationale, passant de 1,7% avant la crise à 11,7% au temps du confinement. De même, le taux de vulnérabilité aurait plus que doublé, passant de 7,3% avant le confinement à 16,7% pendant le confinement.

Mais grâce aux aides publiques, le taux de pauvreté absolue a été réduit de 9 points à l'échelle nationale, passant de 11,7% avant le transfert des aides publiques à 2,5% après le transfert. La même tendance est observée pour le taux de vulnérabilité, qui a été réduit de 8 points, passant de 16,7% avant le transfert monétaire à 8,9% après la réception des aides financières.

Graphique 1 : Taux de pauvreté et taux de vulnérabilité au niveau national et par milieu de résidence (%)



Source: HCP - 2020, Enquête Covid-19 - 1<sup>er</sup> panel

En matière du développement du capital humain, l'INDH a donné, à travers ses trois phases une forte impulsion aux efforts de réduction du déficit au niveau socio-économique. Dans le cadre de sa phase III, 2030 projets et actions ont été réalisés, couvrant toutes les catégories sociales en situation de précarité et de vulnérabilité dont notamment les personnes souffrant de handicap sans ressources, femmes en situation de grande précarité, malades hémodialysés sans ressources, personnes âgées démunies, enfants abandonnés, mendiants et vagabonds, aliénés sans abris...etc.

### Protection sociale et couverture médicale

Le taux de couverture médicale a atteint 68,8% en 2019 au lieu de 52% en 2015, grâce à l'élargissement du régime d'assistance médicale (RAMED), la mise en place de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et des régimes de couverture sociale pour les indépendants et les non-salariés.

Dans ce cadre, au titre de l'année 2019, l'effectif total des bénéficiaires de l'AMO a atteint 9,9 millions de personnes dont 68,6% correspond à l'AMO-CNSS. L'effectif global des bénéficiaires a enregistré une progression de 4,9% entre 2018 et 2019.

En plus de ces actions, l'année 2021 reste marquée par la promulgation de la Loi cadre

## 2. Principaux défis

Malgré les progrès réalisés, des défis restent à relever en termes de durabilité des acquis et d'accélération de la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité. Ces défis concernent, principalement, la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité, notamment en milieu

n° 09.21 relative à la protection sociale qui vise la généralisation de la protection sociale, l'extension de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et les allocations familiales, l'élargissement de la base des adhérents aux systèmes de retraite et la généralisation de l'Indemnité pour Perte d'Emploi (IPE).

### Résilience contre les catastrophes naturelles

En 2020, le nombre de personnes décédées à cause des inondations et de glissement de terrain a atteint 11 morts. Concernant les risques de feux de forêts, la protection civile est intervenue pour 367 feux de forêts qui ont brûlé 5477 hectares en 2020. Afin de renforcer la résilience des populations pauvres et vulnérable contre les catastrophes naturelles, les autorités publiques ont mis en place un plan d'action visant le renforcement du réseau opérationnel pour couvrir l'ensemble des risques par la création de nouveaux centres de secours supplémentaires, la modernisation et mise à niveau des infrastructures existantes prioritaires, la construction et équipement du siège de l'Ecole Nationale de la Protection Civile « ENPC », le renforcement des moyens d'intervention à travers l'acquisition d'engins roulants d'intervention et construction et équipement de l'Unité Mobile Nationale d'Intervention.

rural, chez les femmes et dans les régions défavorisées, l'élargissement des classes moyennes à travers, entre autres, la baisse des inégalités sociales, spatiales et de genre et le renforcement de l'aide nationale et infranationale au profit des groupes vulnérables durement impactés par la crise sanitaire.

## 3. Evolution des indicateurs de l'ODD 1

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2007	2014	2018	2019	2020	Valeur cible 2030
1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)	1.1.1	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale) (en %)	3,9	0,1	-	-	-	0
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	1.2.1	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge (en %)*	8,9	4,8	2,9	1,7	2,5	0,0
	1.2.2	Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays (en %)**	-	8,2	-	-	-	4,1
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	1.3.1	Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes en situation d'handicap, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables) (en %)	-	-	-	-	-	100
	1.3.1a	Taux de couverture médicale (en %)		(2015) 52	(2016) 59	(2019) 68,8	-	100
1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité	1.5.1	Inondations/ Dégâts humains occasionnés par les intempéries			4	38	9	
		Personnes blessées			7	30	4	
	Éboulement de terrain	Personnes décédées			1	15	2	
		Personnes blessées			0	0	1	
	Effondrement de constructions	Personnes décédées			8	--	19	
		Personnes blessées			6	--	52	
Feux de forêts	Sup. brûlée en ha			829	2709	5477		

(\*) Pauvreté monétaire

(\*\*) Pauvreté multidimensionnelle

Source : HCP, Ministère de l'Intérieur

## 2 FAIM «ZÉRO»



# La faim n'est plus un défi majeur au Maroc

Les questions de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'agriculture durable revêtent une grande importance pour le Maroc. Les efforts publics entrepris ont permis d'accomplir des progrès notables à travers un ensemble de stratégies et programmes. Toutefois, nombreux sont les défis qui restent à relever notamment dans le contexte de la Covid-19 exacerbée par deux années consécutives de

sécheresse. Ainsi, si au niveau mondial, la faim et l'insécurité alimentaire sont en augmentation et la malnutrition touche encore des millions d'enfants, le Maroc n'est pas à l'abri de l'émergence de ces phénomènes. Face à cette situation, le Maroc a mis en place des mesures ambitieuses pour atténuer les effets de la pandémie et relancer la dynamique de la mise en œuvre de cet ODD.

### 1. Principales évolutions dans le contexte de la Covid-19

#### La faim n'est plus un défi majeur

Avant la pandémie de la Covid-19, la part de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique, sur la période 2007-2014, a enregistré une baisse passant de 0,9% à 0,1% au niveau national, de 2% à 0,2% en milieu rural et nulle en milieu urbain. En revanche, la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave estimée à 25,9% en 2020, demeure un défi à relever notamment dans le contexte sanitaire actuel. La prévalence de l'insécurité alimentaire grave située à 2,6% révèle que la population marocaine reste largement rassurée par rapport à celle des pays à faible revenu.

#### État nutritionnel des enfants en amélioration

L'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans, a enregistré une amélioration notable, entre 2004 et 2018, notamment pour l'émaciation et l'insuffisance pondérale qui ont baissé respectivement de 9,3% à 2,6 % et de 10,2% à 2,9%. Cependant, le retard de croissance, malgré le recul enregistré de 3 points, associé au surpoids et à l'obésité et la persistance des carences en micronutriments, reste un véritable problème de santé publique.

#### Amélioration de la disponibilité des produits alimentaires

Les disponibilités annuelles par habitant ont augmenté entre 2008 et 2019 d'un taux variant, selon les produits. Cependant, la sécheresse

de la campagne agricole 2018/2019 a affecté négativement la disponibilité en céréales.

#### Satisfaction des besoins alimentaires

La couverture des besoins alimentaires a connu une amélioration, entre 2008 et 2019, passant de 98% à 100% pour les fruits et légumes, de 97% à 100% pour les viandes blanches, de 98% à 100% pour les viandes rouges, de 94% à 98% pour le lait et de 93% à 94% pour les huiles d'olive. Cependant, le taux de couverture des besoins en céréales a baissé de 71% à 52% entre 2018 et 2019, alors que la couverture des produits animaux est restée stable.

#### Renforcement de la résilience et de la productivité de la petite agriculture

Afin de promouvoir la situation des petits agriculteurs, des efforts ont été consentis dont notamment la reconversion de la céréaliculture à des cultures à haute valeur ajoutée et moins sensibles aux aléas climatiques, le développement des produits du terroir et l'agriculture biologique afin de générer des revenus agricoles complémentaires et l'intensification des filières animales et végétales à travers l'encadrement des exploitants leur permettant l'amélioration des rendements et la valorisation de la production.

En outre, le Maroc a adopté, en 2019, trois lois instituant le droit des femmes soulatiyates à l'exploitation des terres agricoles, comme il a lancé, en 2020, le programme de cession des terres collectives aux ayants droits.

Par ailleurs, l'activité agricole assure une source de revenu importante. En effet, le revenu agricole contribue de 10% au revenu des ménages au niveau national (36,7% en milieu rural et 0,7% en milieu urbain en 2019 ; HCP; 2019/2020). Les ménages dont le chef compte parmi les exploitants agricoles et les ouvriers agricoles, reçoivent un revenu mensuel moyen de 7 370 DH, soit un revenu moyen par habitant de 1 415 DH.

### Promotion d'une agriculture durable

Pour une agriculture durable et résiliente, plusieurs programmes ont été mis en place portant notamment sur l'équipement d'environ 635 000 hectares par les techniques d'irrigation économe en eau jusqu'à 2020, la mise à niveau des filières agricoles à travers la conclusion de 19 contrats-programmes entre l'Etat et les professionnels du secteur agricole ainsi que l'adoption de deux lois portant sur l'optimisation de l'usage des pesticides et des fertilisants.

### Progrès notables en matière de la préservation de la diversité génétique

Le Maroc compte parmi les premiers pays qui ont ratifié plusieurs conventions pour la préservation de la diversité génétique, dont notamment la Convention sur la Diversité Biologique, le Plan d'Action Mondial pour la conservation et l'utilisation durable des Ressources Phytogénétiques pour l'Agriculture et l'Alimentation et le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques. Il s'est ainsi engagé dans la conservation, la caractérisation et l'évaluation des ressources génétiques, ainsi que dans la promotion de

## 2. Principaux défis

En dépit des progrès réalisés, un certain nombre de défis restent à relever dans l'immédiat dans un contexte de ralentissements et de fléchissements des économies suite aux effets de la pandémie de la Covid-19. Il s'agit d'assurer les besoins alimentaires des populations vulnérables pour lutter contre la sous-alimentation et la malnutrition, d'atténuer la vulnérabilité des

la recherche, de la formation et du transfert technologique. Dans ce sens, les ressources génétiques végétales conservées sont passées de 22000 à 69626 accessions entre 2008 et 2020.

### Renforcement de la coopération internationale en faveur d'une agriculture durable

Pour drainer plus d'investissement dans le secteur agricole et promouvoir ses capacités productives, le Maroc n'a cessé de renforcer ses rapports de coopération avec les différents partenaires internationaux et régionaux. Dans ce sens, le Maroc déploie des efforts continus dans le cadre de la coopération Sud-Sud pour le développement d'une agriculture durable en l'occurrence l'Initiative AAA.

### Recul de l'Indice d'Orientation Agricole des dépenses publiques

Les investissements publics et privés dans le secteur agricole ont connu une augmentation passant de 5,6 milliards de dirhams en 2008 à 14,52 milliards de dirhams en 2019 pour reculer à 13,6 en 2020. De même, l'Indice d'Orientation Agricole des dépenses publiques (AOI) a connu une amélioration entre 2008 et 2019 passant de 0,4 à 1,20 pour baisser à 0,89 en 2020.

### Efforts continus pour un bon fonctionnement des marchés agricoles

Pour assurer un bon fonctionnement des marchés des produits agricoles, le Maroc a mis en place un système d'information sur les prix des produits agricoles pour promouvoir l'accès rapide aux informations relatives aux marchés de denrées alimentaires.

petits agriculteurs et le maintien de la fluidité des chaînes d'approvisionnement alimentaire. A cela s'ajoutent d'autres défis tout aussi importants en l'occurrence i) la réduction des inégalités sociales et territoriales pour assurer la sécurité alimentaire pour tous ; ii) la consolidation des acquis dans le cadre des nouvelles stratégies ; et iii) la réduction des menaces qui pèsent sur la durabilité des ressources génétiques.

## 3. Evolution des indicateurs de l'ODD 2

Cibles	Code indicateur	Indicateur	2003-2004	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur cible 2030
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	2.1.1	Prévalence de la sous-alimentation (en %)	(2007) 0,9	0,1							0
	2.1.2	Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES) (en %)								25,9	
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	2.2.1	Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans (en %)	18,1				-	15,1		15,1	12 Objectif de la stratégie
	2.2.2	Prévalence de la malnutrition émaciation (indice poids/ taille inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par OMS) chez les enfants de moins de 5 ans (en %)	9,3					2,6	2,5	2,5	<5
	2.2.2	Prévalence de la malnutrition surpoids (indice poids/ taille supérieur à +2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par OMS) chez les enfants de moins de 5 ans (en %)	10,4					10,8	10,9		0
	2.2.3	Prévalence de l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans, selon l'état de grossesse (pourcentage)	Femmes en âge de procréer (33% en 2000)  Femmes enceintes (37,2% en 2000)								

Cibles	Code indicateur	Indicateur	2003-2004	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur cible 2030
2.5 D'ici à 2020, Préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiques et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale	2.5.1	Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme			54590*	60028*	66043*	67000*	67970*	69 626*	
2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés	2.a.1	Indice d'orientation agricole des dépenses publiques	(2008) 0,4			1,05	1,05	1,05	1,20	0,89	

Sources : Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale (2004-2003); Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale (ENPSF 2018), Ministère de la Santé ; Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des ménages (ENCDM 2014-2013), HCP ; FIES, 2020 HCP ; Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts ; Institut National de la Recherche Agronomique (INRA).

(\*) : Ces valeurs concernent seulement les ressources génétiques végétales. Pour les ressources génétiques animales ne sont pas disponibles.



### 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



La santé et le bien-être des populations constituent l'une des finalités centrales dans le processus de développement durable au Maroc

La santé et le bien-être des populations constituent l'une des finalités centrales dans le processus de développement durable au Maroc. Jusqu'à la fin de l'année 2019, les progrès se poursuivaient dans de nombreux domaines de la santé notamment pour les cibles relatives à la mortalité maternelle

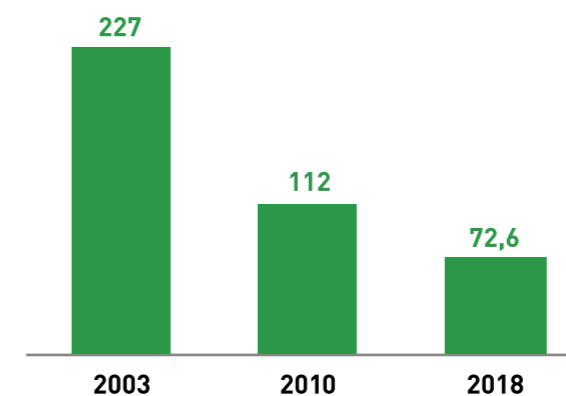
et infantile. Cependant, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour des chantiers capitaux tels que l'universalisation de la couverture médicale et la mise à niveau du secteur de la santé d'autant plus que les défis posés par la crise de la pandémie de la Covid-19 prennent de l'ampleur.

#### 1. Principales évolutions dans le contexte de la Covid-19

##### Santé maternelle et infantile

Le taux de mortalité maternelle a été réduit de 112 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes en 2010 à 72,6 décès en 2018, soit une réduction de 35%. Les progrès ont été plus marqués en milieu urbain (44,5) qu'en milieu rural (111,1).

Graphique 2 : Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes



Source : Ministère de la santé

Cette baisse est due au développement des services de santé offerts à la femme, notamment l'accès aux services liés à l'accouchement. Ainsi, la proportion d'accouchement assisté par un personnel de santé qualifié a augmenté, entre 2011 et 2018 de 73,6% à 86,6% au niveau national, de 92,1% à 96,6% en milieu urbain et de 55% à 74,2% en milieu rural.

La mortalité des enfants de moins de 5 ans a connu une baisse significative de 27% entre 2011 et 2018, passant de 30,5 à 22,2 décès pour 1000 naissances vivantes. Le taux de mortalité néonatale a été ramené, au cours de la même période, de 21,7 à 13,6 décès pour 1000 naissances vivantes.

Cependant, la crise de la Covid-19 avait négativement impacté l'accès des populations aux soins nécessaires dont elles ont besoin. Les résultats de l'enquête nationale menée par le HCP sur l'impact de la Covid-19 en 2020 ont révélé qu'un peu plus du quart (26,2%) des femmes ayant nécessité des services de santé maternelle n'ont pas pu y accéder et seulement 20,8% pour les services de santé reproductive. Ces pourcentages sont plus élevés en milieu rural (32,8% et 26,7% respectivement) qu'en milieu urbain (21,8% et 17,3%).

##### Lutte contre les maladies transmissibles

Au niveau du VIH, le nombre de nouvelles infections au VIH reste faible dans la population générale, à raison de 0,03 pour 1000 personnes séronégatives en 2019. Les efforts déployés dans le cadre du Plan Stratégique National 2017-2023 de la riposte contre le sida, ont permis d'atteindre, durant l'année 2019, une proportion de 78% des Personne Vivant avec le VIH (PVIH) qui connaissent leur statut sérologique dont 90% sont mis sous traitement ARV.

Concernant la tuberculose, l'incidence annuelle toutes formes confondues, a baissé, entre 2015 et 2018, de 101 cas à 99 cas pour 100 000 habitants.

Un plan stratégique national antituberculeux 2018-2021 a été mis en place pour réduire le nombre de décès liés à cette maladie de 40% à l'horizon 2021.

Pour le paludisme, le Maroc n'a détecté, depuis l'année 2005, aucun cas autochtone, mais il enregistre une moyenne de 450 cas importés. S'agissant de l'hépatite virale B, l'incidence a baissé de 12 cas en 2016 à 11 cas pour 100 000 en 2019.

### Lutte contre les maladies non transmissibles

En 2018, le taux de mortalité attribuable aux maladies non transmissibles (MNT) a atteint 12,4%. L'enquête nationale sur les facteurs de risque des maladies non transmissibles chez la population âgée de 18 ans et plus a montré que 29,3% sont hypertendus, 10,6% sont diabétiques et 10,4% sont prédiabétiques. L'enquête a également révélé que 53% sont en surpoids, dont 20% sont obèses, 10,5% ont un taux de cholestérol sanguin élevé, 11,7% fument du tabac, 1,7% consomment de l'alcool, 21,1% sont sédentaires et 76,3% consomment moins de cinq portions de légumes et fruits par jour.

Le taux de mortalité par suicide a baissé de 4,8 pour 100 000 habitants en 2015 à 2,9 en 2017 (estimation de l'OMS). Le Maroc a enregistré un total de 1104 cas décédés suite à des suicides entre 2016 et 2020. En 2020, les autorités sont intervenues pour 1719 tentatives de suicide. Dans ce sens, le processus d'élaboration d'une stratégie nationale de prévention du suicide a été lancé pour réduire la mortalité due au suicide.

### Prévention et traitement de l'abus de substances psychoactives

Par rapport à la santé mentale, une place prioritaire a été accordée au développement de l'offre de soins psychiatriques à travers la mise

en fonction de 9 services de psychiatrie intégrés au niveau des hôpitaux de 9 provinces, l'achat de médicaments psychotropes et la couverture des interventions thérapeutiques pour les troubles liés à la toxicomanie. En 2019, environ 111.000 personnes avec troubles mentaux sont prises en charge au niveau des Etablissements de Soins de Santé Primaire et presque 41000 personnes avec troubles addictifs sont prises en charge au niveau des centres d'addictologie.

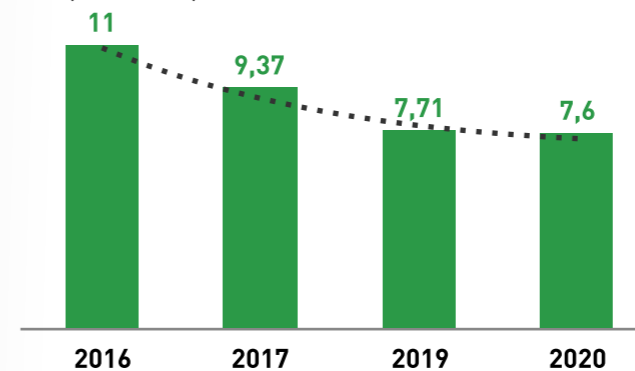
La Covid-19 a, par ailleurs, engendré des effets psychologiques sur la population. Les résultats de l'enquête nationale menée par le HCP sur l'impact de la Covid-19 sur la situation économique, social et psychologique des ménages, ont montré que pour 49% des ménages, l'anxiété est le principal impact psychologique du confinement. De plus, 30% des ménages expriment un sentiment de claustrophobie et 25% évoquent une multiplication des phobies.

Quant à la consommation d'alcool, elle a baissé, selon l'OMS, de 0,69 litre par habitant (âgé de 15 ans ou plus) en 2016 à 0,5 litre en 2019 (Rapport OMS 2019).

### Décès et blessures des accidents de la route

La prévention des accidents de la circulation routière est une préoccupation réelle au Maroc et des efforts importants ont été déployés à cet effet. Ainsi, le taux de mortalité lié aux accidents sur la voie publique pour 100 000 habitants est passé de 11 décès en 2016 à 9,37 décès en 2019 et à 7,6 en 2020. Cette baisse est due essentiellement aux restrictions liées à l'état d'urgence sanitaire due à la pandémie de la Covid-19. L'objectif des pouvoirs publics est de ramener ce taux à 5,6 décès pour 100 000 habitants à l'horizon 2025.

Graphique 3 : Évolution du taux de mortalité lié aux accidents sur la voie publique pour 100000 habitants (2016-2020)



Source : Agence Nationale de la Sécurité Routière (NARSA).

### Accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative

La proportion des femmes ayant bénéficié des consultations prénatales qualifiées, a évolué de 11 points entre 2011 et 2018 pour atteindre 88,5%, tandis que celle des accouchements assistés par un personnel qualifié a augmenté de 73,6% en 2011 à 86,6% en 2018. La part des femmes non célibataires âgées de 15 à 49 ans utilisant une méthode contraceptive a progressé de 67,4% en 2011 à 70,8% en 2018. Le taux de natalité chez les adolescentes (15 à 19 ans) a, par ailleurs, baissé de 32 naissances pour 1 000 adolescentes en 2011 à 19,4 en 2018.

### La couverture sanitaire universelle

En 2020, le taux de couverture médicale a atteint environ 70% de la population marocaine et ce, en tenant compte de l'intégration de nouvelles catégories des professions libérales et travailleurs non-salariés.

Afin de renforcer l'égalité d'accès aux soins à tous les citoyens, et permettre d'endiguer les impacts négatifs de la pandémie de la Covid-19, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste a lancé officiellement, en avril 2021, le chantier de la généralisation de la protection sociale.

Dans ce cadre, la loi 09-21 relative à la protection sociale a été adoptée. Elle constitue une avancée sociétale majeure qui vise, entre autres, la généralisation de l'assurance maladie obligatoire durant la première période 2021-2022, au profit de 22 millions de bénéficiaires supplémentaires de l'assurance fondamentale sur la maladie et qui couvre les coûts de médicalisation, l'acquisition des médicaments, l'hospitalisation et les soins. Le coût global de la généralisation de la protection sociale s'élève à environ 51 milliards de dirhams annuellement, dont 14 milliards de DH pour la généralisation de l'assurance maladie obligatoire.

### Financement de la santé

L'Etat s'est fortement engagé pour améliorer le financement du secteur de la santé en vue de garantir une offre de soins de qualité, équitable et accessible à toute la population. Dans ce cadre, le budget du Ministère de la Santé s'est amélioré en passant de 13,1 milliards de dirhams en 2015 à 19,77 milliards en 2021 soit une augmentation de plus de 50% durant la même période. Cependant, selon les Comptes Nationaux de la Santé (2018), la dépense totale de santé est financée essentiellement par les ménages à hauteur de 59,7% en 2018.

### Réduction des décès dus à la pollution de l'air ambiant

Selon le Ministère de la Santé, le taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air ambiant est de 28 décès par 100 000 habitants en 2019.

### Réduction des décès et maladies dus à l'insalubrité de l'eau et aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène

Le taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats) est de 1,9 décès par 100 000 habitants en 2019.

## Renforcement de la lutte antitabac

En 2018, plus de 11% des marocains de 15 ans et plus consomment du tabac. Le Maroc prévoit une réduction de la consommation de tabac chez cette catégorie de population d'environ 20% à l'horizon de 2029.

## Accès aux vaccins et aux médicaments

Grâce au Programme National d'Immunisation, le Maroc a pu conserver des taux de couverture vaccinale très élevés. Ainsi, la proportion des enfants âgés de 12-23 mois complètement vaccinés s'est améliorée de 90,9% en 2011 à 94,5% en 2018.

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, le Maroc a adopté une approche anticipative en passant par la participation à la troisième phase des essais cliniques, la conclusion d'accords avec des laboratoires visant à diversifier ses sources d'acquisition en vaccins, à l'élaboration de la stratégie nationale de vaccination anti-SARS-COV2 et l'institution d'un comité scientifique et technique pour la vaccination anti-sars-cov-2 qui a engagé les travaux pour l'élaboration de la stratégie de vaccination contre la Covid-19.

Afin de renforcer sa souveraineté sanitaire vis-à-vis de l'extérieur, le Maroc s'est engagé dans un projet stratégique de fabrication locale du vaccin contre le Covid-19. En effet, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a présidé le 5 juillet 2021 la cérémonie de lancement et de signature de conventions portant sur ce projet. Avec un coût dépassant les 5 milliards de DHs, ce projet vise à produire au début de son démarrage 5 millions de doses par mois, ce qui permettra au Royaume de s'approprier des capacités industrielles dans ce domaine et d'en faire une plateforme de biotechnologie à l'échelle africaine et mondiale.

Par ailleurs, les résultats de la campagne nationale de vaccination contre le virus de la Covid-19 indiquent, à la date du 20 septembre 2021, que 21,2 millions de la population totale ont reçu la première dose de vaccin dont 17,59 millions de personnes sont complètement vaccinées.

Par ailleurs, pour assurer la disponibilité des médicaments et des produits de santé accessibles à la population au niveau des établissements de

santé, le budget du ministère de la santé dédié aux médicaments a connu une augmentation considérable passant de 670 Millions de dirhams en 2001 à plus de 2 Milliards de dirhams ces dernières années.

## Déficit en ressources humaines

Le déficit en ressources humaines reste l'un des défis majeurs du secteur de la santé. La densité médicale a augmenté de 6,7 pour 10000 habitants en 2017 à 7,2 en 2020 et celle paramédicale de 8,5 en 2017 à 9,8 pour 10000 habitants en 2020. Ceci indique que la densité médicale et paramédicale ne dépasse guère 1,7 pour 1000 habitants au moment où la norme établie par l'OMS pour l'atteinte des ODD s'établit à 4,45 pour 1000 habitants.

## Cadre juridique de la réduction et de la gestion des risques sanitaires

Au Maroc, la législation est favorable à la protection de la santé et la réduction des risques. Elle est alignée dans une large mesure sur les priorités et engagements régionaux et mondiaux notamment au règlement sanitaire international (2005). Le degré de préparation aux urgences sanitaires est de 75% en 2020.

## 2. Principaux défis

La consolidation des acquis et l'amélioration des performances du système de santé consistent à relever certains défis pour progresser vers l'atteinte des ODD relatifs au domaine de la santé. Il s'agit, essentiellement, d'assurer la généralisation de l'assurance maladie à toute la population d'ici la fin de 2022, la dotation du secteur de la santé en ressources humaines suffisantes et qualifiées, la réduction des disparités régionales en termes de la répartition de l'offre de soins et la mobilisation du financement nécessaire au système de santé, etc.

## 3. Evolution des indicateurs de l'ODD 3

Cibles	Code ind.	Indicateurs	2010	2011	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur cible 2030
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes (n.v)	3.1.1	Taux de mortalité maternelle	112	-	-	-	-	-	72,6	-	-	Moins de 70/100000 NV 36*
	3.1.2	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	-	73,6	-	-	-	-	86,6	-	-	> 95*
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays doivent chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	3.2.1	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	-	30,5	-	-	-	-	22,16	-	-	25 12*
	3.2.2	Taux de mortalité néonatale	-	21,7	-	-	-	-	13,56	-	-	12 7*
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1	Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population	-	-	-	-	-	-	-	0,03	-	0
	3.3.2	Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants	-	-	-	101	-	-	99	-	-	0 30*
	3.3.3	Incidence du paludisme autochtone pour 100 000 habitants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Incidence du paludisme importé pour 100 000 habitants	0	0	0	0,013	-	-	--	0	-	0
	3.3.4	Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants	-	-	-	-	12	-	-	11	-	0
	3.3.5	Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales sont nécessaires (maladies parasitaires)	-	-	-	-	9590000	-	-	-	-	-



Cibles	Code .ind	Indicateurs	2010	2011	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur cible 2030
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	3.4.1	Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques (%)	-	-	-	12,5	-	-	12,4	-	-	4,16
	3.4.2	3.4.2 Taux de mortalité par suicide pour 100.000 personnes	-	-	-	4,8	2,9	-	-	-	2,9(*)	2,6
3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	3.5.1	Couverture des interventions thérapeutiques (services pharmacologiques, psychosociaux, services de désintoxication et de postcure) pour les troubles liés à la toxicomanie (patients suivis)	-	-	-	-	15168	-	-	-	-	-
	3.5.2	Abus d'alcool, défini en fonction du contexte national par la consommation d'alcool pur (en litres) par habitant (âgé de 15 ans ou plus) au cours d'une année civile	-	-	-	-	0,69	0,74	-	0,5	0,5 (**)	0,4
3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	3.6.1	Taux de mortalité lié aux accidents de la route pour 100 000 habitants	-	-	-	-	11	9,37	-	7,71	7,6	5,5 (***)
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	3.7.1	Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale (en %)	-	56,7	-	-	-	-	58,0	-	-	70
	3.7.2	Taux de natalité chez les adolescentes (15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	-	32,0	-	-	-	-	19,4	-	-	-

Cibles	Code .ind	Indicateurs	2010	2011	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur cible 2030
3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	3.8.1	Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels mesurée à partir des interventions de référence concernant notamment la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier)	-	-	-	-	59	-	-	68,8	70	100
	3.8.2-a	Proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé (1) supérieur à 10%	-	-	13,4	-	-	-	-	-	-	-
	3.8.2-b	Proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé (2) plus de 25% des dépenses des ménages	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-
3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	3.9.1	Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant (/100000 habitants)	-	-	-	-	-	-	-	28	-	-
	3.9.2	Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats)	-	-	-	-	1,9	-	-	1,9	-	1,4
	3.9.3	Taux de mortalité attribuable à un empoisonnement accidentel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Cibles	Code .ind	Indicateurs	2010	2011	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur cible 2030
3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac	3.a.1	Prévalence de la consommation actuelle de tabac par les personnes de 15 ans ou plus (taux comparatifs par âge)	-	-	-	-	-	-	11,3	-	-	-
3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments	3.b.1	Proportion de la population cible ayant reçu tous les vaccins prévus par le programme national (en %)	-	90,9	-	-	-	-	94,5	-	-	95
3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	3.c.1	Densité et répartition du personnel de santé pour 10 000 habitants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		- Densité médicale pour 10 000 habitants	-	-	-	-	-	6,7	-	7,2	7,2	-
		- Densité paramédicale pour 10 000 habitants	-	-	-	-	-	8,5	-	8,9	9,8	-
3.d : Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux	3.d.1	Application du Règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires (en %)					60				75	95

(\*) Valeurs cibles des indicateurs des plans et stratégies nationales.

(\*\*) Country Profile, OMS en 2019.

(\*\*\*) Selon la stratégie nationale de sécurité routière, l'objectif des pouvoirs publics est de ramener ce taux à 5,6 décès pour 000 100 habitants à l'horizon 2025.

Source : ENPSF 2011 et ENPSF 2018, Ministère de la Santé, Enquête Nationale Démographique 2010-2009, HCP, Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2014-2013, HCP 2014, Comité National de prévention des accidents de la circulation (CNPAC).



## 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Face à des progrès enregistrés par le système éducatif national, des défis majeurs restent à relever concernant, notamment, la qualité de l'apprentissage et l'achèvement du secondaire

Le Maroc a accompli des progrès non négligeables dans le domaine de l'éducation en 2020, après la généralisation de l'enseignement primaire, les réalisations en termes d'accès à l'enseignement préscolaire et de la parité filles/garçons qui est pratiquement atteinte dans tous les cycles scolaires. En dépit de ces avancées

enregistrées, des écarts importants à défier pour endiguer le fossé qui se creuse à cause de la pandémie de la Covid-19 et ses impacts sur les inégalités catégoriales et territoriales d'accès à l'éducation et sur la qualité d'apprentissage.

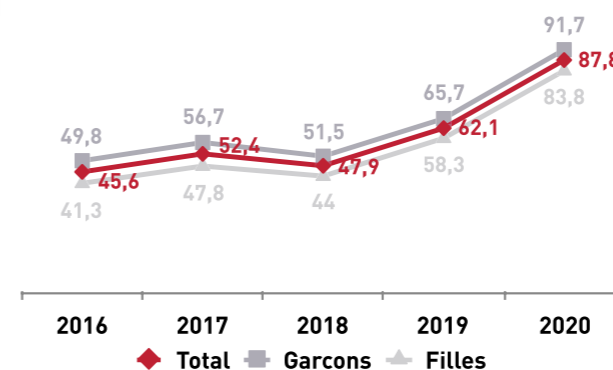
### 1. Principales évolutions dans le contexte de la Covid-19

#### Accès à l'éducation

Le système de l'éducation nationale compte près de 9 873 998 élèves et étudiants en 2020 dont : 8% sont inscrits au niveau préscolaire, 46% au primaire, 18% au secondaire collégial, 11% au secondaire qualifiant, 10% au niveau universitaire et 7% sont des stagiaires de la formation professionnelle.

Le taux spécifique de préscolarisation des enfants âgés de 4 à 5 ans a enregistré une nette amélioration pour atteindre 71,9% en 2020 contre 43,9% en 2016. Pour les enfants âgés de 5 ans (un an avant l'âge officiel d'entrée au primaire), ce taux a atteint 87,8% contre 45,6% respectivement. Dans ce sens, un programme national pour le développement du préscolaire (2018-2028) a été lancé pour la généralisation du préscolaire à l'horizon 2028.

Graphique 4: Evolution du taux de participation à l'apprentissage organisé (un an avant l'âge officiel d'entrée au primaire en %)



Source : Département de l'éducation nationale

Pour le cycle d'enseignement primaire, la généralisation d'accès à ce cycle d'enseignement est presque acquise. Le taux spécifique de scolarisation de la tranche d'âge 6-11 ans est de 100%.

Pour l'enseignement secondaire collégial, le taux spécifique de scolarisation de la tranche d'âge 12-14 ans a connu un saut important de 8,6 points entre 2016 et 2020 passant de 85,6% à 94,2% respectivement. De même, pour l'enseignement secondaire qualifiant, le taux spécifique de scolarisation de la tranche d'âge 15-17 ans est de 69,6% en 2020 contre 64,9% en 2016.

#### Equité et qualité d'enseignement

En termes d'équité et d'égalité de chances, l'indice de parité entre sexes (F/G) a connu une évolution remarquable au cours des cinq dernières années. En effet, la parité dans la scolarisation entre les garçons et les filles est acquise pour le primaire et des pourcentages importants ont été enregistrés dans les deux cycles de l'enseignement secondaire. En 2020, l'indice de parité a atteint un taux de 0,96 au collège et de 0,97 au qualifiant. Cet indice a également enregistré une augmentation importante au niveau de l'enseignement préscolaire, pour atteindre 0,91 en 2020.

La qualité de l'enseignement reste un problème persistant comme en témoignent les rapports et les résultats des enquêtes d'évaluation internationales (TIMSS, PIRLS et PISA). A savoir, les résultats de l'évaluation TIMSS de 2019 ont révélé que les scores des élèves marocains restent inférieurs à la moyenne internationale.

Par ailleurs, les enquêtes sur l'impact du coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages, menées par le HCP, ont montré que 83,5% des inscrits au préscolaire n'ont pas suivi les cours à distance (79,1% en milieu urbain contre 94,6% en milieu rural). En outre, 50,1% des élèves ont considéré que l'enseignement à distance n'a pas permis de couvrir totalement le programme scolaire.

### Achèvement scolaire

Le taux d'achèvement du primaire s'est situé à 91,4% en 2020. Les filles ont enregistré un taux d'achèvement supérieur à celui des garçons avec 93,2% et 89,2% respectivement. Par ailleurs, 61,4% des élèves ont achevé le cycle secondaire collégial avec un taux d'achèvement chez les filles qui dépasse de loin celui enregistré chez les garçons avec 68,0% et 52,0% respectivement. Au cycle secondaire qualifiant, le taux d'achèvement au niveau national est 39,0%. Force est de constater que l'écart se creuse amplement entre les filles et les garçons pour atteindre 24 points avec des taux d'achèvement de 52,0% et 27,9% respectivement.

### Formation professionnelle

Au niveau de la formation professionnelle, des efforts importants ont été déployés pour renforcer l'employabilité des jeunes et la promotion socio-professionnelle des salariés, à savoir :

- **Le développement de la capacité d'accueil du dispositif de la formation professionnelle** : Le nombre total d'établissements du secteur public et privé a atteint 2042 établissements en 2020. Le nombre de stagiaires s'est élevé à 397974. Les filles représentent 40% des stagiaires de formation professionnelle.
- **L'inclusion sociale et professionnelle** : Des projets structurants ont été menés et des mesures importantes ont été prises afin que des personnes handicapées aient accès à une formation, en fonction de leurs capacités et selon le type de handicap. En 2020, le nombre de personnes handicapées a atteint 417 stagiaires.

- **La formation professionnelle au profit des immigrés et des réfugiés** : En 2020, le nombre d'immigrants et de réfugiés bénéficiant de la formation a atteint 647 stagiaires, dont 56% sont des femmes.

### Enseignement supérieur

Au niveau de l'enseignement supérieur, des efforts continus ont été consentis pour élargir l'accès, promouvoir l'égalité et l'équité, améliorer la qualité, renforcer l'employabilité, et développer la recherche scientifique. En effet, le nombre total des étudiants a progressé de 18,2% entre 2016 et 2020, passant de 854339 à 1009596 étudiants. Cet effectif est réparti entre 91,3% des étudiants dans l'enseignement supérieur universitaire, 3,4% en formation des cadres et 5,3% dans l'enseignement supérieur privé.

En 2020, le nombre total d'établissements d'enseignement supérieur a atteint 409 établissements répartis sur les 12 régions du Royaume.

Le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur post-bac, pour la tranche d'âges 18-22 ans, est passé de 33,6% en 2017 à 40,2% en 2020.

La parité entre sexes est acquise pour l'enseignement supérieur. Le pourcentage des étudiantes est passé de 48% à 50,1% entre 2015 et 2020. Leur proportion dans les lauréats est passée de 48,9% en 2015 à 50,7% en 2019.

Afin d'améliorer l'accès à l'enseignement supérieur et ne laisser personne pour compte, il a été procédé à :

- L'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et ses outputs à travers la généralisation de l'utilisation de la technologie de l'information, la consolidation de la réforme pédagogique et le renforcement de la recherche scientifique, etc. ;
- L'élargissement de la base des boursiers pour atteindre 394907 boursiers en 2020 contre 293323 en 2017, soit une augmentation de 20%. La satisfaction de 84% de demandes de bourses au niveau national ;

- L'élargissement du nombre des étudiants bénéficiaires du système d'assurance maladie obligatoire de base pour la maladie pour arriver à 230000 en 2020 ;
- La réservation de 10% du nombre de places limitées en première année dans les établissements universitaires publics à accès régulé au profit des étudiants étrangers non-résidents au Maroc et élargissement de la capacité d'accueil en faveur des étudiants étrangers : 21000 étudiants étrangers ont été inscrits en 2020 où 85% sont issus des pays africains et dont 13060 sont inscrits dans les établissements de l'enseignement supérieur public.
- Le traitement des dossiers de candidature pour l'octroi des bourses au profit des étudiants étrangers résidant au Maroc selon les mêmes conditions et critères de sélection appliqués aux marocains : 75% des étudiants originaires d'Afrique subsaharienne bénéficient des bourses du Gouvernement Marocain (12283 boursiers dans les établissements d'enseignement supérieur public en 2020).

### Enseignement traditionnel

Le Maroc continue de déployer d'énormes efforts pour la mise à niveau des imams de mosquées. 45700 imams en moyenne en bénéficient, dont 31990 imams dans le monde rural et 13710 imams dans le monde urbain. De plus, 1447 oulémas veillent à encadrer les participants à ce programme de mise à niveau. De plus, des efforts continus sont déployés pour assurer une éducation de qualité dans les établissements d'enseignement traditionnel afin de promouvoir la qualité de l'enseignement traditionnel scolaire et terminal à travers la mise en œuvre du projet de subvention des établissements de l'enseignement traditionnel sur le plan matériel, financier et pédagogique.

### Lutte contre l'analphabétisme

Selon le RGPH 2014, le taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus est de 77,8% pour les hommes, de 57,9% pour les femmes et de 67,8% pour l'ensemble. Le taux

d'alphabétisation de la population âgée de 15 à 24 ans est de 92,8% pour les hommes, de 85,2% pour les femmes et de 89% pour l'ensemble.

Le nombre de bénéficiaires des programmes d'alphabétisation, au titre de l'année 2020, a atteint 1 200 295 bénéficiaires (86% sont des femmes et 57% sont des ruraux) contre 739 565 bénéficiaires en 2016, soit une augmentation annuelle moyenne de 13%.

### Éducation à la citoyenneté mondiale

Dans le cadre de la mise en place de l'école de la citoyenneté, le Maroc a engagé le projet « Mowatana » qui vise à diffuser et consolider les valeurs de citoyenneté, de respect du droit et d'accomplissement du devoir, etc. Ce projet a démarré dans sa phase pilote, ciblant 3000 élèves au cours de l'année 2019, sur la base d'atteindre 10000 bénéficiaires dans un horizon de trois ans. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA), plusieurs mesures ont été programmées pour la l'inclusion dans les manuels scolaires des valeurs de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle.

### Infrastructures et environnement d'apprentissage

Des efforts importants ont été déployés pour construire les établissements scolaires aussi bien en milieu urbain que rural. En 2020, le nombre d'établissements primaires est de 7890 au niveau national, dont 4829 en milieu rural. Celui des établissements du secondaire collégial est de 2042 au niveau national, dont 897 en milieu rural. Alors que celui des établissements de secondaire qualifiant est de 1281 au niveau national, dont 384 en milieu rural. Le nombre des internats a atteint 985 établissements dont 90% sont en milieu rural.

Des efforts ont été entrepris pour offrir aux élèves un cadre et un environnement confortables pour l'apprentissage. Dans ce sens, la proportion des établissements d'enseignement raccordés au réseau d'eau potable en 2020, dépasse

79% pour tous les niveaux d'enseignement. Quant à l'accès à l'électricité, la proportion des établissements scolaires ayant accès à l'électricité, en 2020 dépasse 97% pour tous les niveaux d'enseignement. Cependant, la proportion des établissements scolaires disposant d'infrastructures de base et de matériels adaptés aux élèves en situation de handicap a atteint 20,1% au primaire, 32,4% au collégial et 35,8% au secondaire qualifiant en 2020.

### Education et formation inclusive

Le Maroc poursuit la mise en œuvre du programme national pour l'éducation des

enfants en situation de handicap. Dans ce cadre, un programme d'appui à l'amélioration de la scolarisation des enfants en situation de handicap, dans des établissements spécialisés et des classes intégrées, a été mis en place dans le cadre du Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale. Entre 2015 et 2020, le nombre des enfants en situation de handicap issus de milieux précaires qui ont pu bénéficier de ce programme est de 61150, avec un budget global de 680 millions de dirhams.

## 2. Principaux défis

En dépit des avancées enregistrées et malgré les efforts déployés, des défis persistent et nécessitent des mesures supplémentaires pour atteindre les objectifs envisagés. Il s'agit de la généralisation de la scolarisation dans l'ensemble de cycles scolaires, hormis le primaire, tout en assurant la qualité de l'éducation et la réduction des disparités territoriales, socio-économiques et culturelles entre les différentes régions, la lutte contre l'abandon scolaire et la rétention des filles rurales dans les différents cycles d'enseignement, la lutte contre l'analphabétisme et l'analphabétisme numérique, la

reconfiguration des apprentissages pour apprendre mieux dans un temps plus court afin de combler le déficit d'apprentissage imposé par la Covid-19 à travers des méthodes pédagogiques plus efficaces, et une gouvernance plus souple et moins contraignante et orientée vers les élèves et les étudiants pour achever pleinement leurs apprentissages et la restructuration des filières pour améliorer l'employabilité des jeunes, moderniser les programmes pédagogiques, et développer davantage des formations professionnalisantes et mettre en place des soft-skills.

## 3. Evolution des indicateurs de l'ODD 4

Cibles	Code indic.	Indicateurs	2014	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur cible 2030
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	4.1.1	Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe (%)	-	a) i) lecture : 36,0 a) ii) math : 40,6 c) ii) math : 40,7	-	-	-	-	100
	4.1.2	Taux d'achèvement de l'enseignement primaire, premier et deuxième cycle de l'enseignement secondaire (%)		Ens. prim. : 91,3 1 <sup>er</sup> cycles de l'ens. sec. : 65,0 2 <sup>ème</sup> cycles de l'ens. sec. : 34,2	Ens. prim. : 93,1 1 <sup>er</sup> cycles de l'ens. sec. : 64,0 2 <sup>ème</sup> cycles de l'ens. sec. : 35,2	Ens. prim. : 93,0 1 <sup>er</sup> cycles de l'ens. sec. : 60,0 2 <sup>ème</sup> cycles de l'ens. sec. : 32,1	Ens. prim. : 95,9 1 <sup>er</sup> cycles de l'ens. sec. : 64,7 2 <sup>ème</sup> cycles de l'ens. sec. : 38,6	Ens. prim. : 91,4 1 <sup>er</sup> cycles de l'ens. sec. : 61,4 2 <sup>ème</sup> cycles de l'ens. sec. : 39,0	100
4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire	4.2.2	Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (Un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe (%)	-	National : 45,6 Filles : 41,3 Garçons : 49,8 Urbain : 56,8 Rural : 31,1	National : 52,4 Filles : 47,8 Garçons : 46,7 Urbain : 61,9 Rural : 39,8	National 47,9 Filles : 44 Garçons : 51,5 Urbain : 57,5 Rural : 35,2	National 62,1 Filles : 58,3 Garçons : 65,7 Urbain : 70,9 Rural : 50,4	National : 87,8 Filles : 83,8 Garçons : 91,7	100 R1

Cibles	Code indic.	Indicateurs	2014	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur cible 2030
4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable	4.3.1	4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe (%)	-	-	15-24 ans : National : 46,8 Filles : 42,4 Rural : 18,1 15 ans et plus : National : 15 Filles : 15,7 Rural : 9	15-24 ans : National : 47,5 Filles : 44,4 Rural : 18,4 15 ans et plus : National : 15,7 Filles : 17,2 Rural : 10	15-24 ans : National : 48,2 Filles : 45,7 Rural : 18,8 15 ans et plus : National : 16,1 Filles : 18,2 Rural : 10,2	-	100
4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	4.4.1	4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par type de compétence (%)	-	-	-	a. Info. 15-24 ans: 83,7 >= 15 ans: 51,1 b. connexion 15-24 ans: 60,2 >=15 ans: 38,8	-	-	-
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes en situation de handicap, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	4.5.1	4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés	Parité par sexe: Primaire : 0,94 Collège : 0,87 Secondaire: 0,97 Parité par milieu: 1,13; 0,55 et 0,23 respectivement	Parité par sexe: Primaire : 0,94 Collège : 0,88 Secondaire: 1,01 Parité par milieu: 1,13; 0,58 et 0,24 respectivement	Parité par sexe: Primaire : 0,95 Collège : 0,90 Secondaire: 1,05 Parité par milieu: 1,13; 0,60 et 0,25 respectivement	Parité par sexe: Primaire : 0,95 Collège : 0,90 Secondaire: 1,08 Parité par milieu: 1,13; 0,60 et 0,27 respectivement	Parité par sexe: Primaire : 1 Collège : 0,96 Secondaire: 0,97 Parité par milieu: 1,08; 0,83 et 0,51 respectivement	-	1,00
4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter	4.6.1a	Taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus (%)	National : 67,8 ; Femmes (57,9) Hommes (77,8)	-	-	-	-	-	0 10% en 2026 R2

Cibles	Code indic.	Indicateurs	2014	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur cible 2030
4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes en situation de handicap et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace	4.a.1	Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) l'Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et du matériel adaptés aux élèves en situation de handicap ; e) une alimentation de base en eau potable; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)] (en %)	-	a) Primaire: Total : 91,5 Urbain : 97,5 Rural : 87,7 1 <sup>er</sup> cycle de l'ens. sec. : Total :94,9 Urbain :97,0 Rural :92,0 2 <sup>e</sup> cycle de l'ens. sec. : Total :95,8 Urbain :96,8 Rural : 93,0	a) Primaire: Total :92,6 Urbain : 97,7 Rural : 89,4 1 <sup>er</sup> cycle de l'ens. sec.: Total :95,6 Urbain : 97,6 Rural : 92,9 2 <sup>e</sup> cycle de l'ens. sec.: Total :97,5% Urbain 97,9% Rural 96,3%	a) Primaire: Total : 93,9 Urbain : 98,0 Rural : 91,3 1 <sup>er</sup> cycle de l'ens. sec.: Total : 96,5 Urbain : 97,9 Rural: 94,6 2 <sup>e</sup> cycle de l'ens. sec.: Total : 97,6 Urbain : 98,0 Rural: 96,5	a) Primaire: Total : 100 Urbain : 100,0 Rural : 92,6 1 <sup>er</sup> cycle de l'ens. sec.: Total :95,9 Urbain 97,4 Rural 94,0 2 <sup>e</sup> cycle de l'ens. sec.: Total :96,5 Urbain 100,0 Rural 95,6	a) Primaire: Total : 97,2 Rural : 94,2 1 <sup>er</sup> cycle de l'ens. sec.: Total :98,9 Rural 97,1 2 <sup>e</sup> cycle de l'ens. sec.: Total :98,5 Rural 97,4 b) Prim : 82,8 1 <sup>er</sup> cycle Ens. Sec :83,1 2 <sup>e</sup> cycle Ens Sec : 84,3 c) Prim : 76,8 1 <sup>er</sup> cycle Ens. Sec : 82,8 2 <sup>e</sup> cycle Ens Sec : 85,5 d) Primaire : 20,1 1 <sup>er</sup> cycle Ens Sec :32,4 2 <sup>e</sup> cycle Ens. Sec : 35,8 e) Prim: 79,3 1 <sup>er</sup> cycle Ens. Sec :92,7 2 <sup>e</sup> cycle Ens Sec:95,9. f) Prim: 91,1 1 <sup>er</sup> cycle Ens. Sec :94,3 2 <sup>e</sup> cycle Ens Sec:94,0. g) Prim: 83,8 1 <sup>er</sup> cycle Ens. Sec :92,8 2 <sup>e</sup> cycle Ens Sec:97,8.	-
4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.	4.c.1	Proportion d'enseignants possédant les qualifications minimales requises, par niveau d'études (%).	-	100	100	100	100	100	-

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, RGPH 2014, HCP.  
R1 Vision stratégique de l'éducation 2015-2030 : Généralisation du préscolaire à l'horizon 2028.  
R2 Programmes d'alphabétisation : Ramener le taux d'analphabétisme à 20% en 2021 et 10% en 2026 et éradiquer l'analphabétisme des jeunes âgés de 15 à 24 ans.

## 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



**Les progrès consentis, ont permis de promouvoir le statut de la femme, protéger ses droits et lutter contre la violence pratiquée à son encontre et consolider l'égalité des sexes**

Le Maroc s'est engagé dans un processus de promotion de l'égalité des sexes à travers des réformes constitutionnelles, législatives et institutionnelles. Les progrès consentis, dans ce sens, ont permis de promouvoir le statut de la femme, protéger ses droits et lutter contre la violence pratiquée à son encontre et consolider l'égalité des sexes par la consécration de

l'égalité et la parité. Cependant, malgré les acquis réalisés en faveur de l'égalité des sexes, des défis sont encore à relever afin d'améliorer la situation de la femme marocaine et pour faire face aux répercussions de la pandémie et relancer progressivement l'activité économique, l'accès à l'éducation et aux soins de santé et l'autonomisation des femmes et des filles.

### 1. Principales évolutions dans le contexte de la Covid-19

#### Un cadre juridique en perpétuel amélioration en faveur à la parité

Le cadre juridique au Maroc considère l'égalité des sexes l'un des piliers des Droits de l'Homme tels qu'ils sont universellement reconnus sans distinction de race, d'âge et de sexe. La Constitution marocaine de 2011 réaffirme et s'engage à bannir et combattre toute forme de discrimination à l'encontre de quiconque, en raison du sexe, de la couleur, des croyances, de la culture, de l'origine sociale ou régionale, de la langue, de handicap, etc. Par ailleurs, le Royaume du Maroc a ratifié toutes les conventions relatives aux droits des femmes et traités qui visent à instaurer le principe de l'égalité des sexes et de la non-discrimination. Le Maroc s'est engagé à réviser toutes les lois afin d'harmoniser le cadre législatif national avec les conventions internationales.

S'inscrivant dans la continuité de ce processus, le Maroc a mis en place une série de lois depuis 2015 pour la lutte contre les discriminations faites aux femmes, notamment :

- La loi n° 27-14 du décembre 2016 relative à la lutte contre la traite des êtres humains qui criminalise, entre autres, et réprime

sévèrement les formes d'exploitation sexuelle, la prostitution, le travail forcé, la mendicité et l'esclavage, etc.

- La Loi 19.12 du 10 août 2016 fixant les conditions de travail et d'emploi des travailleuses et travailleurs domestiques qui interdisent la réquisition de ces travailleuses pour exécuter un travail forcé ou contre leur gré.
- La Loi n° 79-14 ratifiée en 2017 sur la lutte contre toutes les formes de discrimination.
- Le projet de loi n° 19.13 modifiant et complétant l'article 10 du dahir chérifien n° 1.58.250 promulguant la loi de la nationalité, autorisant l'homme étranger marié à une marocaine à acquérir la nationalité marocaine par le biais du mariage.
- La loi 103-13 adoptée en 2018 relative aux violences à l'égard des femmes.
- L'article 346 du code du travail interdit toute discrimination relative au salaire entre les deux sexes pour un travail de valeur égale.

Quant à la discrimination positive, de nombreux textes et mécanismes juridiques ont été mis en place pour accroître la représentativité politique des femmes aux niveaux national et territorial, à l'horizon des élections au titre de 2021, dont les plus importants sont :

- Le Projet de loi d'organisation n° 04-21 modifiant et complétant la loi organique n° 27.11 relative à la Chambre des représentants, qui vise à améliorer la représentativité féminine, ainsi que la liste nationale des femmes qui sera décliné sur le plan régional, en remplaçant la circonscription nationale par des circonscriptions régionales.
- Le Projet de loi d'organisation n° 06.21 modifiant et complétant la loi d'organisation n° 59.11 portant sur les élections des membres des Conseils des Collectivités Territoriales a adopté un mécanisme garantissant la représentation des femmes dans ces conseils, en accordant le tiers des sièges aux femmes dans chaque conseil préfectoral ou provincial. Ainsi, grâce à ces changements la représentativité féminine à l'échelle nationale passera de 21% actuellement à plus de 25%.

### Lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles

Le Maroc a parcouru le chemin pour la lutte contre la violence à l'encontre des femmes à travers la Constitution, par le Code de la famille et par les autres législations pertinentes. En 2018, la loi 103.13 sur la violence faite aux femmes criminalise tout acte de violence résultant d'une discrimination liée au genre qui porte préjudice à la femme, comme le refus de ramener le conjoint expulsé au foyer conjugal, porter atteinte à l'intégrité du corps de la femme, la dissipation ou de la cession de ses biens de mauvaise foi, ou en tant que formes de harcèlement sexuel ou à cause de sa condition de femme uniquement. Ainsi, de nouvelles mesures de protection ont été adoptées, telles que l'éloignement du conjoint violent, l'avertissement de non-agression à l'agresseur en cas de menaces de violence avec un engagement de non-agression, le remplacement de l'enfant auprès de la mère qui en a la garde, l'interdiction de s'approcher de la victime ou de son domicile, etc.

Dans cette dynamique de réforme, le Maroc a inscrit la lutte contre les violences faites aux femmes dans son programme gouvernemental pour l'égalité pour la période 2016-2021. En 2019,

la Commission Nationale pour la Prise en Charge des Femmes Victimes de Violence (CNPECFVW) a été mise en place.

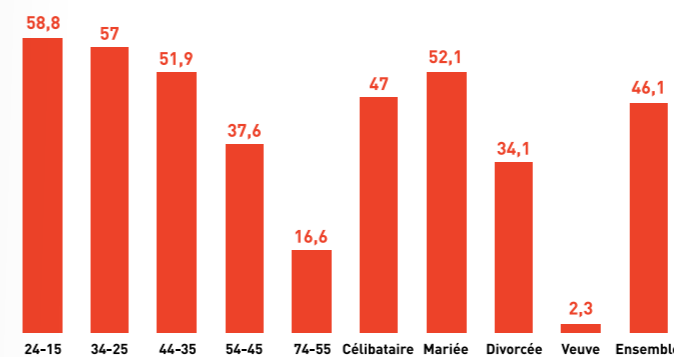
De plus, le Maroc a signé le 8 Mars 2020 « La Déclaration de Marrakech pour mettre fin à la violence contre les femmes ». Cette Déclaration prévoit un ensemble d'engagements en faveur de la lutte contre la violence faite aux femmes. Dans ce cadre, des commissions nationales, régionales et locales, ainsi que des cellules de prise en charge des femmes victimes de violence ont ainsi été mises en place. Le Réseau des cellules institutionnelles pour la prise en charge des femmes victimes de violence a également été développé. Leur nombre atteint désormais plus de 96 cellules au niveau des tribunaux, 113 cellules au niveau des hôpitaux, et 440 cellules de prise en charge des femmes victimes de violence au niveau des services de la Sécurité Nationale, des dizaines de cellules dans les différents services de la Gendarmerie Royale. La mission de ces cellules se concentre sur l'accueil, l'écoute, le soutien, l'orientation et l'accompagnement médico-psychosocial au profit des femmes victimes de violences.

### Proportions des femmes victimes de la violence exercée par un partenaire

La violence exercée dans le contexte conjugal et relation entre partenaires intimes (toutes formes confondues) durant les 12 derniers mois a enregistré un taux de prévalence de 46% en 2019. Les femmes mariées subissent le plus la violence conjugale. La prévalence de la violence conjugale est de 52,1% parmi les mariées contre 47% parmi les célibataires ayant ou ayant eu un fiancé ou un ami intime et 34,1% parmi les femmes divorcées.

Les filles et les femmes âgées de 15 à 24 ans sont les plus touchées par la violence perpétrée par leurs partenaires intimes actuels ou antérieurs (58,8%), plus que les jeunes femmes âgées de 35 à 44 ans (51,9%). Les femmes âgées de 45 à 54 ans et celles âgées de 55 à 74 ans enregistrent des prévalences respectives de 37,6% et 16,6%.

**Graphique 5: Taux de prévalence de la violence conjugale (en %) selon les groupes d'âges et l'état matrimonial des victimes**



Source : HCP, Enquête nationale sur la violence à l'encontre des femmes et des hommes 2019.

Par forme de violence, les filles et les jeunes femmes de 15-24 ans sont les plus touchées par la violence psychologique dans le cadre conjugal (56,7%), suivies des femmes âgées de 25-34 ans (53,6%). Or, les femmes âgées de 25 à 34 ans sont touchées, essentiellement, par la violence physique et la violence économique avec des prévalences respectives de 12,7% et 14,1%.

### Femmes victimes de violences sexuelles infligées par une personne autre que leur partenaire intime

La proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 74 ans victimes de violences sexuelles au cours des 12 mois précédents dans le contexte extraconjugal où l'auteur de violence pourrait être une personne autre que le partenaire intime touche 8,5% de femmes. Les femmes citadines sont plus touchées par cette violence (10,5%) que les rurales (4,8%).

Par âge, les jeunes filles et les femmes âgées de 15 à 24 ans sont les plus touchées par ce type de violence (18,1%), plus que les femmes âgées de 25 à 34 ans (9,7%). Les femmes âgées de 35 à 44 ans et celles âgées de 45 à 54 ans et de 55 à 74 ans enregistrent des prévalences respectives de 7,3%, 3,5% et 0,8%.

Par lieux des faits, parmi l'ensemble des actes des violences sexuelles dues aux faits du harcèlement sexuel subis par les femmes, 50% ont eu lieu dans l'espace public (57% en milieu urbain et 34% en milieu rural). Dans les lieux d'étude et de formation 10,5% des femmes et des filles âgées de 15 à 74 ans ont été victimes de ce type de violence. Dans le contexte du travail, la violence sexuelle touche 2,7% des femmes dont 32,7% des victimes désignent les supérieurs hiérarchiques, 30,1% les collègues du même niveau et 18,7% des collègues ayant un niveau hiérarchique inférieur.

### La crise du Covid-19 intensifie le risque de violence contre les femmes et les filles

Les femmes sont plus exposées aux risques de la crise de la Covid-19. D'après l'enquête sur l'impact du coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages, menée par le HCP en 2020, les résultats indiquent que les femmes sont les plus touchées par le sentiment de promiscuité ou de manque d'intimité durant le confinement (21% des femmes, contre 16,4% des hommes). De plus, 28% parmi les femmes et 22% parmi les hommes ont vécu des situations de conflit avec les personnes avec qui il s'est confiné.

### Mariages des mineurs

Les actes du mariage des mineurs ont reculé de 30.230 en 2015 à 25.514 en 2018 soit 9,1% du total des actes de mariages. Les demandes de mariage sont plus manifestées chez les filles de moins de 18 ans que les garçons. En effet, les demandes de mariage pour les filles de moins de 18 ans ont passé de 39.757 en 2016 à 31.931 en 2018.

### Les femmes consacrent plus de temps que les hommes aux travaux domestiques non rémunérés

Les résultats du 2<sup>ème</sup> panel sur l'impact du coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages, menée par le HCP en 2020, ont montré que le temps moyen journalier alloué aux travaux ménagers au domicile est de



4h 27mn pour les femmes qui consacrent 6 fois plus de temps que les hommes (45mn), soit une augmentation respective de 28mn et de 40mn par rapport à la journée normale avant le confinement. L'accompagnement scolaire des enfants du ménage dure, en moyenne, 21mn par jour, 25mn par les femmes et 16mn par les hommes. Ce temps est 4 fois plus élevé que celui d'avant le confinement.

### Participation des femmes aux processus de prise de décisions

La représentativité féminine dans la chambre des représentants a atteint 20,5% en 2016. Leur poids dans la chambre des conseillers a atteint 11,67% en 2015. Ce nombre reste en deçà du quota minimal du tiers fixé par les Nations Unies. Au niveau des conseils régionaux et d'autres conseils territoriaux, la présence des femmes élues dans ces conseils est de 21,18% au niveau communal et de 4% au niveau provincial. Quant aux conseils régionaux, leur nombre est de 255 élues, portant leur poids au titre de l'année 2015 à 37,6%.

Le taux de féminisation global de la fonction publique est de 40% en 2020 et celui d'accès des femmes aux postes de responsabilité est de 24,61% en 2020. Leur accès à l'emploi supérieur est de 16,97% en 2020.

### Renforcement de l'accès des femmes à la propriété et au contrôle des terres agricoles

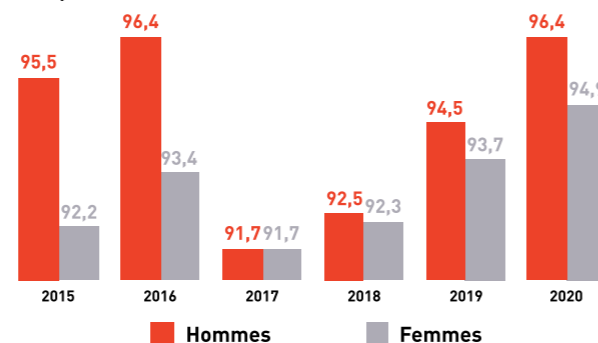
Dans le cadre de la promotion de l'accès des femmes à la propriété foncière, en particulier aux terres collectives, le Maroc a déployé des efforts exceptionnels pour autonomiser les femmes Soualilyates à travers l'institutionnalisation de leurs droits en 2020 grâce à la promulgation de la Loi 62-17 relative à la tutelle administrative sur les communautés soulalilyates et la gestion de leurs biens.

### Usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) : moyen de renforcement de l'autonomisation des femmes

En termes d'équipements en téléphonie mobile en 2020, 94,9% des femmes âgées de 12-65 ans

possédaient un téléphone portable, tandis que cette proportion a atteint 96,4% pour les hommes.

Graphique 6 : Proportion des individus équipés en téléphone mobile en % entre 2015 et 2020



Source : Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications.

### Budgétisation sensible au genre

Le Maroc a pu cristalliser une expérience pionnière dans la voie d'application et d'instauration des mécanismes prônant les vertus de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. Cette implémentation a été renforcée par la publication de la Loi organique n°130-13 relative à la loi de finances de 2015, qui met l'accent sur l'institutionnalisation de la gestion axée sur les résultats dans une perspective de genre. Ce parcours s'est renforcé en mars 2020 par la diffusion de la circulaire du Chef de Gouvernement qui a exhorté les départements ministériels et les Etablissements et les Entreprises Publics à prendre en compte la dimension genre dans leurs exercices de programmation budgétaire triennale au titre de la période 2021-2023, en y intégrant leurs Plans d'Action Sectoriels à Moyen Terme (PASMT) cadrant la mise en œuvre de leurs engagements pris dans le cadre du Plan Gouvernemental pour l'Egalité (PGE II).

## 2. Principaux défis

Le Maroc a pu réaliser des progrès considérables dans le domaine de l'égalité des sexes, mais il reste encore des défis qui se sont amplifiés à cause des déséquilibres causés par la pandémie de Covid-19. Il s'agit, essentiellement de l'intégration du genre dans les stratégies de riposte et de relance économique post-Covid-19, le développement d'une chaîne de

services de prise en charge des femmes victimes de violence efficace et accessible dans toutes les régions, la valorisation de la contribution des femmes et des filles à l'économie et la mise en place des mécanismes visant à réduire les disparités entre les hommes et les femmes à la prise de décision et la conduite du changement vers une culture plus égalitaire et la lutte contre les stéréotypes et les préjugés sexistes, etc.

## 3. Evolution des indicateurs de l'ODD 5

Cibles	Code indic.	Indicateurs	2009	2012	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur cible 2030
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.	5.2.1	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge (%)	-	-	-	-	-	-	44	-	0
	5.2.2	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits (%)	4,3	-	-	-	-	-	8,5	-	0

Cibles	Code indic.	Indicateurs	2009	2012	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur cible 2030
5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	5.3.1	Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans						0,7 (Avant l'âge de 15 ans)			
		Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans						21,4 (Avant l'âge de 18 ans)			
5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national	5.4.1	Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence (%)	-	Femmes : Nat : 21,2 U : 19,7 R : 23,4 Hommes : Nat : 3,3 U : 2,9 R : 3,9	-	-	-	-	-	-	-
5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique et y accèdent sur un pied d'égalité	5.5.1	Proportion de sièges occupés par des femmes dans (en %) : a) les parlements nationaux  b) les administrations locales (%) (Au niveau des conseils régionaux)		a) 2011 : 16,7		a) 2016 : 20,5					b) 37,6

Cibles	Code indic.	Indicateurs	2009	2012	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur cible 2030
	5.5.2	Proportion de femmes occupant des postes de direction (%) : Taux de féminisation des emplois supérieurs dans la fonction publique	-	-	-	-	15,28	16,59	17,2	16,97	50**
5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi avec qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi	5.6.1	Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative (%) : Proportion des femmes non célibataires âgées de 15 à 49 ans qui utilisent la contraception et pourcentage de celles qui utilisent les méthodes contraceptives modernes au moment de l'enquête.	47	-	-	-	70,8	-	-	-	100
5.b Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes	5.b.1	Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe (%)	-	-	F : 92,2 H : 95,5  (Individus âgés de 12-65 ans)	F : 93,4 H : 96,4  (Individus âgés de 12-65 ans)	F : 91,7 H : 91,7  (Individus âgés de 5 ans et plus)	F : 92,5 H : 92,3  (Individus âgés de 5 ans et plus)	F : 93,7 H : 94,5	F : 94,9 H : 96,4	100

Source : Département de la réforme de l'administration, Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, Ministère de l'Intérieur, Elections législatives de 2011 et 2016, Enquête Nationale sur la prévalence de la violence à l'égard des Femmes de 2009 et de 2019, HCP.

\* Stratégie nationale de lutte contre la violence à l'encontre des femmes et des filles à l'horizon 2030.

\*\* Département de la réforme de l'administration

## 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



La gestion des ressources en eau a été, depuis longtemps, placée au centre des préoccupations des politiques publiques afin de satisfaire les besoins en eau potable et d'irrigation

Le régime hydro-climatique du Maroc se caractérise par sa vulnérabilité accrue. Les ressources en eau sont assez limitées, variables dans le temps et inégalement réparties à travers le territoire national. La gestion de ces ressources a été, depuis longtemps, placée au centre

des préoccupations des politiques publiques afin de satisfaire les besoins en eau potable et d'irrigation. Ces efforts sont accompagnés également par des investissements importants en matière d'amélioration d'accès aux services d'assainissement liquide.

### 1. Principales évolutions dans le contexte de la Covid-19

Le Maroc est situé dans une région parmi les plus menacées par les changements climatiques. L'intensité et la variabilité spatiale et temporelle des précipitations (voir figures ci-dessous) sont importantes, générant plus d'inondations et plus de sécheresses. Ainsi, 51% des apports en eau sont accaparés au niveau des deux bassins du nord et nord-ouest (Loukkos et Sebou) avec des précipitations moyennes annuelles supérieures à 800 mm dans la région la plus arrosée du nord et entre 400 à 600 mm dans la région du Centre.

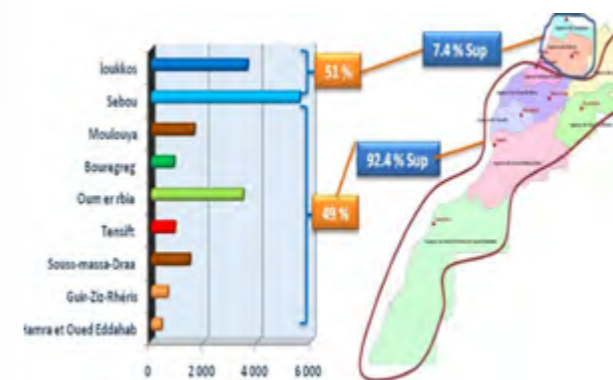
Les sept autres bassins situés principalement au sud et au sud-est de l'Atlas, enregistrent 49% des apports avec des précipitations variant entre moins 100 mm à 400 mm.

Selon les projections des scientifiques, les phénomènes extrêmes s'accroîtraient dans l'avenir, engendrant plus d'érosion et d'envasement des retenues des barrages.

La diminution et la variabilité naturelle des ressources en eau sont conjuguées à une demande croissante, estimée à 16 milliards de m<sup>3</sup>/an<sup>5</sup> dont les composantes essentielles sont l'agriculture avec 87,3% et l'alimentation en eau potable avec 10,5%. Le reste de la demande représente les besoins des secteurs industriel et touristique (environ 2,2%).

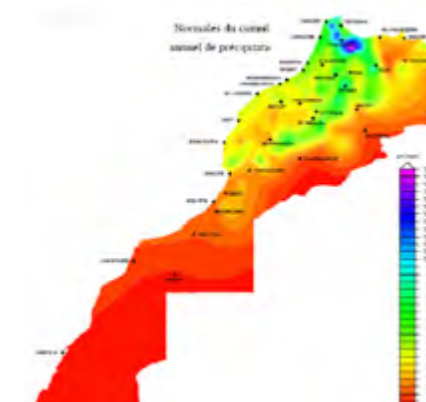
Cette situation engendre un déficit hydrique structurel pour le pays de l'ordre de 3 milliards de m<sup>3</sup>/an compensé souvent par la surexploitation des nappes d'eaux souterraines à hauteur de 1,1 milliard de m<sup>3</sup>. Cette surexploitation concerne plus particulièrement les régions à haut potentiel agricole telles que le Saïss et Chtouka.

Figure 1 : Répartition spatiale des apports d'eau superficielle du Maroc



Source : Département de l'eau

Figure 2 : Répartition des précipitations moyennes annuelles



<sup>5</sup> 4<sup>ème</sup> rapport sur l'Etat de l'Environnement du Maroc

Afin de satisfaire les différents besoins en eau et atténuer les impacts de la raréfaction et de la variabilité interannuelle des apports, le Maroc a conduit une politique ambitieuse en matière de mobilisation et de gestion de cette ressource, basée sur le développement d'une infrastructure hydraulique consistante et une planification déclinée par bassins versants. Les investissements importants en infrastructure hydraulique (149 grands barrages et 133 petits barrages) lui ont permis d'atteindre une capacité de stockage de 19,1 milliards de m<sup>3</sup> permettant d'amortir les variations interannuelles très importantes des précipitations qui oscillent entre 5 à 50 milliards m<sup>3</sup>/an. Le Maroc a également mis en place des systèmes de transfert interbassins visant à sécuriser la disponibilité de cette ressource en faveur des centres à forte consommation tels que Casablanca et Marrakech.

Par ailleurs, dans le cadre de la bonne gouvernance et dans le but de renforcer la gestion participative des ressources en eau, et en application des dispositions de la nouvelle loi sur l'eau 36-15, les agences des bassins hydrauliques ont entamé la création des conseils de leurs bassins. Ces derniers sont chargés d'examiner et donner leur avis sur les questions relatives à la planification et à la gestion de l'eau notamment les Plans Directeurs d'Aménagement Intégrés des Ressources en Eau (PDAIREs) et les plans locaux de gestion des eaux.

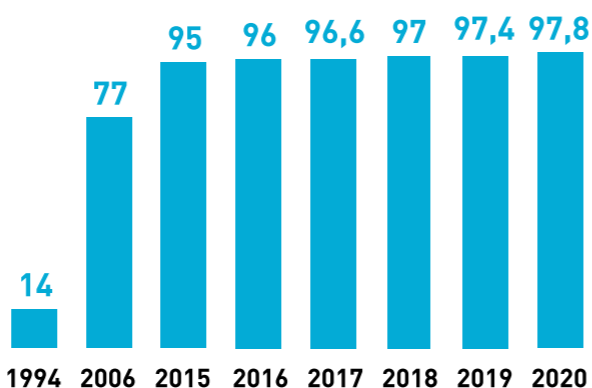
### L'accès de tous à l'alimentation en eau potable

En milieu urbain, les efforts déployés par les différents intervenants ont permis d'assurer l'accès à l'eau potable à tous les citoyens d'une manière continue 24h/24 et 7j/7. Le taux de branchement à domicile est passé de 97,5%<sup>6</sup> en 2016 à plus de 98% en 2020.

En milieu rural, la généralisation de l'approvisionnement en eau potable a connu une évolution assez remarquable depuis le lancement du Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau

potable des populations Rurales (PAGER) en 1995. L'INDH, à travers sa contribution au Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) 2017-2023, a de son côté réalisé plus de 387 projets d'accès à l'eau potable pour un investissement de 397 MDH au profit de 294 milles bénéficiaires. Ainsi, selon les données de l'Office National de l'Electricité et de l'Eau potable, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est passé de 14% en 1994 à 95% en 2015 pour atteindre 97,8% en 2020 donnant espoir d'atteindre les 100% avant l'horizon 2030.

Graphique 7 : Accès à l'eau potable en milieu rural (%)



Source de données : ONEE

### Rationalisation de la consommation de l'eau

L'utilisation efficace de l'eau d'irrigation est une condition indispensable pour une agriculture durable et résiliente aux changements climatiques. En effet, la maîtrise de l'eau d'irrigation représente une priorité pour les pouvoirs publics. C'est ainsi que trois grands programmes structurants ont été adoptés, à savoir le Programme National d'Economie de l'Eau d'Irrigation (PNEEI), le Programme d'Extension de l'eau d'Irrigation à l'aval des barrages (PEI) et le Partenariat Public Privé en Irrigation (PPP).

En 2020, le PNEEI a permis l'équipement de 35.000 ha en système d'irrigation goutte-à-goutte pour atteindre au total 635 000 ha depuis son lancement.

De même les réalisations cumulées du PEI ont atteint 82 530 ha.

Ces programmes d'irrigation ont permis l'équipement de 873 049 hectares soit une augmentation de 16,4 % par rapport à 2019 pour un investissement de 36,6 milliards de dirhams au profit de 270 579 exploitations. Ils ont également permis d'économiser plus de 2 milliards de m<sup>3</sup> d'eau<sup>7</sup>.

Par ailleurs, des efforts sont déployés pour promouvoir la mobilisation des eaux non conventionnelles, notamment le dessalement de l'eau de mer, la déminéralisation des eaux de boisson et la réutilisation des eaux usées épurées. La capacité de production totale actuelle des stations de dessalement d'eau de mer s'élève à 156 470 m<sup>3</sup>/j : 6 stations pour assurer les besoins en eau potable et deux stations pour assurer les besoins industriels du groupe OCP (JorfLasfar et Laayoune) pour une capacité de 26,4 Mm<sup>3</sup>/an. 5 autres stations sont en cours de réalisation : 2 stations pour l'eau potable (Laayoune et Tarfaya), une station pour les besoins industriels du groupe OCP à Laayoune, une station mutualisée à Agadir pour l'eau potable et l'irrigation du périmètre de Chtouka et une station pour l'irrigation à Dakhla.

Par ailleurs, une étude de mise en place d'un projet de dessalement d'eau de mer dans la région Casablanca-Settat a été lancée par le Département de l'Eau en décembre 2018 et il est prévu qu'elle soit achevée à la fin 2021. Ce projet contribuera à satisfaire les besoins en eau potable du Grand Casablanca à l'horizon 2050, évalués à 300 Mm<sup>3</sup>.

Pour ce qui est de la réutilisation des eaux usées épurées, le volume des eaux usées traité et mobilisé pour la réutilisation a atteint 71 Mm<sup>3</sup> en 2020.

L'amélioration des rendements des réseaux de distribution d'eau potable est aussi à l'ordre du

jour notamment dans les villes et centres urbains. Les efforts déployés par les différents opérateurs dans ce domaine ont permis d'améliorer le taux de rendement moyen à l'échelle nationale de 73,5 % en 2016 à 76 % en 2019.

### Accès de tous à des services d'assainissement améliorés

Concernant l'accès aux services d'assainissement liquide, des progrès concrets ont été réalisés grâce au programme d'assainissement liquide mutualisé et de réutilisation des eaux usées traitées (PNAM). En effet, depuis son lancement en 2006, le PNAM a permis de réaliser plusieurs projets au niveau de 324 villes et centres, en partenariat avec les opérateurs (ONEE, Régies Autonomes de Distribution d'Eau et d'Electricités et Délégués privés). Ces efforts ont permis d'atteindre un taux d'accès aux services d'assainissement au niveau national, y compris le recours aux fosses septiques, de 96,9%<sup>8</sup> en 2019 contre 96,5% en 2016; un taux de raccordement au réseau d'assainissement liquide en milieu urbain de 82%; un niveau d'épuration des eaux usées de 56% contre 7% en 2006; un parc de 153 stations d'épuration des eaux usées et une réutilisation d'un volume de 23,6 millions de m<sup>3</sup>/an des eaux usées épurées<sup>9</sup> principalement pour l'arrosage des golfs et des espaces verts ainsi que pour l'usage industriel.

Toutefois, en milieu rural, le taux d'accès aux services d'assainissement améliorés reste très faible en raison de la nature du relief et la dispersion des habitations qui compliquent et rendent coûteuses les opérations d'investissement. Cette situation fait que l'utilisation des fosses septiques reste la solution la plus répandue avec une proportion de plus de 75%.

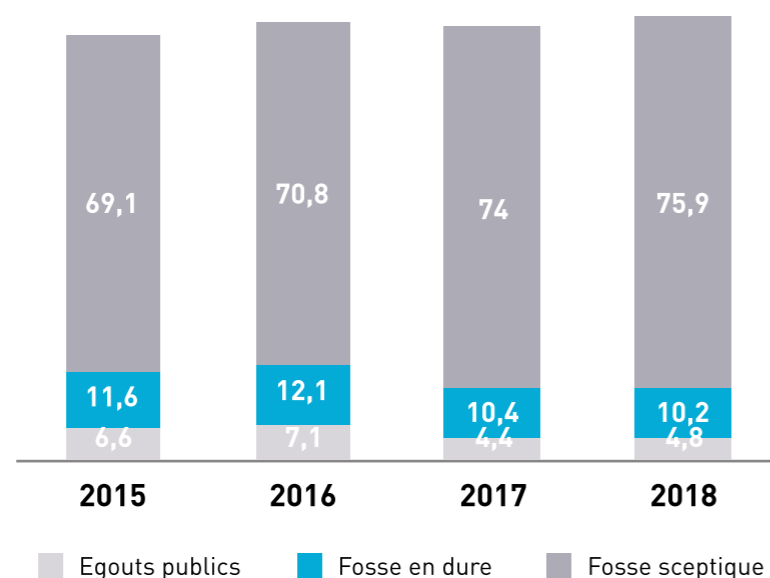
<sup>6</sup> Source : HCP

<sup>7</sup> Ministère de l'Agriculture

<sup>8</sup> Haut-Commissariat au Plan

<sup>9</sup> Ministère de l'Intérieur

Graphique 8 : Accès aux services d'assainissements liquide en milieu rural par type de service (%)



Source : HCP

## 2. Principaux défis

Dans un contexte marqué par les changements climatiques et la forte pression sur les ressources en eau, les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et d'irrigation font face à plusieurs défis qui peuvent être résumés comme suit :

- La vulnérabilité des systèmes d'approvisionnement en eau potable aux aléas du climat et principalement à la succession des années de sécheresse ;
- La surexploitation des ressources en eau souterraines ;
- Le besoin important en investissement pour la généralisation des systèmes structurants d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation ;
- La pollution des ressources en eau ;
- La multitude d'opérateurs de distribution qui ne permet pas d'assurer une gestion efficace et une équité dans la fourniture des services d'eau potable ;
- Le potentiel des ressources en eau naturelle très limité (620 m<sup>3</sup>/habitant/an en moyenne) ;
- Le coût de mobilisation de nouvelles ressources en eau qui devient de plus en plus élevé face à une croissance de la demande ;
- La faiblesse des taux de rendement des adductions du transport et des réseaux de distribution d'eau potable dans plusieurs villes ne dépassant pas parfois 70%.

## 3. Evolution des indicateurs de l'ODD 6

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur cible 2030
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1.1	Urbain	97,5	97,6	97,7	98		Plus de 98	100
		Rural	96	96,6	97	97,4	97,8		100
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	6.2.1	Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	95,5	96,5	96,2	96,9			100
6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	6.3.1	Proportion des eaux usées traitées sans danger	(2006) 7	45,0	-	-	55,0	56,0	
		Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne	-	-	70,0	-			
6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	6.4.2	Niveau de stress hydrique: prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles	61,0	-	-	-	-		-

Source : Ministère de l'Intérieur, Département de l'Eau, Enquête Nationale sur l'Emploi de 2016 à 2019, HCP.

## 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



**Énergie renouvelable et efficacité  
énergétique: 34% de la capacité  
électrique installée est de sources  
renouvelables, mais le rythme  
d'amélioration de l'efficacité  
énergétique reste faible**

L'énergie constitue un pilier du développement, dont l'accessibilité et la disponibilité revêt de grands intérêts en vue de satisfaire les besoins de

plus en plus accrus de la population et garantir un processus efficient et durable de la création des richesses au niveau national.

### 1.Principales évolutions dans le contexte de la Covid-19

En 2020, la récession inédite de l'économie mondiale, corolaire de la crise Covid-19, a fait chuter les prix du pétrole à un niveau très bas (20 dollars le baril). De même, le ralentissement de l'économie marocaine, à cause de cette crise sanitaire, a eu comme conséquence une baisse considérable de la demande des produits énergétiques ; particulièrement durant la période du confinement sanitaire.

La baisse des prix du pétrole au niveau international est une opportunité pour le Maroc, en tant que pays importateur des produits énergétiques, afin d'atténuer sa facture énergétique et augmenter ses réserves stratégiques en devises. Mais, cette situation reflète aussi sa vulnérabilité aux aléas du marché mondial des matières premières énergétiques prouvant l'importance de la diversification du mix énergétique.

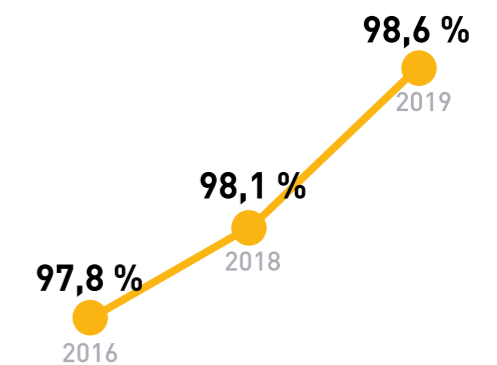
Les énergies renouvelables ont joué un rôle important dans la réduction de la vulnérabilité de l'économie nationale aux aléas du marché énergétique durant la crise, garantissant ainsi la stabilité du réseau électrique national. Cependant, malgré la tendance au «verdissement» du bouquet électrique marocain, le taux de dépendance énergétique du pays demeure élevé, autour de 91%, et continue à peser sur la balance commerciale nationale.

Avant la crise sanitaire, la consommation nationale en énergie s'est élevée à 21,7 millions tonnes équivalent pétrole (TEP) en 2019 et l'énergie électrique appelée nette a atteint 38 852,7 Gwh contre 13 942 Gwh en 2000, enregistrant ainsi une augmentation annuelle moyenne de 7,8%.

La proportion de la population marocaine ayant accès à l'électricité est passée de 97,8% en 2016 à 98,6% en 2019. En effet, l'année 2019 a connu

l'électrification de 373 villages, permettant ainsi l'accès à l'électricité au profit de 10 113 foyers ruraux, soit environ 61 000 habitants. A cet égard, l'Initiative Nationale du Développement Humain a réalisé plus de 406 projets électriques, pour un investissement de 230 MDH au profit de 75 000 bénéficiaires.

**Graphique 9 : La proportion des marocains ayant accès à l'électricité**



Source : Haut-commissariat au Plan.

La population totale ayant bénéficié de l'accès à l'électricité dans le cadre du Programme d'Electrification Rurale Globale (PERG) est estimée à 12,8 millions d'habitants. Par suite, le taux d'électrification rurale a atteint 99,78% à fin 2020 contre 99,72% en 2019 et 99,64% en 2018.

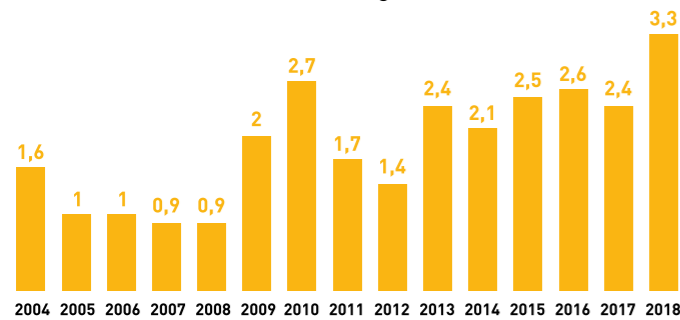
En plus de l'électrification des ménages, le PERG a permis le développement des activités génératrices de revenus, l'accès aux services de proximité sociaux et administratifs et l'intégration des populations des zones ciblées, la contribution au développement local, et à l'inclusion économique des populations rurales par la création des activités nouvelles et l'amélioration des conditions de vie de la population rurale par l'amélioration du taux de scolarisation et d'accès aux soins.

## Le Maroc s'oriente massivement vers les énergies renouvelables

Depuis 2009, le Maroc avait lancé une nouvelle dynamique de développement des énergies renouvelables dans le cadre d'une stratégie énergétique nationale. Ainsi, la capacité électrique installée de sources renouvelables a atteint 3700 MW en 2019, composée de 710 MW d'énergie solaire, 1220 MW d'énergie éolienne et 1770 MW d'énergie hydroélectrique, ce qui représente plus que 34% de la capacité électrique nationale.

La production électrique renouvelable représente, quant à elle, 20% de la production électrique totale en 2019, au lieu de 16,5% en 2016 ou encore 9,7% en 2012. Par ailleurs, la part de la consommation de l'énergie renouvelable dans la consommation finale de l'énergie a atteint 3,3% en 2018 contre 2,6% en 2016 ; Ce qui traduit l'amélioration de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale.

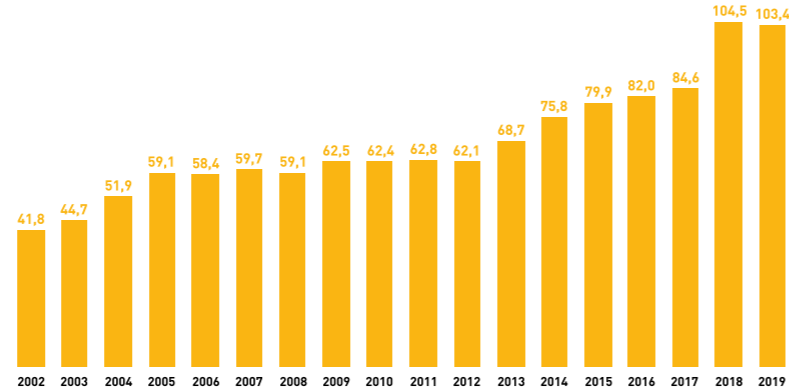
Graphique 10 : Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie (en %)



Source: Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement.

De même, la puissance électrique installée du parc d'énergie renouvelable par habitant s'est améliorée suite à la réalisation de plusieurs projets électriques. Le graphique ci-dessous révèle la tendance haussière de la puissance installée électrique du parc d'énergie renouvelable par habitant ; cette évolution positive est le fruit de l'investissement du Maroc dans la promotion des énergies propres.

Graphique 11: Puissance installée renouvelable (en watts par habitant)

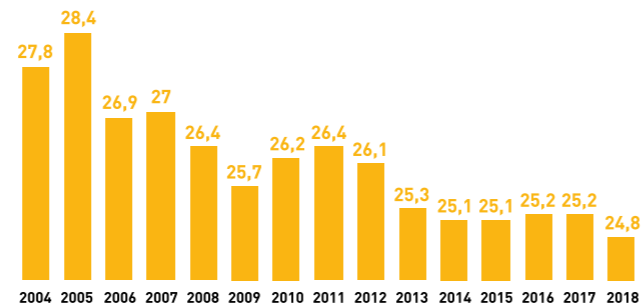


Source : élaboré par le HCP.

## L'engagement du Maroc dans le chantier de l'efficacité énergétique

Le Maroc a érigé l'efficacité énergétique comme priorité nationale depuis plusieurs années. De ce fait, l'intensité énergétique primaire au Maroc est passée de 27,8 tonnes équivalent pétrole pour produire 1 million de dirhams de PIB (tep/1Mdhs de PIB) en 2004 à 24,8 tep/1Mdhs de PIB en 2018. Cette évolution est le résultat de l'exploitation des potentiels importants en matière d'efficacité énergétique et de la politique de la décompensation de l'électricité qui a poussé les grands consommateurs à rationaliser leur consommation.

Graphique 12: L'intensité énergétique primaire (en tep/1Mdhs de PIB)



Source : Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement

En outre, l'amélioration de l'efficacité énergétique au Maroc est le fruit de la mise en vigueur des mesures réductrices de consommation d'énergie, dans les principaux secteurs, à savoir le résidentiel, le transport, l'agriculture et l'industrie.

Ces mesures ont essentiellement porté sur l'interdiction des importations de véhicules vétustes, l'amélioration de la réglementation thermique applicable aux nouveaux bâtiments et la sensibilisation des marocains, ainsi que l'instauration du système horaire GMT+1.

## 2. Principaux défis

Malgré l'importance des mesures mises en place, certains défis persistent dans le secteur de l'énergie, notamment ceux portant sur les dimensions suivantes :

- La réduction de la dépendance énergétique de l'extérieur ;
- L'atténuation de la part, toujours prédominante, des énergies fossiles dans le mix énergétique national ;
- La résilience à la volatilité des cours mondiaux des combustibles ; liée aux impacts de la crise COVID19 ;

- La satisfaction de la demande énergétique accrue des secteurs énergivores, notamment, le transport et l'industrie ;
- Le développement de l'investissement en recherche et développement afin de suivre le rythme accéléré des innovations dans ce domaine ;
- L'attractivité davantage des investissements étrangers qui restent sensibles à la situation économique internationale ;
- La lutte contre les effets du changement climatique, notamment sur la disponibilité des ressources hydriques en tant que sources de la production hydroélectrique.

## 3. Evolution des indicateurs de l'ODD 7

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	Valeur cible 2030
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	7.1.1	Proportion de la population ayant accès à l'électricité (en %)	97,3	97,8	97,8	98,1	98,6	100
7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	7.2.1	Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie (en %)	2,5	2,6	2,4	3,3		-
7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique	7.3.1	Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)] (en tep/1Mdhs de PIB)	25,1	25,2	25,2	24,8		12,5
7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent.	7.b.1	Puissance installée renouvelable (en watts par habitant)	79,94	82,00	84,59	104,51	103,44	-

Source : Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement, Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE), Enquête Nationale sur l'Emploi, HCP.

## 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



**Sous l'effet conjugué de la sécheresse et de la pandémie, une contraction de l'économie nationale de 6,3% et une augmentation du taux de chômage à 11,9% en 2020**

Le Maroc a érigé la promotion d'une croissance économique inclusive et durable en priorité nationale. Il a entrepris des efforts visant à accélérer la modernisation et la diversification du système productif national, la réalisation d'infrastructures et le renforcement du capital humain. Toutefois, la pandémie de la Covid-19 de 2020 a entraîné des changements profonds,

ralentissant l'économie nationale avec des impacts néfastes sur le marché du travail. Des mesures ont été prises d'urgence pour relancer l'activité des entreprises, stimuler la demande de main d'œuvre et préserver les emplois existants, afin de parvenir à un plein emploi productif et à un travail décent pour tous.

### 1. Principales évolutions dans le contexte de la Covid-19

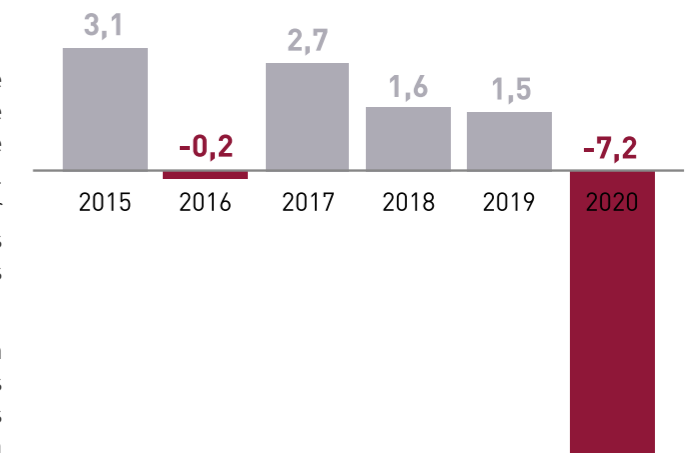
#### Croissance économique

La crise Covid-19 a sensiblement affecté l'économie mondiale, entraînant une crise économique internationale la plus profonde depuis la Grande Dépression des années 1930. Le Maroc a réagi relativement tôt pour atténuer les effets de cette crise à travers de nombreuses mesures, notamment le confinement, les interdictions de vols internationaux, etc.

Néanmoins, le Royaume a connu une récession économique brutale en 2020, la pire depuis plus de deux décennies, provoquée à la fois par la sécheresse que connaît le pays et par la propagation de la pandémie. Selon les résultats des comptes nationaux, l'économie nationale a connu une contraction de 6,3% en 2020, sous l'effet en particulier, de la baisse de 8,6% de la valeur ajoutée du secteur agricole et de 5,8% de celle des activités non agricoles.

Dans le même sillage, le taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant a enregistré une récession de l'ordre de -7,2% en 2020 par rapport à une croissance de 1,5% en 2019. Ce résultat a été attribuable essentiellement à la crise sanitaire de la Covid-19 et aux conditions climatiques défavorables marquées par une faible pluviométrie et par une mauvaise répartition temporelle des précipitations.

Graphique 13 : Evolution du taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant (en %)



Source : HCP, 2021.

Le tourisme qui occupe une place importante dans l'économie marocaine a représenté presque 7% du PIB et 19% des exportations des biens et services en 2019. Mais en 2020, le secteur du tourisme au Maroc est l'une des activités économiques les plus touchées par la nouvelle pandémie du Corona, en raison de l'impact important sur l'offre et la demande suite à la suspension des vols par un certain nombre d'États, la fermeture des frontières, le gel des activités du transport, de l'artisanat, ainsi que la fermeture des restaurants, des hôtels et des sites touristiques, ce qui a entraîné



une baisse significative de l'activité touristique et de voyage. En effet, le secteur du tourisme a connu des pertes lourdes : les arrivées aux postes frontières ont connu une baisse drastique de -79% en 2020 par rapport à 2019 avec 2,8 millions de touristes seulement.

De même, les nuitées enregistrées aux établissements d'hébergement classés ont connu une tendance baissière en passant de 25,2 millions en 2019 à 7 millions en 2020, soit une régression de -72% entre les deux années. Parallèlement, les recettes voyages de 2020 se sont établies à 36,4 milliards de dirhams, enregistrant une perte de -54% par rapport à celles de 2019.

### Emploi et travail décent

La mise en œuvre du Plan National de Promotion de l'Emploi a permis d'enregistrer des résultats satisfaisants qui peuvent se résumer comme suit :

- La création de 660.000 emplois : 486.435 postes dans le secteur privé formel sur la période 2017-2019 (le nombre de nouvelles personnes inscrites à la Caisse nationale de sécurité sociale sans compter les ajustements), et 172.148 postes dans le secteur public pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020, ce qui représente 55% de l'objectif attendu des postes et opportunités d'emploi, estimé à environ 1,2 million d'opportunités, dans diverses stratégies et plans sectoriels ;
- L'amélioration de l'employabilité de 770 000 demandeurs d'emploi jusqu'en décembre 2020, soit un taux de réussite de 77% par rapport aux objectifs fixés d'amélioration de l'employabilité de 1 000 000 chercheurs d'emploi ;
- L'appui à l'emploi salarié de 406 000 chercheurs d'emploi à fin décembre 2020, soit un taux de réussite de 81% par rapport aux objectifs fixés à 500 000 chercheurs d'emploi

(développement des acquis des programmes actifs d'emploi avec dépassement du plafond de 100.000 insertions par an (108.953 et 118.308 respectivement en 2018 et 2019).

- L'accompagnement de la création de 13000 unités économiques à fin 2020, ce qui constitue 65% du taux d'atteinte de l'objectif attendu.

Cependant, dans un contexte marqué par la sécheresse et la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, au cours de l'année 2020, la situation du marché du travail a connu une détérioration caractérisée par une destruction des postes d'emploi, une chute du volume horaire du travail et une hausse du chômage et du sous-emploi.

La réduction de l'activité économique se traduit par une perte d'environ 432.000 postes d'emploi en 2020 contre une création de 165.000 postes en 2019. Cette perte a concerné les deux milieux de résidence (295.000 en milieu rural et 137.000 en milieu urbain) et tous les secteurs d'activité économique. Le secteur des services a perdu 107.000 postes, celui de l'«agriculture, forêt et pêche» 273.000, celui de l'«industrie y compris l'artisanat» 37.000, et celui des BTP 9.000..

En plus de la perte des postes d'emploi, le nombre d'heures travaillées par semaine a baissé de 20% de 494 millions heures à 394 millions heures, ce qui correspond à 2,1 millions emplois à temps plein<sup>10</sup>. Le nombre moyen d'heures travaillées par semaine est passé de 45,2 à 37,5 heures.

Dans le même contexte, le chômage s'est établi à 1.429.000 personnes au niveau national, avec une hausse de 322.000 personnes faisant passer le taux de chômage de 9,2% à 11,9%, au niveau national, de 12,9% à 15,8% en milieu urbain et de 3,7% à 5,9% en milieu rural. Le taux de chômage a enregistré un accroissement respectivement de 2,9 points pour les hommes, passant de 7,8% à 10,7%, et de 2,7 points pour les femmes, de 13,5% à 16,2%. Au niveau des diplômés, le taux

de chômage s'est accru de 2,8 points, passant de 15,7% à 18,5% et parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans de 6,2 points, passant de 24,9% à 31,2%.

La population active occupée en situation de sous-emploi a atteint 1.127.000 personnes en 2020 contre 1.001.000 une année auparavant. Le taux de sous-emploi est passé de 9,2% à 10,7%, au niveau national, de 8,3% à 10,1% en milieu urbain et de 10,4% à 11,6% en milieu rural.

Par ailleurs, la catégorie des NEETs (ni en emploi, ni en éducation ou formation) constitue un grand défi pour le Maroc en termes d'éducation, de formation et d'insertion socio-professionnelle. Le taux des NEETs chez les jeunes âgés de 15-24 ans est passé de 29,3% en 2017 à 26,6% en 2020. Ce taux est particulièrement élevé chez les femmes, avec 39,7% contre 13,9% pour les hommes.

Sur un autre registre, le Maroc a adhéré aux conventions internationales en la matière et a engagé la lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants. L'action du Maroc pour l'élimination du travail des enfants s'inscrit dans une politique publique intégrée de protection de l'enfance constituée à la fois de mesures de prévention, d'accompagnement, d'assistance, de contrôle et de sanction.

L'arsenal juridique et réglementaire a été enrichi par des textes de Loi et des textes d'application qui ont été promulgués ces dernières années, notamment, la Loi 27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains (2016) interdit le travail forcé, en incriminant toute personne qui force des hommes, des femmes et des enfants à exécuter un travail. De plus, la Loi n°

19.12 fixant les conditions de travail et d'emploi des travailleuses et travailleurs domestiques (2016) garantit la protection des femmes et filles mineures contre l'exploitation économique et la violence dans le milieu du travail, etc.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête nationale sur l'emploi de 2020, indiquent que 147.000 enfants sont économiquement actifs parmi les 7.469.000 enfants âgés de 7 à 17 ans. Par milieu de résidence, ce nombre est de 119.000 enfants (3,8%) en milieu rural contre 28.000 enfants (1%) en milieu urbain. La part de l'ensemble des enfants de cette tranche d'âge au travail est passée de 3,3% en 2018 à 2% en 2020. La participation à ces travaux touche beaucoup plus les garçons que les filles. Cette part est passée, respectivement, de 4,6% à 3,0% chez les garçons et de 1,8% à 0,8% chez les filles.

### Niveaux d'accès aux services bancaires

Le Maroc a mis en place une stratégie d'inclusion financière visant à promouvoir « un accès équitable pour l'ensemble des individus et entreprises à des produits et services financiers formels pour une utilisation adaptée à leurs besoins et à leurs moyens ».

Le nombre de guichets bancaires a connu une légère baisse, pour s'établir à 6.367 en 2020, au lieu de 6.406 en 2019. De plus, le nombre d'habitants par guichet, a progressé de 5.500 en 2019 à 5.600 à la fin de 2020. Le taux de bancarisation au Maroc s'est établi à 78% en juin 2020, contre 79% à fin décembre 2019.

<sup>10</sup> En considérant qu'une semaine de travail à temps plein correspond à 48 heures.

## 2. Principaux défis

Pour améliorer les perspectives d'emploi au Maroc, il est essentiel de relever les défis relatifs à la relance de la croissance économique nationale, après l'effet conjoint de la Covid-19 et de la sécheresse. Il s'agit, également, de tirer profit du dividende démographique avec la mise en place des politiques publiques appropriées,

notamment dans les domaines de l'éducation et formation, de l'emploi et de la santé, intégrer le secteur informel dans le secteur formel afin de promouvoir l'emploi décent et la croissance économique inclusive et durable et atteindre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, lutter contre le travail des enfants et réduire le nombre des NEET.

## 3. Evolution des indicateurs de l'ODD 8

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2010	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur cible 2030
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7% dans Les pays les moins avancés	8.1.1	Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	2,5	1,2	3,1	-0,2	2,7	1,6	1,5	-7,2	-
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	8.2.1	Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	2,6	2,5	4,2	1,4	3,7	2,1	1,1	-2,4	-
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	8.3.1	Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe	-	[2013] 36,3	-	-	-	-	-	-	-

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2010	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur cible 2030
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	8.5.2	Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap	9,1	9,9	9,7	9,9	10,2	9,5	9,2	11,9	(2025) 3,9(**)
8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	8.6.1	Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation NEETs (%)	-	28,9	27,9	27,5	29,3	27,5	26,5	26,6	
8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	8.7.1	Proportion et nombre d'enfants âgés de 7 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge (%)	-	-	-	-	-	3,3	-	2,0	
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	8.9.1	PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance	-	6,7	6,5	6,6	6,8	6,9	7,1	-	
8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	8.10.1	a) Nombre de succursales de banques commerciales pour 100000 adultes	20,8	24,1	24,6	24,8	24,9	24,9*	24,6*	-	
	8.10.2	b) Nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100000 adultes	19,7	25,0	26,3	26,8	27,2	27,8	28,6*	-	

Source : Ministère de l'Economie et des Finances et Bank Al Maghreb, Enquêtes Nationales sur l'Emploi, HCP.

(\*) Données de la Banque mondiale

(\*\*) Selon la stratégie nationale de l'emploi et selon un scénario volontariste, cette stratégie prévoit un taux de chômage de 3,9% à l'horizon 2025 [Source : Rapport de la stratégie nationale pour l'emploi du Royaume du Maroc, document de synthèse, 2015, Ministère de l'Emploi et de l'insertion professionnelle].

## 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



**Les secteurs du transport  
et de l'industrie ont été  
fortement impactés par  
la Covid-19, malgré les  
efforts consentis pour le  
renforcement de  
leur résilience**

Le choc de la Covid-19 a mis sous forte pression le secteur de l'industrie, au même titre par ailleurs que les autres activités nationales. Cependant, le secteur industriel a manifesté plus de résilience et a, notamment, fait preuve, sous la houlette des autorités de tutelle, d'adaptabilité face à la pandémie. Il a ainsi fait rapidement face aux nouveaux besoins liés à la pandémie, grâce, en partie, à l'amélioration de l'innovation dans le secteur. Le financement s'est avéré, durant le confinement et la période poste confinement, être une des variables clés pour amortir le choc de la pandémie.

Le secteur des transports a été amplement impacté par la pandémie de la Covid-19, en particulier le segment des voyageurs, suite aux fortes restrictions appliquées aux déplacements. Les investissements en infrastructures de transport ont connu, à leur tour, un ralentissement en 2020. Cependant, leur redynamisation est prévue à partir de 2021, grâce au soutien du Fonds Mohammed VI d'investissement.

### 1. Principales évolutions dans le contexte de la Covid-19

#### Les infrastructures de transport

A l'instar de plusieurs secteurs, l'activité du Transport a beaucoup souffert de la crise sanitaire Covid-19, suite aux mesures de confinement appliquées par notre pays ainsi qu'au repli des exportations dû au recul de la demande étrangère adressée au Maroc. Ainsi, le transport ferroviaire de voyageurs, le transport maritime, le trafic des ports marocains et le transport aérien de passagers ont connu une diminution de trafic et une perte d'activité significative suite aux effets de la crise. Dans ces conditions, la valeur ajoutée du secteur du transport, aurait enregistré une chute de 25,8% en 2020 après un accroissement de 6,6% en 2019.

Le secteur aéronautique, qui est un moteur du développement économique, a probablement subi la plus forte chute de son histoire. Durant la période 2016-2019, le trafic aérien a enregistré une évolution remarquable passant de 18.237.272 voyageurs à 25.059.840, soit un taux de croissance annuelle moyen de 11,17%. Cependant, avec la propagation de la pandémie Covid-19, le trafic aérien a fait l'objet d'un repli important durant l'année 2020 (-71,47% en comparaison avec l'année 2019).

La crise a également impacté les investissements publics qui ont dû subir un ralentissement, suite

aux restrictions budgétaires particulièrement pour les infrastructures de transport.

Toutefois, au-delà de l'impact avéré de la crise sanitaire sur le secteur (pertes d'emplois, fermetures d'entreprises...), le secteur a démontré une forte résilience, manifestée par la sécurisation de l'approvisionnement et la poursuite des grands projets telles que les nouvelles connexions routières et autoroutières aux ports de Nador et de Safi, la voie express Tiznit-Laâyoune-Dakhla, ainsi que d'autres tronçons visant le renforcement des infrastructures de transport dans les provinces du sud en préparation pour booster le transport international de marchandises vers les pays d'Afrique subsaharienne.

Les efforts se poursuivent pour désenclaver la population rurale dans le cadre du programme de réduction des disparités territoriales et sociales lancé en 2015. Le taux d'accessibilité aux routes rurales est actuellement d'environ 80%.

Pour le secteur de la logistique, les démarches et actions visant le développement des zones logistiques se sont poursuivies. Toutefois, le secteur est appelé à surmonter les effets de cette crise en s'intégrant plus dans les nouvelles tendances mondiales de la chaîne d'approvisionnement et de s'inscrire dans le processus de la logistique intelligente qui se base sur la digitalisation des opérations pour améliorer la performance logistique domestique et internationale.

## Secteur de l'industrie

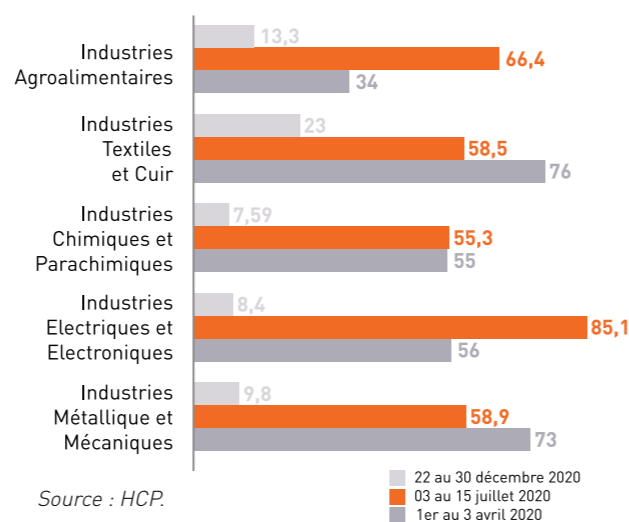
Durant l'année 2020, l'apparition de la pandémie du coronavirus et le confinement instauré par les autorités pour limiter la propagation du virus, ont causé des effets négatifs substantiels au niveau de plusieurs branches industrielles. La première enquête du HCP<sup>11</sup> auprès des entreprises sur les effets de la Covid-19, menée du 1er au 3 avril 2020, a montré les premières conséquences de la pandémie. Les secteurs de textile-cuir et des industries métalliques et mécaniques ont été les plus touchés. Les proportions des entreprises ayant déclaré avoir arrêté définitivement ou temporairement leurs activités ont représenté respectivement 76% et 73%. Tous les autres secteurs de l'industrie ont été touchés avec des intensités proches de la moyenne nationale (57%). Seule la branche agroalimentaire qui a enregistré moins de dégât, avec une part de 34%. Le deuxième passage de cette enquête<sup>12</sup> durant le mois de juillet 2020 a mis en exergue l'aggravation des impacts de la pandémie : les taux d'arrêt d'activité (définitif ou partiel) variaient entre 99.4% pour le textile-cuir et 78.1% pour l'agroalimentaire. Constituant un des secteurs phares de l'industrie marocaine, le secteur automobile n'a produit que 277.474 véhicules au terme de l'année 2020, ce qui traduit une baisse de 30% par rapport à 2019.

Dans ce contexte, les exportations ont été impactées, avec un ralentissement sensible durant le confinement, mais la situation s'est améliorée après l'ouverture de principaux marchés internationaux. Sur le volet d'emploi, le taux de licenciement de personnel a atteint son maximum (43%) en mai 2020, avant de retomber à 20% en juin, mois qui a coïncidé avec le lancement du déconfinement. Le secteur du textile et cuir était le secteur le plus touché en la matière.

L'appui de l'Etat, tant du côté de la demande ou de l'offre, a permis un retour progressif de l'activité. En témoigne la troisième enquête réalisée par le HCP en décembre 2020. Celle-ci a montré que

seule 23% des entreprises du textile-cuir restaient encore en arrêt temporaire ou définitif. Ce taux n'a pas dépassé 12% pour les autres branches industrielles. Par ailleurs, les statistiques du Ministère de l'industrie affichent que 96% des emplois industriels ont été récupérés à fin octobre 2020.

**Graphique 14 : Proportion des entreprises industrielles en arrêt définitif ou provisoire en réaction au choc de la Covid-19**



Malgré cette reprise enregistrée vers la fin de 2020, cette année demeure exceptionnellement difficile pour l'industrie marocaine. Au niveau agrégé, la valeur ajoutée réalisée par le secteur s'est inscrite en baisse de 5.3% durant cette année. Les derniers chiffres publiés de la production industrielle par le HCP attestent que la baisse d'activité (-6.3% pour l'ensemble de l'industrie) est quasi généralisée dans l'industrie à l'exception de quatre branches qui ont pu améliorer leurs productions : l'industrie chimique (8.6%) et pharmaceutique (2.9%), et dans une moindre mesure, l'industrie du papier et du carton (2.1%) ainsi que les industries alimentaires (0.9%).

Cette situation n'a pas manqué d'impacter les indicateurs retenus dans le suivi des ODD. En effet, la valeur ajoutée par tête est passée de 4826

dirhams en 2019 à 4628 dirhams en 2020, soit une baisse de 4.1%. En raison de la diminution plus marquée du PIB, la part de la valeur ajoutée industrielle s'est quelque peu redressée, passant à 15.3% en 2020 après 14.9% enregistré une année auparavant.

Par ailleurs, il est à noter que le Maroc a réussi à mobiliser son tissu industriel en réorientant certaines activités vers la satisfaction de nouveaux besoins rendus importants par la pandémie. Cette mobilisation a permis la production de masques de protection (le nombre de sociétés productrices est passé de 2 en mars 2020 à 118 en juin 2020), de gels hydro alcooliques ou encore d'équipements médicaux. L'innovation n'est pas en reste puisque le pays a également produit son propre respirateur artificiel ainsi que le premier lit médical 100% marocain.

Du côté du financement, l'agence Maroc PME a, pour sa part, mis en place des programmes ciblés adaptés à chacune des phases de la pandémie covid19. La 1ère phase du début de la crise a connu le lancement du programme « IMTIAZ Technologie Covid-19 » pour encourager les investissements dans les équipements nécessaires pour faire face à la pandémie. La phase 2, coïncidant avec la reprise de l'activité, s'est caractérisée par le lancement d'une offre de conseil et d'expertise technique Covid-19 pour accompagner les TPME dans la gestion des difficultés induites par la pandémie et la préparation des plans de reprise de leurs activités. La phase 3 de la relance s'est accompagnée par le lancement de la nouvelle génération de programmes d'accompagnement plus avantageux et mieux accessibles pour accompagner cette phase de relance.

Avant l'apparition de la pandémie de la Covid19, la dynamique enclenchée par le Plan d'Accélération Industrielle (PAI) s'est poursuivie en 2019. En témoigne le développement des deux écosystèmes de la filière automobile (Renault-Nissan et PSA), avec une production de plus de 394 mille véhicules en 2019, dont 89% est destinée

à l'export (plus de 74 destinations), la création de près de 3250 postes d'emploi direct et indirect. Le secteur de l'aéronautique a connu la signature du contrat d'entente (Spirit Aerosystems et SABENA) et la mise en place d'un projet industriel dédié au démantèlement aéronautique. Dans le secteur du textile et cuir, 19 conventions d'investissement ont été signées avec un montant de près de 650 millions de DH parallèlement à la révision de l'accord de libre-échange avec la Turquie via un rehaussement des droits de douane de 90% du régime commun à l'importation. D'autres projets d'investissement ont aussi concerné les autres secteurs industriels, à l'image de l'agroalimentaire, de la chimie et parachimie et des industries métalliques et mécaniques. Les différents projets d'investissement concrétisés dans le cadre du PAI ont permis la création de 504,953 milles emplois entre 2014 et 2019, ce qui représente un dépassement de l'objectif du PAI un an avant son achèvement.

Par ailleurs, les efforts relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) ont continué. Le secteur de l'industrie représente 14,7% du total des émissions des GES du Maroc en 2018, soit 13 387,3 Gg Eq.CO2. Les émissions de l'industrie manufacturière ont ainsi baissé de 0,1% sur la période 2010 et 2018.

## Accès des TPME au financement

Les très petites (TPE), petites et moyennes entreprises (PME), qui jouent un rôle central dans la création de la richesse et de l'emploi, ont représenté, en 2018, 99.5% de l'ensemble des entreprises au Maroc, dont 94.3% sont des TPE et 5.2% sont des PME<sup>13</sup>. Ces TPME ont généré 36,7% du chiffre d'affaires global, emploient près de 73% des effectifs déclarés et contribuent, à hauteur de 90.1%, à la création d'emploi. Au niveau des industries manufacturières, la participation des TPME industrielles à la création de la valeur ajoutée industrielle totale a atteint 26% en 2018.

Le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de

<sup>11</sup> Voir les détails à l'adresse : [https://www.hcp.ma/Principaux-resultats-de-l-enquete-de-conjoncture-sur-les-effets-du-Covid-19-sur-l-activite-des-entreprises\\_a2499.html](https://www.hcp.ma/Principaux-resultats-de-l-enquete-de-conjoncture-sur-les-effets-du-Covid-19-sur-l-activite-des-entreprises_a2499.html)

<sup>12</sup> Voir les détails à l'adresse : <https://www.hcp.ma/file/217089/>

<sup>13</sup> Rapport annuel de l'Observatoire Marocain de la TPME, 2020.

L'Économie Verte et Numérique a reconfiguré ses programmes ISTITMAR et MOWAKABA, avec des taux d'appui plus intéressants et des conditions d'accès et de paiements assouplies. Le nombre de projets ayant bénéficié d'appui à l'investissement en 2020 dans le cadre du programme ISTITMAR s'est inscrit en hausse de 50%, pour atteindre 229, générant un investissement global de 2,8 MMDH et 25357 emplois directs et indirects. Le nombre de TPME bénéficiaires du programme d'appui en expertise technique et conseil MOWAKABA s'est hissé à 590, en augmentation de 58% en 2020.

Par ailleurs, des actions ont été déployées à travers l'Agence « Maroc PME » en 2020 pour faire face à la pandémie. Elles ont porté sur 77 projets d'investissement en équipements pilotés par des TPME nationales, ayant bénéficié de soutien financier, ce qui a généré un investissement global de 544 Mdh et 4 325 emplois directs et indirects. Pour accompagner les TPME dans la reprise de leurs activités post-confinement, 624 autres actions d'accompagnement en conseil et expertise technique ont été aussi déployées.

Une attention particulière est portée à l'accompagnement de l'informel vers le formel, avec la mise en place du statut d'auto-entrepreneur (un volet fiscal adapté, ainsi qu'une couverture sociale, un accompagnement et un financement dédiés). A fin 2020, le nombre des auto-entrepreneurs inscrits au registre national a atteint 286020 personnes, après avoir atteint 130000 inscrits à fin 2019, soit une hausse de 120%.

### **Innovation et nouvelles technologies**

La crise de la Covid-19 a donné un coup d'accélérateur à l'innovation et à la recherche scientifique. Cette accélération est en effet devenue plus que jamais nécessaire pour anticiper les changements et accroître la résilience face à cette crise majeure.

Plusieurs innovations ont ainsi vu le jour, portées par le secteur privé et les centres de recherches universitaires, tels que le respirateur artificiel 100% marocains nommé «Sircos» ou le masque

intelligent de détection automatique à distance de la Covid-19, appelé «Midad». On peut également citer le kit 100% marocain de diagnostic de la Covid-19 ou le sac d'hygiène permettant d'assurer le respect des mesures sanitaires.

En outre, beaucoup d'efforts ont été accomplies, au cours de l'année scolaire 2019-2020, pour promouvoir, développer et valoriser la recherche scientifique et l'innovation, dont notamment : Le financement de 53 projets dans la première phase et 88 projets dans la deuxième phase du programme de soutien à la recherche scientifique multidisciplinaire dans les domaines liés à la Covid-19 lancé en avril 2020 avec une enveloppe budgétaire de 10 millions de DH; l'annonce d'appel à projets dans le cadre du programme « Alkharizmi », en partenariat avec le ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie Verte et numérique, pour financer des projets de recherche dans le domaine d'Intelligence Artificielle et ses applications, avec un montant d'environ 50 millions de dirhams et l'encouragement de la présentation de brevets qui ont atteint 108 demandes présentées au cours de l'année 2019 sur un total de 192.

Dans le domaine des TIC, les efforts consentis ambitionnent la généralisation de l'accès et la réduction de la fracture numérique. Il en découle, une bonne couverture en réseaux de télécommunication et un accès généralisé à la téléphonie mobile. Sous l'effet de la Covid-19, l'année 2020 a connu une accélération du recours au digital au Maroc, notamment en termes d'utilisation de l'internet, afin d'assurer la continuité des services, activités quotidiennes et transactions (télétravail, prestation virtuelle de services clés tels que l'enseignement, la santé, les services à caractère social, etc.).

Cette année a donc été marquée par la croissance du parc de l'Internet qui s'est établi à 29,80 millions d'abonnés, soit une hausse annuelle de plus de 17% et un taux de pénétration de 83%<sup>14</sup>. L'Internet mobile vient en tête avec 27,74 millions d'abonnés, suivi de l'ADSL (1,60 million) et la fibre

optique [218.035]. La couverture par les réseaux mobiles (2G/3G/4G) emprunte le même trend haussier avec 99,8% de la population couverte par la 2G, 99% par la 3G et 98,8% par la 4G.

L'année 2020 a été également marquée par la poursuite de la préparation du déploiement des technologies de l'Internet des objets et de la 5G, dont le lancement éventuel est prévu

pour 2021, la préparation des spécifications techniques pour l'aménagement numérique des zones nouvelles avec des moyens et des équipements de télécommunications ainsi que le développement d'infrastructures et de services de télécommunications de très haut débit, afin d'assurer la couverture des douars et des zones éloignées et blanches.

## **2. Principaux défis**

### **Secteur des infrastructures de transport**

La conservation du patrimoine infrastructurel constitue toujours le principal défi à surmonter en raison de l'ampleur des besoins de financements qui restent souvent de sources publiques. Ces besoins seraient davantage amplifiés sous les effets des changements climatiques sur les infrastructures de transport.

L'autre défi du secteur est celui du marché de la logistique qui peine toujours à se structurer au Maroc. La persistance de l'informel, le manque du foncier pour les zones logistiques, et le manque de compétences, constituent des freins à la croissance du secteur. Les coûts logistiques restent trop chers en comparaison à d'autres pays, ce qui impacte la compétitivité de l'économie marocaine.

### **Secteur de l'industrie**

Plusieurs défis que le Maroc a entrepris de relever dans le cadre de sa politique industrielle, restent toutefois toujours d'actualité. Malgré les acquis, force est de constater que notre industrie continue de pêcher par sa compétitivité insuffisante et par son incapacité de reconquête de nouveaux marchés à l'international.

Pour mieux tirer profit des politiques industrielles, il est primordial d'améliorer l'intégration locale de l'industrie marocaine, notamment dans les filières

nouvellement installées et qui font partie des Métiers Mondiaux du Maroc. Il est aussi question de doubler les efforts pour une formation plus adaptée aux nouvelles exigences et une intégration fluide du secteur informel.

Ces défis se posent avec davantage d'acuité au niveau des petites et moyennes entreprises, qui constituent l'essentiel du tissu industriel. Les PME demeurent en effet confrontées à un ensemble de problèmes, entravant leur développement et réduisant leur contribution dans la valeur ajoutée industrielle. Leur modernisation, tant au niveau des moyens de gestion que de l'utilisation des technologies modernes, reste un défi majeur, au même titre que le financement de leur activité et l'accès aux ressources humaines de qualité.

### **Secteur innovation et nouvelles technologies**

Avec la pandémie, la Recherche & Développement et l'innovation sont devenus incontournables et se sont avérés être des facteurs de survie et de sortie de crise. Aujourd'hui il est plus que jamais nécessaire d'instaurer une meilleure gouvernance du système de recherche et développement ; de placer la recherche avec une meilleure qualité comme une priorité de la formation universitaire ; de diversifier les sources de financement ; et de renforcer le corps enseignant.

<sup>14</sup> ANRT, Analyse de l'évolution du secteur des télécommunications au Maroc à fin décembre 2020.

### 3. Evolution des indicateurs de l'ODD 9

Cibles	Code indic.	Indicateurs	2005	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur cible 2030	
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	9.1.1	Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 kms d'une route praticable toute l'année	54	-		79	79,3	79,6	80			
	9.1.2	Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport :										
		Transport Ferroviaire (En millions de Voyageurs-kms)				5208	4923	4475	4803			
		Transport Ferroviaire (En millions de tonnes-km)				3831	3888	3485	3069			
		Transport Maritime (en millions de tonnes)				121,06		137,5	153,15			
		Transport Maritime (Millions de passagers)				4,97		5,37	5,32			
Transport Aérien (en millions de passagers)						20,36						
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	9.2.1	a. Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière en proportion du PIB (%)	-	16,5	16,1	15,7	15,7	15,7	14,9	15,3		
		b. Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant (DH/h)	-		4672	4606	4788	4933	4826	4628		
	9.2.2	Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	-		11,2	11,3	11,7	12,0	12,0	12,1		
9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés	9.3.1	Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie	-	-	-	-	-	26	-	-		
	9.3.2	Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit	-	-	-	-	-	5,2	-	-		

Cibles	Code indic.	Indicateurs	2005	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur cible 2030
9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens	9.4.1	Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée	(2010) 15,2		-	11,9	-	14,7			-
9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche - développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030	9.5.1	Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB	-	0,8	0,79	0,78	0,78	0,8			
	9.5.2	Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants	-	1024	-	1074	1800	-			-
9.b Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises	9.b.1	Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie		21,6	22,4	23,3	22,6	24,3			-
9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020	9.c.1	Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie	2G	97,5	99,2	99,2	99,6	99,6	99,7	99,7	99,8
		3G	-	80,0	80,0	95,0	96,0	98,0	99,0	99,0	
		4G	-	-	45,4	68,0	93,0	96,0	98,8	98,8	

Source : Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, ANRT.

## 10 INÉGALITÉS RÉDUITES



**Les inégalités sociales et spatiales au Maroc sont encore considérables et auraient tendance à se creuser, sous l'effet de la Covid-19**

Tout en œuvrant à favoriser la diversification et la transformation structurelle de son économie, notre pays considère la réduction des inégalités sociales et spatiales en tant que l'une des dimensions majeures de ses politiques publiques, ainsi plusieurs avancées ont pu être enregistrées à ce titre. En dépit des bouleversements inhérents à l'avènement de la

pandémie de la Covid-19, la consolidation de la résilience sociétale et la réduction des inégalités, s'imposent en tant que choix prioritaire. Ainsi, outre les mesures urgentes de riposte aux effets de la pandémie, notre pays a eu le mérite d'entamer des actions structurelles en mesure de contribuer à la réduction des inégalités.

### 1. Principales évolutions dans le contexte de la Covid-19

#### Inégalités du niveau de vie

En dépit de l'amélioration sensible du niveau de vie des ménages, les inégalités, mesurées par l'indice de Gini lié aux dépenses de consommation des ménages, ont accusé pendant longtemps une forte endurance à la baisse. Néanmoins, ces inégalités ont amorcé à partir de 2007 une nette tendance à la baisse, passant de 40,7% à 39,5% en 2013 et puis à 38,5% en 2019, attestant ainsi de la pertinence des politiques publiques de lutte contre la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités.

Toutefois, sous l'effet de la pandémie, cette tendance à la baisse des inégalités aurait pu être renversée et leur situation aurait pu s'aggraver en affichant un taux de 44,4%. Néanmoins, l'intervention publique proactive et les mesures urgentes prises par le pays ont favorisé la lutte contre l'aggravation des inégalités sociales pour se situer à 38,4% après transferts des aides publiques, soit une réduction de 6 points.

La réduction des inégalités sociales se traduit par l'augmentation du niveau de vie par habitant des 40% des ménages les plus défavorisés à un rythme plus prononcé que celui de l'ensemble de la population (3,6% et 3,8% au cours des périodes 2001-2007 et 2007-2014 pour les premiers contre 3,3% et 3,6% respectivement pour les seconds). Par milieu, l'amélioration de cette proportion des ménages les plus défavorisés est plus marquée en milieu rural qu'en milieu urbain (entre les mêmes périodes, de 3,5% à 3,9% pour les ruraux et de 3,5% à 3,7% pour les citadins).

#### Inégalités des revenus

Les résultats de l'enquête directe auprès des ménages relative à l'appréhension de la répartition des revenus, réalisée, pour la première fois par le HCP, du premier décembre 2019 à fin mars 2020, ont révélé que l'inégalité des revenus est plus élevée que l'inégalité des dépenses, alors que l'indice de Gini a atteint pour cette dernière 38,5%, il est de 46,4% pour le niveau d'inégalité des revenus dépassant ainsi le seuil socialement tolérable (42%).

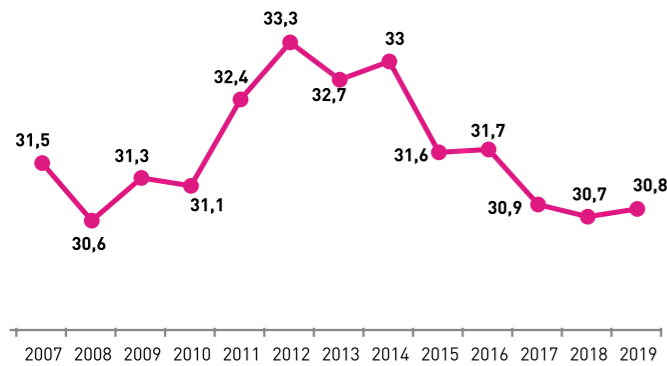
Par source de revenu, ce sont les inégalités salariales qui contribuent le plus aux inégalités du revenu global, mesurées par l'indice de Gini, avec une part d'environ 40% en 2019. Il est à relever que la proportion des personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, selon l'approche dépenses, a atteint 11,7% en 2014 (contre 12,6% en 2001), avec une proportion plus marquée en milieu rural, s'élevant à 22,1% contre seulement 4,7% en milieu urbain.

Par ailleurs, la part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux, a atteint 30,79% en 2019, soit presque le même niveau enregistré une décennie auparavant (30,62% en 2008).

#### Inégalités spatiales

Sur le plan économique, trois régions seulement ont capté 58% du PIB national en 2019, à savoir Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceima avec 31,8%, 15,3% et 10,9% respectivement. Le poids de la contribution régionale au PIB national varie pour la même année, entre 31,8% pour la région de Casablanca-Settat et 1,3% pour celle de Dakhla-Oued Ed Dahab. Au plan du développement humain, l'accroissement annuel moyen de l'IDH des régions, entre 2004 et 2014, affiche des niveaux disproportionnés oscillant entre 1,3% dans les régions du Sud et 2,3% dans celle de Tanger-Tétouan-Al Hoceima.

**Graphique 15 : Evolution de la part du travail dans le PIB en %**



Source : HCP.

Si l'effet de la crise sanitaire, conjugué à la période de sécheresse, aurait pu aggraver le chômage portant son taux à 11,9% en 2020 au lieu de 9,2% en 2019, il sied de relever que l'écart de ce taux entre les régions est passé de 10,9 points en 2019 à 13,8 points en 2020. La prolifération généralisée du chômage a été notamment en défaveur de la région de l'Oriental (20,7%), des régions du sud (19,8%) et de celle de Casablanca-Settat (13,4%).

Par ailleurs, et selon l'enquête sur les revenus réalisée par le HCP, le milieu rural dont les ménages détiennent seulement 26,5% du revenu total, affiche des vulnérabilités plus accentuées par rapport à l'urbain qui auraient pu s'aggraver pendant le confinement, sans les aides publiques. Ainsi, la pauvreté, aurait passé à 19,8% en milieu rural contre 7,1% en milieu urbain et la vulnérabilité aurait atteint 20,2% contre 14,6% en milieu urbain.

### Disparités genre

En matière de participation dans l'activité économique, le taux d'activité féminin s'est encore baissé pour atteindre à peine 19,9% en 2020 (contre 70,4% pour les hommes). Pour la scolarisation, malgré l'amélioration notable de la scolarisation des filles comme en atteste l'évolution des taux spécifiques entre 2008/2009 et 2018/2019, il en reste moins que, ces taux demeurent inférieurs à ceux des garçons notamment pour les enfants de 12-14 ans avec un taux spécifique de scolarisation ne

dépassant pas 89,3% contre 94,2% pour les garçons.

Aussi, les ménages dirigés par des femmes<sup>15</sup> semblent davantage pâti que ceux dirigés par leurs homologues hommes durant le confinement, notamment en matière d'accès aux services de soins, d'enseignement à distance et d'activité. A titre d'illustration, en milieu rural, l'écart avec ceux dirigés par un homme atteint 46 points pour l'accès aux soins relatifs à la santé reproductive et 31,6 points pour les services de soins prénatals et postnatals.

### Politique migratoire

Le Maroc est passé d'une phase de régulation des étrangers en situation irrégulière, profitant à près de 50 000 migrants en 2014 et 2017 à une phase d'intégration des migrants et réfugiés à même de leur permettre l'accès aux services publics au même titre que les marocains. Ainsi, l'année scolaire 2019-2020, a connu entre autres, l'inscription de 3207 enfants migrants dans l'enseignement formel et 302 dans l'éducation informelle.

En matière d'insertion dans le marché du travail, en plus de l'ouverture de l'accès des étrangers à certaines professions réglementées (infirmiers, sages-femmes, médecins), le Maroc a veillé à faciliter l'octroi du visa pour les contrats de travail d'étrangers par l'exemption de l'attestation d'activité pour les migrants régularisés et les réfugiés et la mise en place de 6 guichets de proximité (271 contrats de travail étrangers visés en 2020).

Concernant la catégorie particulière des réfugiés<sup>16</sup> au Maroc, et en raison du confinement conséquent à la pandémie, 87,1% des chefs de ménage réfugiés actifs occupés ont cessé de travailler pendant le confinement, seulement 6,1% parmi eux ont reçu une aide de la part de l'employeur ou de l'Etat. De manière globale, 78,4% des réfugiés ont reçu au moins un transfert de différentes sources, dont principalement celui du HCR.

En matière d'accès aux services médicaux, 62,8% des réfugiés souffrant de maladies chroniques et 73,8% souffrant de maladies passagères ont accédé aux services de santé durant cette période.

## 2. Principaux défis :

En dépit des progrès réalisés par les pouvoirs publics dans le domaine de la réduction des inégalités sociales et spatiales, force est de reconnaître que plusieurs défis devraient être relevés, ayant trait notamment à :

- La mobilisation des ressources nécessaires au financement de la protection sociale estimée à 51 milliards de dirhams annuellement dans un contexte difficile marqué par des incertitudes sur la cadence de la relance économique post pandémie aussi bien au plan national qu'international;
- L'accélération de la mise en place du mécanisme de registre social unique pour un meilleur ciblage de la population éligible aux programmes sociaux publics ;
- Le renforcement des politiques publiques visant la réduction des inégalités sociale et spatiale, comme l'une des dimensions du nouveau modèle de développement à même de répondre aux aspirations d'une justice sociale équitable ;

- L'accélération de la mise à niveau sociale des régions défavorisées et la consolidation de leurs structures économiques en faveur de l'inclusion de leur population et de l'optimisation de leurs potentialités et atouts ;
- La capitalisation sur l'opportunité de la pandémie du Covid-19, pour accélérer le chantier de la régionalisation avancée en valorisant le rôle des collectivités territoriales et de la société civile en matière de renforcement des mécanismes de planification territoriale tout en assurant la convergence des programmes de développement régional avec les plans sectoriels et la mise en œuvre rapide de la réforme de la déconcentration ;
- L'accélération de la mise en place des centres émergents en milieu rural permettant de dispenser les divers prestations et services à la population rurale et limiter par conséquent l'effet des crises risquant de générer des vagues d'exode.

## 3. Evolution des indicateurs de l'ODD 10

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2007	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Valeur cible 2030
10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	10.1.1	Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40% de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population	3,6	3,8	-	-	-	-	-	-
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	10.2.1	Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation en regard du handicap	-	11,7	-	-	-	-	-	-
10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité	10.4.1	Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux	-	32,99	31,63	31,67	30,9	30,67	30,79	-

Source : HCP.

<sup>15</sup> Rapport relatif à l'«analyse genre de l'impact du coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages» réalisé par le HCP.

<sup>16</sup> Selon l'enquête réalisée, en juin 2020, par le HCP en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR).



## 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



### Une amélioration continue des conditions d'habitation des populations marocaines

L'urbanisation rapide que connaît notre pays engendre un nombre croissant de personnes vivant dans des taudis, des pressions sur les ressources et sur les infrastructures et services de base ainsi que l'aggravation de la pollution atmosphérique. La densité de la population urbaine favorise également la propagation de certaines crises telles que la pandémie Covid-19 que connaît le monde entier depuis le début de l'année 2020.

Améliorer les conditions de vie en milieu urbain et rendre les villes durables, impose le déploiement d'efforts continus visant la mise en place d'une planification urbaine et des institutions efficaces capables de relever les défis liés principalement à la gestion des crises, la garantie de logements adéquats et abordables, des transports collectifs modernes et moins polluants, et un cadre de vie sain favorisant la sécurité, la stabilité, et l'épanouissement culturel.

#### 1. Principales évolutions dans le contexte de la Covid-19

Avec un taux d'urbanisation de 63,4 % en 2020 et une création de richesse qui avoisine les 75%, les villes marocaines, à l'instar des villes du monde, constituent le moteur de la croissance économique et un puissant levier de réduction de la pauvreté. Mais, celles-ci restent confrontées à des défis socio-économiques importants.

En effet, on y dénombre un nombre important de personnes vivant dans des bidonvilles et des habitats insalubres, des pressions sur les ressources naturelles, de la pollution atmosphérique et des infrastructures et des services souvent inadéquats, en particulier pour les transports collectifs et la collecte des déchets

La crise sanitaire de la Covid-19 est venue amplifier les défis en aggravant la vulnérabilité sociale notamment suite aux difficultés ayant handicapé l'activité économique et les services générant d'importantes pertes d'emploi. Elle a également mis à rude épreuve les systèmes de santé, et d'éducation.

Face à cette crise, les réponses du Maroc ont été multidimensionnelles. Ainsi, le renforcement de l'offre sanitaire, le soutien de l'économie et l'aide directe aux personnes ayant perdu leurs emplois et à la population en situation précaire, ont constitué les principales décisions, et non des moindres, pour infléchir les effets dévastateurs de cette crise plurielle. La Covid-19 a relancé le débat sur la résilience des villes, sur les inégalités

territoriales, sur la capacité des acteurs locaux à gérer les crises, et partant sur la capacité de ces derniers à proposer des solutions et alternatives viables pour relancer l'économie locale et assurer la continuité des services de proximité, en parfaite synergie avec les instances gouvernementales concernées. En effet, la crise du coronavirus a remonté à la surface, avec acuité, la problématique des zones d'habitat insalubres et des quartiers sous équipés, aussi bien dans les villes que dans les campagnes. A ce niveau, le Maroc s'est attelé à accompagner les collectivités territoriales dans leurs actions de développement en leur apportant l'appui institutionnel nécessaire et en contribuant au financement des programmes de développement qu'elles initient. Maintenir ouverts les chantiers prioritaires de développement était également une priorité nationale. On rappelle que 70% des projets de mise à niveau urbaine étaient en arrêt total et que seulement 6% des chantiers ont gardé une cadence normale de mise en œuvre.

Dans le cadre de l'accompagnement de la forte urbanisation que connaît le pays, le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, en étroite collaboration avec les partenaires concernés par la politique de la ville, s'est engagé dans la mise en œuvre de plusieurs programmes de développement intégrés à travers le Royaume.

Ces programmes de développement, basés sur le partenariat et la contractualisation, visent à réduire les manifestations d'exclusion sociale et à faire des villes des espaces de promotion de la

cohésion sociale et d'épanouissement individuel et collectif, des villes où la qualité de vie et l'accès aux services et aux équipements sont meilleurs.

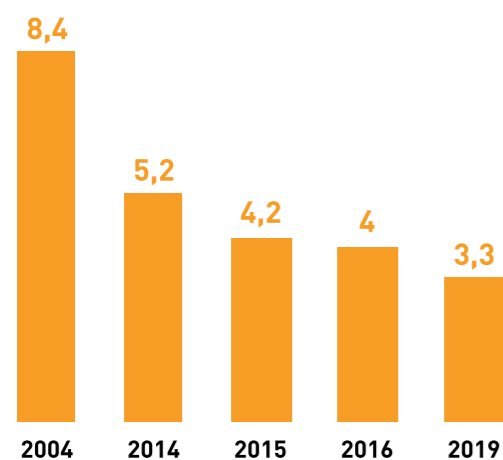
Ainsi, la question de l'habitat a été placée en priorité nationale, en témoigne l'intérêt qui lui a accordée à travers les programmes engagés, plus particulièrement ceux à forte teneur sociale, ainsi que la mobilisation de l'ensemble des acteurs et partenaires.

Cette dynamique a été accompagnée par des réformes majeures qui ont concerné les institutions d'intervention, les mécanismes de financement et de mobilisation des supports fonciers appropriés, et les instruments de soutien aux citoyens. L'objectif étant l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans un souci permanent de justice sociale et d'équité spatiale.

Des programmes qui ont permis non seulement la réduction du déficit en logements de 42%, mais également l'amélioration des conditions d'habiter de plus de 1,5 millions d'habitants et l'accès à la propriété à plus de 66%.

Ainsi, la mise en œuvre du programme national « villes sans bidonvilles » a permis à 301.914 ménages de bénéficier de nouveaux logements à fin 2020. Le reliquat, estimé actuellement à 154.000 ménages, est en cours de traitement. Suite à ces efforts, le taux d'habitat sommaire en milieu urbain a continué sa baisse pour passer de 8,4% en 2004 à 4% en 2016 puis à 3,3% en 2019.

**Graphique 16 : Evolution du taux d'habitat sommaire en milieu urbain (%)**



Source : HCP

L'habitat menaçant ruine et la dégradation des tissus anciens constituent des phénomènes qui ne cessent d'évoluer, ce qui impacte négativement les conditions de vie des habitants qui y vivent. A ce niveau, plusieurs conventions ont été signées et des programmes ont été mis en place afin de résoudre ces problématiques. Ces conventions ont concerné 35.518 bâtisses abritant 68.890 ménages pour un coût total de 5,46 Milliards de dirhams.

Par ailleurs, et dans le cadre d'une approche anticipative, l'Etat a procédé à la promulgation de la loi 94-12 relative aux bâtiments menaçant ruine et a créé l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine (ANRUR). Cette dernière inscrit ses programmes dans une approche innovante promouvant de nouveaux procédés de fabrication de l'espace et respectant les principes de développement durable.

En matière de promotion de l'habitat social, le bilan du programme « Logement à Faible Valeur Immobilière » à 140,000 DH a affiché à fin 2020, 82 conventions visées pour la réalisation de 40.010 logements dont 28.053 unités ayant obtenu le certificat de conformité. Le programme « Logement social » à 250,000 DH quant à lui fait état de 1507 conventions visées pour la réalisation de 2.107.243 logements dont 517.201 unités ayant obtenu le certificat de conformité.

Les programmes de mise à niveau urbaine qui visent l'équipement et l'intégration des quartiers non réglementaires marginalisés dans le tissu urbain, ont profité à environ 1,2 millions de ménages qui ont vu leurs conditions de vie s'améliorer.

En matière des déplacements urbains, le Maroc s'est orienté vers des projets structurants à fort impact environnemental, allant dans le sens d'une mobilité durable réductrice des gaz à effet de serre (GES). Ainsi, des projets phares ont constitué de véritables initiatives locales et une consécration de la nouvelle vision du Royaume. Il s'agit en l'occurrence des projets de Tramway de Rabat-Salé et de Casablanca, des projets de Bus à Haut Niveau de Service de Marrakech, de Casablanca et d'Agadir; et des projets de la mobilité douce.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National d'Amélioration de la Qualité de l'Air, des actions ont été prises telles que la densification du réseau des stations de mesure de la qualité de l'air et le renforcement de l'arsenal juridique et institutionnel relatif à la qualité de l'air.

En matière de gestion des déchets, les pouvoirs publics ont lancé un programme d'intervention relatif aux décharges sauvages. Ainsi 52 décharges sauvages ont été réhabilitées et d'autres ont été fermées.

Conscient de l'importance des espaces publics sur le plan sanitaire et psychologique, le département de la politique de la ville a élaboré un guide d'aménagement des espaces publics qui répond à l'impératif d'accès égal et intègre les besoins de tous. Ce guide vise à fournir aux autorités et aux maîtres d'ouvrage des indications pratiques sur les aménagements à intégrer dans les espaces publics, afin de les rendre plus amènes et plus accessibles à tous. Un mémorandum d'entente a été signé entre les acteurs responsables de l'aménagement des espaces publics et le département de la politique de la ville en vertu duquel, les parties signataires s'engagent, chacune en ce qui la concerne, à travailler de concert pour assurer l'intégration de l'approche genre dans les projets de la politique de la ville.

Concernant la protection du patrimoine, le programme pilote de valorisation durable des ksours et kasbahs a permis, selon une approche participative, l'amélioration des conditions d'habitation de près de 22000 habitants. Aussi, il a permis la préservation du patrimoine architectural et urbanistique et du savoir-faire ancestral en matière d'utilisation des matériaux locaux dans la construction et l'entretien de ces bâtisses traditionnelles. Parallèlement, 466 éléments de patrimoine archéologique et architectural, 600 œuvres archéologiques et ethnographiques ainsi que 16 éléments du patrimoine immatériel ont été inventoriés et publiés sur le portail électronique de Patrimoine Culturel Marocain et 8 monuments et sites archéologiques ont été inscrits sur la liste du patrimoine national.

Par ailleurs, et afin d'améliorer la résilience face aux effets des changements climatiques, le Maroc a mis en place sa stratégie nationale de gestion de risque 2020-2030 ainsi qu'un plan opérationnel couvrant la période 2021-2026. L'une des principales actions de ce plan concerne l'amélioration de la couverture du territoire national par les Cartes d'Aptitude à l'Urbanisation en tant que référentiels techniques préalables à l'élaboration des différents documents de planification et de gestion territoriale. Actuellement 31 Cartes ont été lancées dont 24 marchés engagés, 02 marchés en cours d'adjudication et 05 projets en phase d'Appel d'Offres Ouverts. La couverture des communes en documents d'urbanisme a atteint 78% en 2020 contre 74% en 2019 et 53,3% en 2016.

Toujours dans le but de renforcer la résilience urbaine, plusieurs actions visant la promotion de la qualité, la sécurité et la durabilité dans toute la chaîne de valeur de la construction, ont été entreprises notamment :

- Le renforcement du cadre réglementaire relatif à la sécurité et la durabilité dans la construction (réglementation parasismique, réglementation thermique, projet de réglementation acoustique, projet de loi relatif à l'organisation des opérations de la construction « code de la construction », l'intégration de l'accessibilité aux personnes en situation de Handicap, etc.) ;
- L'intégration des préoccupations énergétiques et environnementales dans l'acte de bâtir ;
- Le renforcement de l'arsenal normatif relatif aux matériaux et procédés de construction ;
- L'élaboration de guides techniques destinés aux professionnels du secteur.

## 2. Principaux défis

La ville subit de plein fouet les effets de l'urbanisation et de l'étalement urbain, sous l'effet de la croissance démographique et de l'exode rural. Cette situation crée des besoins sans cesse croissant en équipements et services de base, et en accompagnement social afin de ne laisser personne pour compte. Des besoins qui nécessitent des moyens financiers conséquents et une coordination et mise en convergence des interventions de l'ensemble de parties prenantes.

Etant donné que les moyens financiers font souvent défaut, les pouvoirs publics se retrouvent face à la nécessité d'opérer un travail de ciblage et de priorisation rigoureux.

Dans un autre registre, les territoires et les acteurs, appelés désormais à jouer un rôle prépondérant au niveau territorial, se doivent de disposer de l'expertise et du savoir-faire nécessaires pour s'acquitter des responsabilités qui leurs sont dévolues dans le cadre de la régionalisation avancée : des compétences en termes de coordination et de pilotage, d'élaboration de vision de développement, de montage de projets, de recherche de financement, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des projets.

Par ailleurs, les questions inhérentes à la protection de l'environnement se posent avec acuité, surtout à une période caractérisée par des changements

climatiques qui affectent l'Homme et les territoires. Des actions d'anticipation et de pro-action sont plus qu'impérieuses.

La pandémie du covid19 a démontré que les territoires doivent faire preuve de capacité de rebond face aux sinistres. La promiscuité, l'enclavement, la vulnérabilité des territoires et des populations s'accroissent en temps de crise.

Concernant les programmes de lutte contre l'habitat insalubre, notamment le programme « villes sans bidonvilles », les contraintes et les difficultés sont généralement liées à quatre principaux volets : un volet technique (foncier, financier, réalisations physiques des opérations), un volet équipements de proximité, un volet coordination des interventions des différents services extérieurs concernés par le projet et un volet social (gestion des doléances et/ou oppositions des populations, recensement des bénéficiaires, démolition, transfert des habitants, etc).

En matière de programmes de promotion de l'habitat social, et en dépit des mesures mises en place avant et après la pandémie, les contraintes rencontrées pour la concrétisation de l'accès au logement pour tous, sont particulièrement en rapport avec le montage des opérations par les promoteurs eux-mêmes pour des raisons d'ordre administratif (acquisition du foncier), technique, financier ou commercial ou de l'impact de la pandémie de la Covid 19.

## 3. Evolution des indicateurs de l'ODD 11

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Valeur cible 2030
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	11.1.1	Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats (en %)	5,2	4,2	4,0	4,0	3,6	3,3	0
11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets	11.6.1	Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville (déchets ménagers)	(2008) 44	-	-	77,5	86	95	-

Source : Ministère de l'Intérieur et HCP.





**Des efforts continus  
pour accélérer la  
transition vers  
des modes de  
consommation  
et de production  
responsables pour  
une croissance  
verte et durable**

Conscient de l'importance de la durabilité des modes de consommation et de production dans l'atteinte d'une croissance économique soutenue, le Maroc a adopté une série de mesures réglementaires, institutionnelles et stratégiques, visant à construire un modèle de développement plus respectueux de l'environnement et du bien-être de la population.

Toutefois, des contraintes, liées principalement au manque de moyens de mise en œuvre efficaces

en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités, entravent l'adoption de modes de consommation et de production durables. Ces lacunes, ont, dans une certaine mesure, été exacerbées par la pandémie de Covid-19. Le Maroc a ainsi intensifié ses efforts afin de promouvoir une reprise économique, post Covid-19, durable et résiliente.

**1. Principales évolutions dans le  
contexte de la Covid-19**

Le Maroc a entrepris plusieurs actions pour remédier aux conséquences de cette crise, initiant notamment des mesures novatrices pour atténuer les impacts néfastes de la pandémie sur les ménages et les entreprises.

A cet égard, la crise du Covid 19 a montré le bon pari du Maroc sur les énergies renouvelables, puisque ces dernières ont joué un rôle important dans la réduction de la vulnérabilité de l'économie nationale aux aléas du marché énergétique durant la crise, garantissant ainsi la stabilité du réseau électrique national.

En effet, le Maroc confirme son engagement en faveur d'une croissance verte et durable, et dont la vision porte principalement sur (i) la consolidation de la gouvernance environnementale et du développement durable (ii) la préservation des ressources naturelles (iii) le renforcement de la sensibilisation et de l'éducation environnementale et (iv) l'incitation des citoyens et des entreprises au recours aux modes de production et de consommation durables.

**Plan d'action national sur les modes de  
consommation et de production durables**

Le Maroc appuie la mise en œuvre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, adopté par la communauté internationale en 2012 à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Pour son opérationnalisation, le premier Plan d'action national sur les modes de consommation et de production durables (PAN-MCPD), fruit d'une collaboration entre le Maroc et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), a été élaboré en 2015 dans le cadre du programme SwitchMed<sup>17</sup> financé par l'Union Européenne. Une nouvelle phase du plan SwitchMed II (2019-2023), basée sur les résultats, les expériences et les capacités de SwitchMed I (2013-2018), a été conçue afin d'améliorer les opportunités économiques pour l'industrie et les startups dans l'économie verte, créer un environnement propice à une économie circulaire et renforcer la coordination et la communication régionale.

<sup>17</sup> SwitchMed est un programme financé par l'Union Européenne accompagnant huit pays du sud de la méditerranée vers des modes de consommation et de production plus durable. <https://switchmed.eu/>

## Gestion de déchets solides

Le pays s'est attelé à renforcer les cadre législatif et institutionnel visant à encadrer et inciter l'amélioration des systèmes de collecte, de gestion et de traitement des déchets. Ainsi, une importance capitale a été accordée à la bonne gestion des déchets ménagers qui s'appuie sur le Programme National des Déchets Ménagers (PNDM). En termes de réalisations en 2019, le taux de collecte professionnalisé de ces déchets a atteint 95% contre 44% en 2008, alors que le taux de leur enfouissement est de 63% contre 11% en 2008. Le taux de recyclage enregistré est de 10% contre seulement 6% en 2015. Au cours de la même année, 26 décharges contrôlées et Centre d'Enfouissement et de Valorisation (CEV) sont mis en place selon la réglementation en vigueur alors que d'autres sont en cours de programmation.

Le Programme National de valorisation des Déchets représente également la continuité du PNDM qui prévoit parmi ses objectifs le développement du tri, le recyclage et la valorisation des déchets. De même, plusieurs conventions ont été signées pour la réalisation de centres de tri et de valorisation des déchets au niveau des décharges contrôlées, ainsi que pour l'organisation et la mise en place des filières de valorisation des batteries usagées, des pneus usés, des huiles lubrifiantes usagés, des papier-carton usés et des huiles alimentaires usagées. Dans le même cadre, il ya eu le financement de la campagne de ramassage et d'élimination des sacs en plastique.

## Pollution industrielle

En vue de lutter contre la pollution industrielle, plus de 27 millions de DH ont été alloués, au cours de l'année 2020, en tant que contribution à la réalisation des projets de construction de station d'épuration des eaux usées des unités industrielles telles que les abattoirs ou les poissonneries. Dans le même

objectif et au cours de la même année, 12 millions de DH ont été attribués à la mise en œuvre de projets dans le cadre de la valorisation et de la réutilisation des déchets du secteur de l'huile d'olive.

Dans la perspective de pérenniser les gains acquis grâce aux projets anti-pollution, une étude a été réalisée afin de préparer un nouveau programme de prévention et de réduction de la pollution sur la période 2021-2030, visant notamment la réhabilitation environnementale des zones industrielles, des petites et moyennes entreprises industrielles, de l'artisanat et d'autres activités économiques ayant des effets négatifs sur l'environnement.

## Gestion durable des ressources naturelles

La surveillance environnementale joue un rôle important dans la gestion durable des ressources naturelles. A cet effet, le Maroc s'est inscrit dans un processus de rapportage de l'état de l'environnement au niveau national et régional. L'année 2020 a ainsi connu l'élaboration du 4<sup>ème</sup> rapport sur l'Etat de l'Environnement du Maroc (REEM) en plus de l'élaboration de 8 rapports Régionaux. Au cours de la même année, le Maroc a lancé une Evaluation Nationale de la Biodiversité et des Services Ecosystémique (ENBSE) qui constitue une analyse critique de l'information disponible sur la biodiversité au Maroc avec une caractérisation et une évaluation des écosystèmes et de leurs services.

## Responsabilité sociétale des entreprises

Une approche plus propre dans l'utilisation des ressources a été adoptée par la Confédération Générale des Entreprises au Maroc (CGEM) qui octroie son Label RSE pour une durée de trois ans sur avis du Comité d'attribution à la suite d'une évaluation managériale menée par l'un des tiers-experts accrédités par la Confédération. Cette évaluation a pour objet de s'assurer de la conformité de la gestion globale de l'entreprise avec les objectifs définissant

la charte qui constitue le référentiel du Label. Ainsi, de nombreuses entreprises ont adopté des pratiques responsables et sociétales (RSE, ISO 26000, ISO 14000...). Toutefois, cette thématique reste mal identifiée comme un risque significatif dans le reporting RSE.

## Education et sensibilisation

Des initiatives ont été lancées par les départements concernés, notamment la diffusion de supports audiovisuels et écrits (spots, brochures ...), mais aussi l'organisation de Salons de l'Environnement, la célébration des journées nationales et internationales de l'Environnement, de la Biodiversité, de

l'Arganier, l'aménagement d'unités mobiles de sensibilisation et d'éducation à l'environnement « Caravanes vertes ». Dans le même cadre, le Prix Hassan II pour l'Environnement est organisé annuellement pour récompenser toute œuvre, actions et initiatives contribuant à la protection de l'environnement et au développement durable dans les domaines suivants: Recherche scientifique et technique, médias, actions associatives, initiatives des entreprises et initiatives des Collectivités Territoriales. La 13<sup>ème</sup> édition, organisée au titre de l'année 2021, est marquée par l'ajout d'une nouvelle catégorie de prix dans le domaine de l'exemplarité de l'administration en matière de développement durable.

## 2. Principaux défis

L'adoption de modes de consommation et de production durables se heurte à plusieurs défis notamment le besoin (i) d'intégrer le capital naturel et l'environnement dans le cœur de métier et processus des entreprises à fort potentiel de contribution à l'économie circulaire, (ii) d'impliquer la composante informelle non organisée et sous exploitée notamment dans le secteur de gestion de déchets et

du recyclage, (iii) de promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics ainsi que des normes ISO internationales, (iv) de dépasser les limites technologiques et (v) d'enrichir les données statistiques notamment celles liées à la comptabilité environnementale, aux pertes et gaspillages alimentaires et à la responsabilité sociétale des entreprises.



### 3. Evolution des indicateurs de l'ODD 12

Cible	Code indicateur	Indicateur	2008	2015	2019	Valeur cible 2030 (R)
12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	12.5.1	Taux de collecte professionnalisée des déchets ménagers (%) ;	44	-	95	
		Taux d'enfouissement des déchets ménagers (%) ;	11	-	63	
		Taux de recyclage des déchets ménagers (%).	-	6	10	

Source : Ministère de l'intérieur  
 (R) : le PNDM vise essentiellement à atteindre un taux de collecte de 90% en 2022 et à développer la filière de « tri-recyclage-valorisation » pour atteindre un taux de 20% de recyclage de l'ensemble des déchets produits en 2022.

Cible	Code indicateur	Indicateur	2015	2016	2017	2018	2019	Valeur cible 2030 (R)
12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables	12.a.1	Puissance installée renouvelable (en watts par habitant)	79,94	82,00	84,59	104,51	103,44	-

Source : Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement, Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE) et l'Enquête Nationale sur l'Emploi, HCP.

# 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



**Lutte contre les  
changements  
climatiques: De  
nouvelles ambitions en  
termes d'atténuation  
et d'adaptation dont  
la mise en œuvre reste  
tributaire d'un appui  
financier international**

La Vision du Maroc en matière de lutte contre le changement climatique est de rendre sa population, son territoire et sa civilisation plus résilients tout en assurant une transition rapide vers une économie sobre en carbone. Toutefois, l'action climatique nationale se heurte à des défis liés principalement au financement et au transfert de technologie limités. Ces défis ont été accentués par la combinaison des éléments climatiques, notamment la sécheresse qu'a

connu le pays, avec la pandémie de la Covid-19, qui a engendré un bilan humain lourd avec plus de 10000 décès (depuis le début de la pandémie à cette date) et a constitué également un fardeau financier supplémentaire. Pour faire face aux défis relatifs aux crises climatique et sanitaire, le Maroc prône l'adoption d'un modèle de développement orienté vers la durabilité et vers un développement résilient des populations et des territoires.

## 1. Principales évolutions dans le contexte de la Covid-19

Dans un contexte mondial particulier marqué, d'une part par la pandémie Covid-19, qui continue de concentrer tous les efforts face à l'urgence, et d'autre part, par l'aggravation du phénomène climatique à l'échelle planétaire, la mobilisation contre le changement climatique reste toujours une grande priorité. Au niveau du Maroc, les projections des modèles climatiques prévoient que la tendance à l'aridification devrait s'amplifier au cours du 21<sup>ème</sup> siècle<sup>18</sup>, ce qui risque d'impacter plusieurs secteurs vitaux, notamment ceux de l'eau, de l'agriculture et des écosystèmes. Le Maroc, guidé par une détermination confirmée au plus haut niveau de l'Etat, s'est résolument engagé dans l'effort mondial de lutte contre cette problématique multidimensionnelle.

### Politique climatique nationale

Sur le plan stratégique, le Maroc a mis en place un Plan Climat National 2030 pour répondre de manière proactive et ambitieuse aux défis que pose le changement climatique dans le contexte national. Par ailleurs, et selon les dispositions et les engagements de l'Accord de Paris, le Maroc a procédé à l'actualisation de sa Contribution

déterminée au niveau national (CDM-Maroc) pour la période 2020-2030. De même, un Plan National Stratégique d'Adaptation (PNSA) est en cours de finalisation, comportant des actions d'adaptation prioritaires dans les secteurs et les écosystèmes les plus vulnérables au climat.

En termes de renforcement de sa gouvernance nationale en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité, une Commission Nationale du Changement climatique et de la Diversité Biologique (CNCCDB) a été créée, en 2020, en tant que plateforme d'échange, de concertation et de suivi de la mise en œuvre de la politique nationale dans ces domaines.

## Points saillants de la CDN actualisée

### En matière d'adaptation

L'adaptation est une priorité pour le Maroc, étant donné sa grande vulnérabilité aux impacts du changement climatique. Les secteurs concernés sont notamment l'eau, l'agriculture, la pêche et l'aquaculture, la foresterie, la santé, l'habitat ainsi que les milieux et écosystèmes les plus vulnérables : oasis, littoral et montagnes. Le coût pour mettre en œuvre des programmes d'adaptation dans les secteurs les plus affectés est estimé à près de 40 milliards de dollars américains.

<sup>18</sup>Le Maroc à l'épreuve du changement climatique : situation, impacts et politiques de réponse dans les secteurs de l'eau et de l'agriculture - un projet de modélisation réalisé par la Direction des Etudes et des Prévisions Financières (DEPF), l'Agence Française de Développement (AFD), la Direction Générale de la Météorologie (DGM), la Direction de la Recherche et de la Planification de l'Eau (DRPE), la Fondation Initiative AAA, ainsi que l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale (IMBE).

### En matière d'atténuation

L'objectif global actualisé du Maroc représente une réduction des émissions de GES de son économie de 45,5% à l'horizon 2030 dont un objectif inconditionnel de 18,3% par rapport au scénario de référence, qui correspond à une évolution des émissions suivant le « cours normal des affaires » (CNA). Le scénario d'atténuation menant à l'objectif global repose sur un total de 61 actions dont 34 actions inconditionnelles et 27 actions conditionnelles au financement international.

### Financement et flux d'investissement

Le coût total des actions d'atténuation inscrites dans la CDN est estimé à 38,8 milliards de dollars américains dont 21,5 milliards de dollars américains pour les actions conditionnelles. La mise en œuvre de la CDN requiert des investissements importants qui dépassent la capacité d'un seul acteur, et de ce fait requiert une interaction bonifiée entre l'État marocain, le secteur privé, et les institutions financières internationales y compris les nouveaux mécanismes financiers climatiques dont notamment le Fonds Vert pour le Climat (FVC) et les instruments financiers des banques multilatérales de développement.

Source : CDN actualisée Maroc-juin 2021

### Territorialisation de l'action climatique

Dans le cadre de la déclinaison de sa politique climatique au niveau territorial, le Maroc est en train de doter toutes les régions de Plans Climats Régionaux (PCR) tout en capitalisant sur le processus de la régionalisation avancée. En 2020, des études pour l'élaboration de 7 PCR ont été lancées au profit des régions de Béni Mellal-Khénifra ; Tanger-Tétouan-Al Hoceima ; Casablanca-Settat ; Draa-Tafilalet ; l'Oriental ; Guelmim-Oued Noun et Laayoune-Sakia-EL Hamra.

En outre, afin d'organiser les conditions nécessaires permettant aux Collectivités Territoriales de renforcer leur pouvoir d'agir en matière d'adaptation et d'atténuation climatiques, une Convention régissant

le Programme Expertise Finance Climat Infranationale (PEFCLI) a été signée en mars 2021, entre la Direction Générale des collectivités territoriales (DGCL), l'Association des Régions au Maroc (ARM) et l'Association Marocaine des Présidents des Conseils Communaux (AMPCC) d'une part et le Fonds Mondial du Développement des Villes (FMDV), d'une autre part, pour la période 2021-2023. Les parties travailleront conjointement sur l'organisation, la planification et la mise en œuvre d'un « Programme de Soutien Institutionnel, Stratégique et Technique à l'Intégration, à la Préparation et au Financement de Projets Locaux et Régionaux Adaptés aux Changements Climatiques », dit « SISTIF 2021-2023 ».

Le FMDV assurera l'assistance à la maîtrise d'ouvrage notamment en mobilisant l'expertise interne et externe nécessaire pour accompagner la DGCT, l'AMPCC, l'ARM, les Collectivités Territoriales marocaines et leurs partenaires, dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi du Programme.

### Résilience aux événements extrêmes et aux Catastrophes naturelles

Selon l'historique des événements extrêmes qui ont affecté le Maroc ces dernières décennies, les risques de catastrophes les plus importants en termes d'impacts potentiels sur le plan humain et économique sont les inondations, les tremblements de terre et les glissements de terrain.

Ainsi, le risque des inondations est considéré comme le type de catastrophes qui a affecté le plus le Maroc compte tenu des dégâts et dommages causés en termes de pertes humains et de dommages économiques. Ce risque menace l'ensemble du territoire marocain avec une liste de 1000 sites à risque d'inondations répertoriés par la Direction de la Recherche et de la Planification de l'Eau.

Le risque de tremblement de terre est plus localisé, mais peut s'avérer particulièrement

destructeur localement. Aucune victime n'a été déplorée durant ces dernières années suite à des tremblements de terre.

Le risque de glissement de terrain se concentre dans le Nord du pays du fait de la nature des sols et des fortes pentes liées à son relief. De nombreuses instabilités de terrain y ont été répertoriées.

D'autres risques de catastrophes restent aussi de mise, notamment les risques de feux de forêts, de vague de chaleur et de froid, de sécheresse, d'invasion acridienne ou de risques d'origine industrielle.

Concernant les feux de forêts, la superficie moyenne incendiée a baissé de 5396 ha sur la période 2004-2007 à 2270 ha sur la période 2016-2019<sup>19</sup>. Toutefois, pour les services de la Protection Civile, ces feux sont parmi les risques de catastrophe qui causent chaque année des pertes économiques considérables et

qui nécessite l'engagement de moyens humains et matériels importants. En 2020, la Protection civile est intervenue pour 367 feux de forêts qui ont brûlé 5477 hectares en détruisant de larges parties du patrimoine forestier national.

### Education et sensibilisation

Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa, Présidente de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, a lancé, à l'occasion du Sommet Action Climat 2019 des Nations-Unies, l'initiative AFRICAINE YOUTH CLIMATE HUB pour mieux faire entendre la voix des jeunes dans la lutte contre les impacts du changement climatique et valoriser leurs idées et solutions. Il s'agit d'un partenariat entre la Fondation YOUNGO (groupe des enfants et des jeunes à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), l'Université Mohammed VI Polytechnique et le Groupe de l'Office Chérifien des Phosphates (OCP).

## 2. Principaux défis

En vue de mieux gérer l'impact de la double crise climatique et sanitaire, et afin de construire un système résilient capable de lutter contre les chocs futurs, le Maroc devrait relever certains défis notamment pour (i) renforcer la résilience des populations, des territoires et des infrastructures ; (ii) réussir sa transition énergétique ; (iii) mobiliser davantage les collectivités territoriales et le secteur privé ; (iv) promouvoir l'accès aux sources nouvelles et novatrices de financement de la lutte contre le changement climatique ; (v) améliorer l'accès

aux données et informations climatiques et (vi) renforcer la sensibilisation et le développement des capacités en matière d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques.

En matière de gestion de catastrophes naturelles, et en plus des besoins importants en infrastructures, le Royaume devrait se doter en moyens et en personnel, pour répondre aux normes internationales en la matière, et renforcer également les dispositifs d'observation, de veille et d'alerte rapide à tous les niveaux, pour faire face aux risques de catastrophes, surtout celles de très grande ampleur.

<sup>19</sup> Source : Département des Eaux et Forêts- 2019.





### 3. Evolution des indicateurs de l'ODD 13

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020		
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	13.1.1	Nombre de personnes décédées, disparues ou blessées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes	Inondations/ Dégâts humains occasionnés par les intempéries	Personnes décédées	26	4	4	38	9
				Personnes blessées	485	10	7	30	4
		Éboulement de terrain	Personnes décédées	5	0	1	15	2	
			Personnes blessées	9	0	0	0	1	
		Effondrement de constructions	Personnes décédées	5	7	8	--	19	
			Personnes blessées	22	3	6	--	52	
		Feux de forêts	Superficie brûlée en ha	2477	2221	829	2709	5477	

Source : Ministère de l'Intérieur.

Cibles	Code indicateur	Indicateur	2010	2012	2014	2016	Valeur cible 2030
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	13.2.2	Émissions totales de gaz à effet de serre par an (En Gg E. CO2)	73 855,7	81 586,5	83 522,0	86 123,7	-

Source : 2<sup>ème</sup> Rapport Biennal Actualisé du Maroc dans le cadre de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques - Décembre 2019

## 14 VIE AQUATIQUE



**L'espace maritime national qui recèle un énorme potentiel pour le développement durable du pays, reste confronté à un ensemble de menaces de sources naturelles et humaines**

Le potentiel maritime et la situation géographique favorable dont dispose le Maroc, lui procurent d'innombrables atouts, géostratégiques, politiques, économiques et environnementaux. Vu son étendu sur deux façades maritimes de 3 500 km, l'espace maritime est caractérisé par une richesse halieutique qui favorise le développement de l'aquaculture. Cependant, cet espace reste confronté aux menaces liées

à la pollution due aux trafics maritimes et aux activités économiques, et aussi aux aléas naturels et anthropiques.

Par ailleurs, avec la pandémie de la Covid 19, les objectifs de développement durable relatifs à l'espace maritime ont subi des impacts importants confirmant son rôle économique essentiel.

### **1. Principales évolutions dans le contexte de la Covid-19**

#### **Potentiel maritime important à exploiter, sous des menaces majeures**

Dans un contexte de menace des ressources maritimes, le Maroc a entamé un ensemble de programmes et d'actions dans le secteur de la pêche maritime et la zone littorale, à savoir, i) la préservation et la protection contre l'acidification de la Zone Économique Exclusive (ZEE) maritime du pays, étalée sur 1,2 millions de km<sup>2</sup>; ii) l'intégration de l'aspect durabilité dans la gestion portuaire selon la disposition de la convention internationale MARPOL et iii) la réalisation des études de diagnostics de l'état des zones littorales et maritimes.

Par ailleurs, des efforts continus des pouvoirs publics ont été assurés pour garantir l'activité de la pêche en temps de la Covid 19. En effet, l'Institut National de la Recherche Halieutique (INRH) et l'Office National des Pêches (ONP) ont joué un rôle déterminant, durant la pandémie, pour garantir la continuité de l'activité de la pêche, malgré les perturbations vécues au début de la crise.

Du côté accès des consommateurs, l'enquête du HCP, portant sur les effets de la Covid-19 sur les dépenses alimentaires, fait ressortir que plus d'un ménage sur 4 ont réduit leurs dépenses allouées au poisson (27,8%). Quant

à la demande étrangère, certains produits de la pêche auraient plutôt profité d'une demande étrangère plus importante.

#### **Un arsenal juridique garantit l'exploitation durable des ressources halieutiques**

Pour assurer la durabilité des ressources halieutiques, le Maroc a renforcé son cadre juridique contre la surpêche, la pêche non déclarée et non réglementée (INN), en plus de l'interdiction des filets maillants pour protéger les espèces vulnérables.

#### **Promouvoir la pêche maritime artisanale et côtière**

Comme composante essentielle de l'activité économique, le secteur de la pêche maritime, tant artisanale et côtière qu'hauturière, contribue activement au développement économique du pays. En effet, la production halieutique a évolué de 1,37 millions de tonnes en 2018 à 1,46 millions de tonnes en 2019, en enregistrant une contribution au PIB national de 1,02 % en 2018, puis de 0,98 % en 2019 et 1% en 2020. Sa part aux exportations totales a augmenté de 0,80% en 2018 à 0,94% en 2019 (hors les produits transformés).

En outre, le Maroc s'est doté aussi d'infrastructures de débarquement importantes en l'occurrence les villages de pêcheurs (VDP) ou les points de débarquement aménagés (PDA). Pour la flotte artisanale et côtière immatriculée,

elle compte, successivement, 17332 unités et 2524 unités dont 98% et 71%, respectivement, sont opérationnelles en 2019.

### Rôle géostratégique du Maroc pour préserver les océans et le patrimoine culturel du littoral

Ayant un rôle actif sur la scène internationale, le Maroc adhère à la convention internationale, fixant comme objectif un réseau d'espaces protégés couvrant au moins 10% des océans. Cependant, cette proportion au niveau national, est évaluée à 0,0007%, en 2016. De même, le Maroc a ratifié plusieurs conventions internationales liées au patrimoine culturel immatériel spécifique au littoral, telles que les conventions 1972, 2001 et 2003. En 2020, le secteur de la culture a ainsi procédé au classement des sites de La Duna Blanca et Atrouk à Dakhla, et à la création du centre

d'interprétation du patrimoine culturel (CIP) du site préhistorique Sidi Abderrahmane et carrières Thomas à Casablanca.

### Des efforts publics notables pour garantir l'activité de la pêche pendant la période de la pandémie

Pour limiter les menaces affectant la durabilité des zones littorales et la pêche maritime, le Maroc a mis en place des actions contre les effets de la pandémie de la Covid-19. Dans ce sens, l'INRH et l'ONP, ont veillé, depuis l'avènement de la pandémie à assurer la sécurité sanitaire des pêcheurs et des espaces portuaires, la reprise et la continuité de l'activité de la pêche et le maintien d'un minimum d'emploi dans le secteur. Par ailleurs, les interventions publiques dans le secteur ont été maintenues selon les délais établis avant la pandémie.

## 2. Principaux défis

Malgré les importantes réalisations pour le développement de la pêche maritime et la préservation du littoral, d'autres défis sont à relever dans l'immédiat, en particulier i) la maîtrise de l'urbanisation dans les zones côtières et la lutte contre ses effets environnementaux ; ii) la lutte contre la surexploitation des ressources halieutiques, La pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) et iii) l'amélioration d'une part de la performance de la flotte nationale et d'autre part de la contribution de l'aquaculture dans la production nationale de poisson.

D'autres défis sont à relever à moyen et long termes, en l'occurrence 1) la résilience des zones littorales ; 2) la promotion de la recherche et développement et 3) l'amélioration de la consommation intérieure de poisson. En plus de ce qui a précédé, des défis nécessitent des décisions des pouvoirs publics, comme l'alignement aux conventions internationales sur la pollution marine et le renforcement de la gouvernance.

## 3. Evolution des indicateurs de l'ODD 14

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur cible 2030
14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.	14.2.1	Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches écosystémiques (en millions km <sup>2</sup> )	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	-
14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10% des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles	14.5.1	Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale (en%)	-	0,0007	-	-	-	-	D'ici à 2020, préserver au moins 10% des zones marines et côtières.
14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits états insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.	14.7.1	Proportion du PIB correspondant aux activités de pêche viables dans les petits états insulaires en développement, les pays les moins avancés et tous les pays (en %)	1,0	1,08	1,06	1,02	0,98	-	-

Source : Département de la pêche maritime et HCP

15 VIE TERRESTRE



**Les écosystèmes terrestres constituent un patrimoine naturel important pour un développement durable du pays, d'où la nécessité du renforcement de leur protection contre une double pression anthropique et naturelle**

La gestion durable de la forêt marocaine, couvrant plus de 9 millions d'hectares, représente un enjeu stratégique pour le Royaume. Ces espaces assurent trois principales fonctions, sociales, économiques et environnementales, valorisées, annuellement, à 17 milliards Dhs. En outre, la dimension écologique reste la plus importante et assure le rôle des forêts dans 1) la protection des sols et la régulation du cycle de l'eau, 2) la lutte contre la désertification, et 3) la préservation de la biodiversité. L'importance de ces fonctions et la

gestion durable de ces écosystèmes constituent une priorité nationale.

Par ailleurs, ces écosystèmes naturels subissent une double pression anthropique et naturelle, qui freine leur développement. En effet, depuis 2019, le processus de la mise en œuvre des ODD liés au secteur forestier a connu des perturbations causées par deux années successives de sécheresse, conjuguées aux effets de la pandémie de la Covid 19.

### **1. Principales évolutions dans le contexte de la Covid-19**

Le Maroc déploie de nombreux efforts pour la mise en œuvre de l'agenda 2030, en liaison avec les problématiques des écosystèmes terrestres. Les mesures prises concernent aussi bien les aspects institutionnel et législatif que ceux technique, financier et opérationnel en vue d'asseoir les préalables requis à l'implémentation effective des programmes.

#### **Vers une nouvelle génération de textes réglementaires régissant l'espace forestier**

Les mesures législatives publiques touchant aux écosystèmes naturels, qui s'inscrivent parfaitement dans la vision de la nouvelle stratégie "Forêts du Maroc 2020-2030", concernent les aspects de la biodiversité, les écosystèmes forestiers, les montagnes et les aires protégées, en l'occurrence 1) la mise en place et la consolidation continue d'une politique forestière; 2) l'élaboration et l'actualisation périodique des plans d'action; 3) le renforcement du cadre de gouvernance de la politique forestière; 4) et la mise à jour et l'adaptation de l'arsenal juridique régissant la gestion des ressources forestières.

#### **L'espace forestier quasiment délimité**

Des efforts importants pour la préservation, la restauration et la gestion durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce ont été mis en œuvre, en vue de réduire la déforestation

et accroître le reboisement. Ils ont concerné la reconstitution des écosystèmes forestiers (35000 ha/an), la délimitation des domaines forestiers (98%), et l'amélioration de la contribution de la forêt à l'économie. Ces efforts ont permis d'améliorer, entre 2015 et 2019, légèrement la surface des espaces forestiers avec +0,06% (8,06% en 2019) et les forêts avec plan de gestion (+31 points en %).

#### **Biodiversité nationale typique**

La forêt marocaine, élément fondateur de la richesse écologique du pays, abrite les deux tiers des plantes et le un tiers des espèces animales. Des efforts considérables ont été consentis pour la préservation de cette biodiversité, en termes de refonte du cadre juridique, de plan stratégique (SNDD). Ainsi, un réseau de 154 Sites d'Intérêt Biologique et Écologique identifiés (SIBE) qui s'étend sur près de 2,5 millions d'hectares, est mis en place. A cet effet, la démarche adoptée par le département des eaux et forêts consiste à ériger progressivement les SIBE en aires protégées avec des plans d'aménagement et de gestion appropriés. En outre, une légère hausse des sites importants pour la biodiversité terrestre et des eaux douces dans les aires protégées de 1,05%, a été constatée entre 2015 et 2019 (9,90% en 2019).

#### **Les zones montagneuses : château d'eau du Maroc et réserves de biodiversité**

Les espaces montagneux qui s'étendent sur plus d'un quart du territoire national, disposent d'un potentiel important dominé par les forêts

(60%) suivi des terres agricoles utiles (33%), et représentent le château d'eau du pays (26 lacs et plans d'eau). Ces zones abritent des réserves importantes de diversité biologique notamment des espèces endémiques, avec 7 parcs nationaux et 83 SIBE. Ainsi, l'indice de couvert végétal montagneux est estimé à 63,88% pour l'année 2017. Cependant, ces espaces sont soumis à des pressions de surexploitation continue en aval des montagnes.

### Le Maroc encore sous l'emprise de la désertification

La désertification affecte de grandes étendues du territoire national. En effet, 93% du territoire national est sous un climat aride et semi-aride, ce qui constitue une menace permanente tant pour le secteur agricole que pour les infrastructures. Devant ce phénomène de désertification, des programmes ont été entrepris, en l'occurrence, i) l'adaptation du Plan d'Action National de la Lutte Contre la Désertification aux spécificités zonales; ii) l'opérationnalisation du système de suivi et la création de deux Centres Techniques de Suivi de la Désertification; iii) les travaux d'aménagement des bassins versants (800000 ha); iv) la lutte contre l'ensablement dans les zones continentales et côtières (41 000 ha) ; v) le programme de développement des parcours et des transhumants (650 000 ha). Ainsi, la proportion des terres dégradées par rapport à la superficie totale, est de l'ordre de 5,35% entre 2000 et 2015.

Pour un meilleur suivi du phénomène de la désertification, un accord de partenariat entre le département des eaux et forêts et le PNUD a été conclu, en 2021, dans l'objectif d'élaborer une étude portant sur "L'amélioration du système de suivi-évaluation de la Désertification".

### Renforcement de l'arsenal juridique pour lutter contre le braconnage

Des efforts importants ont été engagés pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces végétales

et animales protégées à travers i) la mise en place de dispositifs de surveillance et la création progressive de 19 unités de surveillance et de contrôle ; ii) la coordination avec les différentes parties prenantes ; et iii) le renforcement de l'arsenal juridique (loi n°29-05). Ces efforts ont permis d'établir une liste nationale spécifique des espèces protégées, en plus de l'intégration des espèces menacées au niveau mondial et figurant dans la convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Les efforts déployés dans ce cadre par différents secteurs, en l'occurrence la Direction Générale de la Sûreté National (DGSN), ont été sanctionnés par le traitement, entre 2019 et 2021, de 11 affaires portant sur le braconnage et le trafic illicite des espèces végétales et animales protégées.

### Des efforts financiers importants pour le développement forestier

Pendant la dernière décennie, le budget consacré au secteur forestier a connu une nette augmentation de plus de 70%, avec une contribution du Fonds National Forestier qui avoisine les 80%. Par ailleurs, dans le cadre de la coopération internationale, les financements mobilisés s'élèvent à près de 200 milliards USD durant les deux dernières décennies.

## 2. Principaux défis

Au-delà de ces progrès réalisés, des défis majeurs liés à la gestion des écosystèmes forestiers restent à soulever en l'occurrence i) le renforcement de la préservation des différents écosystèmes forestiers ; ii) la maîtrise de la gestion des forêts productives ; iii) le renforcement de la Recherche & Développement dans le domaine forestier et iv) l'incitation à l'organisation des populations riveraines.

## 3. Evolution des indicateurs de l'ODD 15

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	Valeur cible 2030
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.	15.1.1	Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre (en %)	8	-	-	-	8,06	-
	15.1.2	Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème) (en %)	8,85	-	-	-	9,90	-
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres.	15.3.1	Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre (entre 2000 et 2015) (en %)	5,35	-	-	-	-	-
15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.	15.4.2	Indice de couvert végétal montagneux (en %) [ 2017]	-	-	63,88	-	-	-

Source : Département des Eaux et Forêts.

## 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



**Jouissant de la stabilité  
et de la paix, le Maroc  
accélère le rythme des  
réformes institutionnelles  
pour concrétiser les  
valeurs constitutionnelles  
qui ont fondé la base  
d'un projet de société  
inclusif et durable**

La paix, la stabilité, les droits humains et la bonne gouvernance sont des vecteurs essentiels pour le développement durable. A cet égard, le Maroc réaffirme son choix irréversible pour la promotion d'un État de droit et l'engagement à souscrire aux principes, droits et obligations énoncés dans les chartes et conventions internationales des droits de l'Homme.

### **1. Principales évolutions dans le contexte de la Covid-19**

#### **La consolidation de l'État de droit et la protection des droits de l'Homme**

Dans le domaine de la protection et la promotion des droits de l'enfant, et dans le cadre de l'exécution du programme « Himaya » en collaboration avec l'UNICEF, des espaces dédiés à l'enfant au sein des tribunaux de la famille ont été créés en 2020. Aussi, des dispositifs territoriaux intégrés pour la protection des enfants ont été créés au niveau de huit régions modèles. Ces dispositifs territoriaux visent l'accompagnement, la prise en charge médicale, psychique, juridique et sociale, la requalification et la réinsertion des enfants.

Sur un autre registre, l'élection du Maroc à la vice-présidence du 14<sup>ème</sup> Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, constitue une reconnaissance de la contribution substantielle du Royaume du Maroc dans la lutte contre le terrorisme dans toutes ses formes et dans la prévention du crime et la promotion de la justice pénale. Par ailleurs, l'ouverture à Rabat, en juin 2021, du Bureau Programme des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et la Formation en Afrique s'inscrit dans la vocation et l'engagement du Maroc envers l'Afrique sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI.

Le Maroc ne cesse également de promouvoir la culture des droits de l'Homme et de renforcer son interaction et sa coopération avec les instances internationales et régionales dans ce domaine. Dans ce cadre, il a présenté le rapport national de l'évaluation à mi-parcours sur la mise en œuvre

Bien que la pandémie Covid-19 ait mis en évidence de grands défis, notamment en termes de consolidation des droits sociaux, le Maroc a consacré d'énormes efforts et a adopté des solutions innovantes pour pouvoir s'adapter aux impacts de la pandémie.

de la troisième phase du programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'Homme, a mis en œuvre le projet « École des droits de l'Homme », et a intégré la dimension « droits de l'Homme » dans les programmes de lutte contre l'analphabétisme.

Concernant l'analyse des affaires criminelles, les services de police ont révélé que les crimes de sang ont connu une régression de l'ordre de 4,33% par rapport à l'année 2019. D'un autre côté, la part des personnes placées en détention sans avoir été jugés a de son côté diminué passant de 14,9% en 2017 à 14,84% en 2018. Cependant, la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire a ralenti le règlement des dossiers des détenus du fait des difficultés qui ont accompagnés le lancement des procès à distance et a entraîné, par conséquent, l'augmentation de cette part qui a affichée 18% en 2020.

#### **Institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux**

Fort d'un engagement pris au plus haut rang de l'État lors des dernières années de faire de la promotion de la bonne gouvernance dans l'administration une priorité politique, réglementaire et institutionnelle, le Maroc a poursuivi ses efforts en vue de renforcer ses acquis et améliorer son approche en la matière. A cet égard, le Royaume du Maroc œuvre pour l'adoption et la mise en œuvre d'une charte des services publics et l'ancrage des principes de la bonne gouvernance dans l'organisation et le fonctionnement des administrations publiques. Des réalisations notables ont été enregistrées à ce niveau durant l'année 2020 et le premier semestre de 2021, notamment :

- L'accompagnement de la procédure d'approbation du projet de loi 54-19 portant charte des services publics qui fixe les règles de fonctionnement des services publics ;
- La mise en œuvre de la loi 55-19 sur la simplification des procédures pour instaurer une nouvelle relation usager/administration ;
- Le lancement du portail national des procédures et formalités administratives qui constitue la seule interface d'information officielle, unifiée, intégrée et multi-espaces, qui met les informations administratives à la disposition de l'utilisateur ;
- L'adoption de la loi 46-19 relative à l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption (INPPLC), qui vise le renforcement des rôles de l'INPPLC en matière de prévention et de lutte contre la corruption ;
- La mise en place de sites pilotes d'accueil : Hôpital Mohammed V (El Jadida), centre d'immatriculation (Rabat)... ;
- La mise en place du Schéma directeur de la transformation digitale du système judiciaire ayant pour objectifs stratégiques : une justice accessible, efficace, simplifiée et ouverte ;
- L'opérationnalisation des procès à distance.

Dans le même élan, la réforme des établissements et entreprises publiques (EEP), érigée en priorité nationale, ambitionne la correction des dysfonctionnements structurels des EEP, en vue de garantir une complémentarité et une cohérence optimale de leurs missions respectives et in fine, rehausser leur efficacité économique et sociale. Sa Majesté le Roi a appelé dans ce cadre à la création d'une agence nationale dont la mission serait d'assurer la gestion stratégique des participations de l'Etat et suivre la performance des établissements publics.

### **Renforcement de la participation et de l'ouverture**

Le Maroc a déployé des efforts importants pour engager des réformes et des programmes sectoriels visant à garantir la participation

citoyenne au processus de prise de décision, à l'élaboration des politiques publiques et au développement du pays. Ainsi, les actions suivantes ont été mises en place :

- L'activation de la mise en œuvre des engagements du Royaume du Maroc inscrites dans le Plan National du Gouvernement Ouvert 2018-2020 avec un taux de réalisation de 84% en dépit des conditions du Covid-19 ;
- Le lancement du 2<sup>ème</sup> plan d'action du gouvernement ouvert au Maroc 2021-2022 selon une approche participative accompagnée par un plan de communication dédié, afin de garantir une large participation des acteurs concernés.

### **Garantir l'accès public à l'information**

L'information publique est le principal outil pour opérationnaliser la participation du citoyen dans la gestion de la chose publique. A cet effet, la loi n°31.13 garantissant le droit à l'information est entrée en vigueur, dans toutes ses dispositions, le 12 mars 2020. Et afin d'accompagner la mise en œuvre de ladite loi, une feuille de route a été établie. Dans ce cadre, les activités suivantes ont été menées :

- Désignation de personnes chargées de l'information au niveau des départements ministériels et des institutions publiques (1 235 personnes désignées) ;
- Lancement du portail d'accès à l'information ([www.chafafiya.ma](http://www.chafafiya.ma)) le 12 mars 2020 ;
- Mise en place du Réseau du droit d'accès à l'information le 17 juin 2020 ;
- Organisation d'un programme de formation des formateurs ;
- Publication d'un guide ainsi que de plusieurs supports et guides de formation sur cette Loi ;
- Organisation d'une série de rencontres de sensibilisation et de communication autour de cette loi au niveau central et territorial.

## **2. Principaux défis**

Les principaux défis à relever en lien avec l'ODD 16 peuvent être résumés comme suit :

### **Défis liés aux droits de l'Homme**

- La consolidation de l'effectivité des droits et l'ancrage davantage d'une politique publique basée sur les droits de l'Homme ;
- La participation citoyenne à même de renforcer la démocratie participative et promouvoir le rôle de la société civile ;

### **Défis relatifs à la mise en place des institutions efficaces**

- Un engagement limité de certains acteurs gouvernementaux malgré la volonté politique forte affichée au plus haut niveau de l'Etat ;
- Dysfonctionnement et insuffisance du cadre juridique et institutionnel et faiblesse des performances institutionnelles dans ce domaine ;
- Le déphasage entre les différents niveaux d'administration ;
- La réorientation et l'accélération de la dématérialisation des procédures.

### **Défis liés à la lutte contre la corruption**

- Un classement insatisfaisant au niveau international puisque le Maroc continue d'osciller en forme de dents de scie durant ces 10 dernières années ;

- Un flou dans la Stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC) concernant la définition des rôles/responsabilités et des délais ;
- Inexistence de mécanismes efficaces de suivi, d'observation des mesures de résultats et d'évaluation d'impacts ;
- Faible capacité de mobilisation des crédits pour la réalisation des actions programmées dans la SNLCC.

### **Défis relatifs à la participation à la prise de décision**

- Mobiliser davantage la société civile dans le cadre de sa mission d'animation de la communication civique sur le gouvernement ouvert au Maroc (OGP) ;
- Engager activement l'ensemble des parties prenantes dans la mise en œuvre des engagements OGP Maroc et créer une cohérence et une synergie entre les actions spécifiques ;
- Instaurer un climat de confiance entre l'ensemble des intervenants.

### 3. Evolution des indicateurs de l'ODD 16

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2009	2015	2016	2017	2018	2019	Valeur cible 2030
16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	16.1.1	Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100000 habitants, par sexe et âge	-	1,34	1,6	-	-	-	-
	16.1.3	Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents	Hommes					42	
			Femmes	63	-	-	-	57	-
	a. Proportion de la population victime de violences physiques	Hommes					10,5		
		Femmes	15,2	-	-	-	12,9	-	
	b. Proportion de la population victime de violences psychologiques	Hommes					37,1		
		Femmes	58	-	-	-	47,5	-	
	c. Proportion de la population victime de violences sexuelles	Hommes					1,9		
		Femmes	8,7	-	-	-	13,6	-	
	16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	16.2.3	Proportion de jeunes femmes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans	4,1	-	-	-	-	-

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2009	2015	2016	2017	2018	2019	Valeur cible 2030
16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	16.3.1	Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus (pour les femmes)	3,0	-	-	-	-	10,5	
	16.3.2	Proportion de la population carcérale en instance de jugement	-	-	-	14,9	14,84	-	-
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	16.6.2	Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante	-	-	16,1	-	-	-	-
16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions	16.7.1	Taux de féminisation global de la fonction publique (hormis les fonctionnaires de la DGSN, forces auxiliaires, de la cour des comptes et de la Protection Civile)	-	39,0	39,3	39,8	39,8	40,0	-
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	16.9.1	Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrée par une autorité d'Etat civil, par âge	-	-	-	-	96,9	-	100
16.a: Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement	16.a.1	Existence d'institutions nationales des droits de l'homme indépendantes et conformes aux Principes de Paris, statut « A »		1	1	1	1	1	1

Source : Ministère de la Justice, Ministère de la Santé, Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion, Département de la Réforme de l'Administration, Enquête nationale sur la perception des ménages de quelques cibles des principaux ODD en 2016, HCP et Enquête nationale sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes 2009 et 2019, HCP.



## 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



Une politique de coopération internationale active, notamment avec l'Afrique

En raison de la pandémie de Covid-19, une coopération internationale forte et des partenariats inclusifs sont plus que jamais nécessaires pour garantir, à tous les pays, les moyens de se remettre de la pandémie, de reconstruire mieux et d'atteindre les objectifs de développement durable. Dans ce contexte, les besoins d'investissement du Royaume du Maroc

deviennent très importants, les partenariats publics-privés pour les financer sont encore plus que nécessaires qu'auparavant. La mobilisation et l'action solidaire de tous sont des pré-requis clés pour surmonter les défis multiples. Aussi, la coopération scientifique et technique, la coopération multilatérale et le développement de commerce s'avèrent primordiales.

### 1. Principales réalisations dans le contexte de la Covid-19

#### Finances

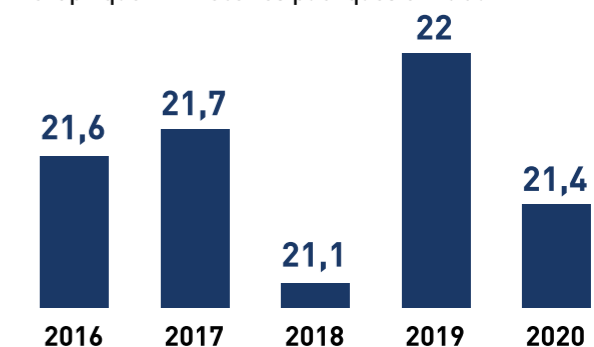
Dans un contexte marqué par la baisse des Aides Publiques au Développement<sup>20</sup>, et le poids de la dette publique d'une part, et dans la mesure où d'importantes dépenses pour la réalisation des ODD doivent être financées d'autre part, la mobilisation des recettes fiscales demeure l'un des enjeux les plus pressants pour le Royaume du Maroc.

Concernant la mobilisation des ressources nationales, la proportion des recettes publiques<sup>21</sup> dans le PIB s'est établie à 21,4% en 2020. Le Maroc a mobilisé près de 198,793 milliards DH de recettes fiscales<sup>21</sup> (soit 18,6% du PIB).

Les recettes fiscales<sup>22</sup> constituent la principale source de financement des dépenses budgétaires totales du Trésor et ont couvert environ 71,9% de ces dépenses en 2019 au lieu de 75,8% en 2018.

Les recettes douanières ont atteint 91 milliards DH en 2020 malgré un contexte économique et fiscal difficile.

Graphique 17 : Recettes publiques en % du PIB



Source : Ministère de l'Économie et des Finances et de la Réforme de l'Administration

#### Le Maroc participe activement aux projets BEPS de l'OCDE.

Le Maroc a réalisé une grande avancée en termes de conformité fiscale, avec notamment la convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures fiscales et juridiques visant à combattre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (mesures anti-BEPS<sup>23</sup>). La Loi de Finances 2020 a complété les dispositions du Code Général des Impôts pour les mesures anti-érosion, afin d'instituer l'obligation pour les groupes d'entreprises multinationales de déposer la déclaration<sup>24</sup> dite «déclaration pays par pays».

<sup>20</sup> (758 Millions \$ en 2019 contre 2,4 milliards \$ en 2017)

<sup>21</sup> (Recettes ordinaires du Trésor hors TVA des collectivités locales)

<sup>22</sup> Hors TVA des collectivités locales

<sup>23</sup> la BEPS fait référence aux divers moyens utilisés par les entreprises internationales afin d'exploiter les failles fiscales de certains pays en transférant leurs bénéfices dans certaines juridictions où elles n'ont pas réellement d'activité et où elles payent peu d'impôts

<sup>24</sup> Cette déclaration a été prévue conformément aux normes internationales, et les informations qu'elle contient feront l'objet, sous réserve de réciprocité, d'un échange automatique avec les administrations fiscales des pays ayant conclu avec le Maroc une convention ou un accord à cet effet, Code Général des Impôts, 2020.

### Détérioration de la situation budgétaire lors de la crise sanitaire du Covid 19

La baisse des recettes fiscales<sup>25</sup> (hors TVA des collectivités locales), passant de 212,638 Mds DH en 2019 à 198,793 Mds DH en 2020, a induit un creusement du déficit budgétaire (7,7% du PIB, contre 3,6% en 2019)<sup>26</sup>. Ce déficit a dépassé largement la moyenne annuelle des déficits enregistrés entre 2012-2019, soit 4,5% du PIB.

### Résilience des transferts des Marocains Résidents à l'Étranger (MRE)

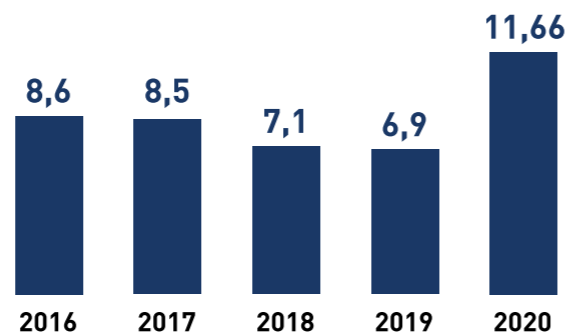
En dépit d'un contexte marqué par la récession mondiale, notamment dans la zone euro, les transferts des MRE ont affiché une forte résilience en 2020 avec une progression de 5% par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 68 Milliards DH. Cette évolution témoigne de l'esprit de solidarité et de responsabilité familiale qui règne entre la diaspora marocaine et son pays.

Ainsi, la bonne tenue des transferts de fonds par les MRE, et la baisse des importations ont limité le besoin de financement de l'économie nationale à 1,5% du PIB en 2020 contre 3,7% en 2019. Les réserves de change restent largement supérieures à leur niveau de l'année précédente grâce au tirage effectué au titre de la Ligne de Précaution et de Liquidité (LPL) du FMI en avril 2020 et à un recours accru au financement extérieur.

### Augmentation de la dette extérieure publique.

En 2020, l'encours de la dette extérieure publique a atteint près de 42 Mds \$US, soit 34,9% du PIB contre 35,4 Mds \$US en 2019, soit une augmentation de 10%. Le total du service de la dette extérieure publique s'est établi à 4,374 Mds \$US contre 3 Mds \$US en 2019, représentant ainsi 9,3% des recettes courantes de la Balance des Paiements et 11,7% du total des exportations de biens et services.

Graphique 18 : Proportion du service de la dette publique extérieure dans les exportations de biens et services (en %)



Source : Office des Changes, Direction du Trésor

### Les Investissements Directs Étrangers (IDE) au Maroc : Une source étrangère de financement

Les recettes des IDE au Maroc sont passées de 34,5 milliards DH en 2019 à 27,5 milliards DH en 2020, réparties comme suit : Le secteur de l'industrie en premier rang avec une part de 33% du total des IDE, suivi par l'immobilier qui a gardé sa part (21%) durant la période 2007-2020, alors que le tourisme qui occupait le premier rang a connu une baisse marquée (de 32,7% à 3,6%) durant cette période.

À l'inverse des IDE en télécommunication et en tourisme qui ont baissé, l'industrie automobile s'est largement développée avec 4 Milliards DH de recettes en 2020 (soit 15% du total des IDE) contre 664 Millions DH en 2010.

Quant aux IDE marocains à l'étranger, leurs flux ont enregistré une baisse de 53%, s'établissant à 4,7% milliards DH au titre de l'année 2020 contre 9,9 milliards DH en 2019.

### Nouvelles technologies et innovation

Dans le contexte de la Covid-19, le rôle de la coopération scientifique internationale et le renforcement de l'investissement dans les sciences est cruciale. Il est impératif, plus que

jamais de renforcer le partage des données et d'avoir un accès élargi et ouvert au savoir-faire scientifique pour permettre aux décideurs de prendre des décisions fondées sur des informations fiables et mieux contrôler la pandémie ainsi que pour accélérer et garantir l'accès équitable aux vaccins.

Dans ce cadre, on note la contribution du Maroc à l'initiative mondiale « Coronavirus Global Response » lancée par la Commission Européenne pour lutter contre le Coronavirus et la participation des chercheurs marocains en collaboration avec l'Union Européenne à la mise en place de réseaux internationaux sur des projets de recherche liés à la Covid-19.

Aussi, une coopération entre le Maroc et la Chine, dans le domaine de la santé, qui s'est manifestée par la tenue d'une série de séminaires virtuels et de réunions entre des experts médicaux des deux pays dans le but d'échanger les informations et les expériences sur la lutte contre l'épidémie, les méthodes de diagnostic et de traitement, ainsi que la gestion des hôpitaux et la protection du personnel médical. Ajoutant à cela le soutien de l'Agence coréenne de coopération internationale de coopération (Koica), en partenariat avec l'organisation non gouvernementale « Global Care », au projet « La réponse au Covid-19 au Maroc » afin de venir en aide au Royaume dans son combat contre la pandémie.

Par ailleurs, la période 2019-2020 a connu le lancement d'un certain nombre de chantiers structurants dans le cadre de la promotion de la coopération internationale dans le domaine de la recherche scientifique et techniques.

En outre, le CNRST a signé plusieurs accords de coopération avec des établissements similaires étrangers comme CSIC et AECI (Espagne), CNRI (Italie) et GRICES (Portugal), CSIR (Inde). Dans ce cadre, et à titre d'exemple, le Département de l'Environnement (DE) a conclu plusieurs partenariats avec des organismes multilatéraux et bilatéraux (FEM, BM, FVC, PNUD, PNUE, ONUDI) et des pays (Allemagne, UE, Japon, etc.), en vue

d'échange d'expérience, le transfert de savoir, l'assistance technique ainsi que le développement de projets dans les différents domaines de l'environnement.

### Nouvelles technologies et de la communication (NTIC)

En raison du confinement sanitaire instauré pour endiguer la Covid-19, l'Internet a été plus que jamais sollicité pour assurer la continuité des activités quotidiennes.

De manière globale, la croissance du parc de l'Internet au Maroc est caractérisée par la suprématie de l'Internet mobile par rapport au fixe, en raison de la faiblesse des parcs de l'ADSL et de la fibre optique. En 2020, ces deux segments se sont établis respectivement à 1,60 million et 218.035 abonnements. Les abonnements à l'Internet fixe avec des débits inférieurs à 2 Mbits/s ne cessent d'enregistrer un déclin en faveur des abonnements aux débits égaux ou supérieurs à 2 Mbits/s. Les accès ADSL avec des débits inférieurs ou égaux à 4MB/s ont représenté 55,33% du parc global Internet ADSL<sup>27</sup>.

Tableau 1 : Abonnements à l'Internet fixe pour 100 habitants, répartis par vitesse de connexion

Vitesse de connexion	2019	2020
[256 Kbits/s - 2 Mbits/s]	0,01	0,003
[2 Mbits/s - 10 Mbits/s]	3,06	3,41
>= 10 Mbits/s	1,72	2,43
<b>Total</b>	<b>4,79</b>	<b>5,84</b>

Source : ANRT

L'utilisation de l'Internet parmi les marocains connaît un trend haussier d'année en année et est passée de 58,3% à 74,4% entre 2016 et 2019<sup>28</sup>.

<sup>25</sup> Étant donné que l'augmentation des dépenses du secteur public est financée par les contributions volontaires privées et publiques au Fonds anti-Covid-19

<sup>26</sup> HCP

<sup>27</sup> ANRT, Analyse de l'évolution du secteur des télécommunications au Maroc à fin décembre 2020.

<sup>28</sup> ANRT, Enquête annuelle de collecte des indicateurs TIC auprès des ménages et des individus au niveau national.

**Graphique 19: Proportion de la population utilisant Internet (%)**



Source : ANRT

### Commerce extérieur

Si la structure de l'offre exportable du Maroc a connu de profondes transformations au cours des dernières années (montée en puissance des écosystèmes industriels, déclin des secteurs manufacturiers à faible valeur ajoutée...etc.), le déficit commercial du Maroc reste structurellement élevé en raison de la

nécessité d'importer des produits énergétiques et céréaliers en cas de mauvaise récolte, et des intrants pour les écosystèmes industriels.

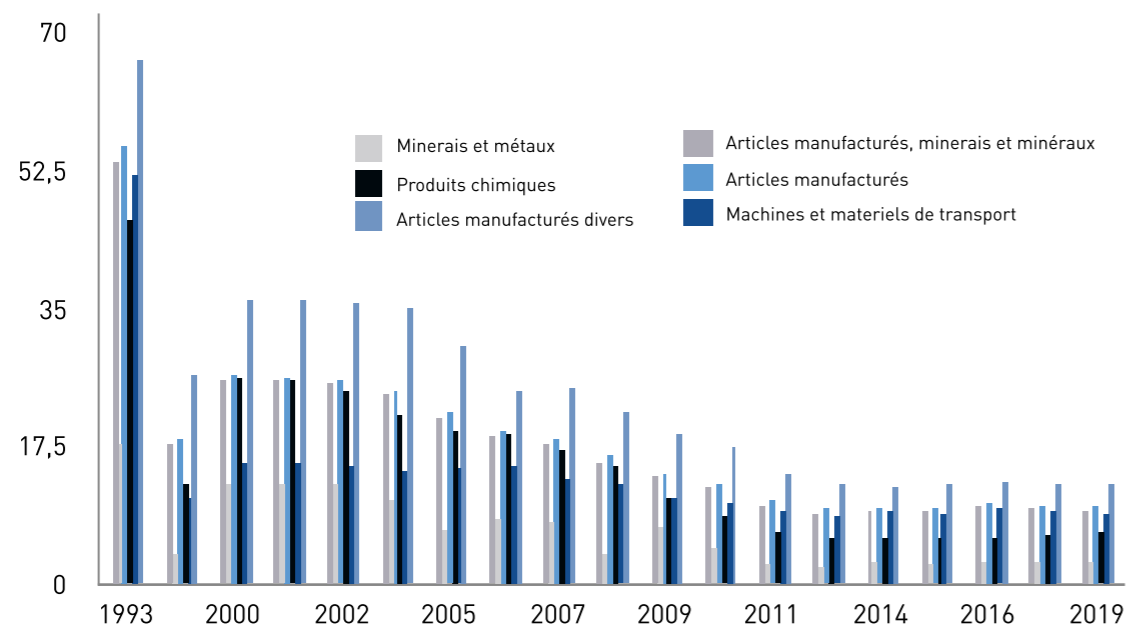
Toutefois en 2020, la crise de la covid 19 a touché davantage les importations que les exportations qui ont diminué respectivement de 14,1% et de 7,5%. Ce qui s'est traduit in fine par un allègement du déficit commercial de 23% passant ainsi de 206,45 Md DH en 2019 à 159 Md DH en 2020, soit 14,6% du PIB.

### Vers un tarif douanier plus simplifié

En collaboration étroite entre l'Administration de la Douane et des Impôts Indirects (ADII) et les Départements concernés, 762 positions du système harmonisé à 10 chiffres ont été supprimées en 2021 au vu des statistiques de leur utilisation et des taux d'imposition qui leur sont appliqués<sup>29</sup>.

Par ailleurs, le niveau de la moyenne pondérée des taux de droits de douanes appliqués<sup>30</sup> est relativement faible et ne cesse de baisser au

**Graphique 20: Droits de douane appliqués à l'importation des produits non agricoles et non-pétroliers, 1988-2019. Indicateur : Moyenne pondérée Type de droit : Taux de la Nations la Plus Favorisée (NPF)**



Source : CNUCED, Stat

<sup>29</sup> ADII, Rapport annuel 2020

<sup>30</sup> Taux appliqué en tenant compte des taux préférentiels applicables (et disponibles) au niveau du code à 6 chiffres du Système harmonisé.

Maroc (comme on peut le voir sur le graphique ci-dessous), ce qui témoigne du succès réalisé dans les négociations multilatérales et l'attachement du Royaume du Maroc au système commercial, universel, réglementé, ouvert et équitable, sous l'égide de l'OMC.

La loi de Finance 2020 a établi la hausse du droit commun à l'importation de 25% à 40%. Néanmoins, malgré le relèvement du droit à l'importation, le Maroc reste toujours conforme à ses engagements internationaux dans le cadre de l'OMC, dans la mesure où les tarifs de droits de douane appliqués sont inférieurs à ceux consolidés au niveau de l'OMC (voir tableau ci-dessous).

**Tableau 2: Droits consolidés et NPF appliqués par le Maroc (en %)**

	2015	2016	2017	2018	2019
Moyenne des droits consolidés finaux	41,3	41,3	41,3	41,3	41,3
Moyenne des droits NPF appliqués	11,5	11,5	11,4	-	11,4
Moyenne pondérée par le commerce	9,3	10,4	9,9	9,7	10,7

Source : OMC, Profil tarifaire dans le monde, 2020, 2021

Durant la période 2016- 2019, les droits moyens appliqués par le Maroc aux biens en provenance des pays en développement, des pays Moins Avancés (PMA) et des Petits États Insulaires en Développement ont connu une tendance baissière. En revanche, une augmentation de ces droits a été enregistrée en 2020 (8,9% en provenance des Pays en développement ; 11,1% des Pays moins avancés (PMA) ; 4,9% des Petits États Insulaires en Développement (PIED)).

Le Maroc a accéléré le commerce transfrontalier en 2019, en introduisant le paiement électronique

pour les frais de port, en organisant la dématérialisation des formalités douanières et en prolongeant les horaires d'ouverture des ports (Rapport Doing Business 2020).

Face à la pandémie Covid-19, le Maroc a adopté des mesures commerciales jugées nécessaires pour protéger la santé et le bien-être de sa population<sup>31</sup>. A ce titre, une gamme de produit a fait l'objet de licence d'exportation ou d'autorisation spécifique<sup>32</sup>.

En outre, le Gouvernement a développé une politique d'import-substitution. Plusieurs produits<sup>33</sup>, ont été listés dans une « Banque de Projets ». Les projets d'investissements sur ces segments ciblés pourraient bénéficier du soutien du Fonds d'Investissement Stratégique, doté de 45 Milliards de DH<sup>34</sup>. (Loi de Finances 2021).

Un renforcement de la politique de défense commerciale (mesures antidumping, mesures de sauvegarde, un nouveau système de contrôle des produits industriels à l'importation) et la poursuite du processus de facilitation commerciale et la dématérialisation des procédures et facilitation de dédouanement ont été mis en œuvre.

### PARTENARIAT

#### Contribution du Maroc au partenariat mondial pour le développement durable

Comme l'a affirmé Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste, le Maroc est engagé « en faveur de la coopération tripartite et multilatérale et pour des partenariats équilibrés et mutuellement bénéfiques »<sup>35</sup>. Ainsi, le Maroc ne cesse de réitérer sa disposition à contribuer au partenariat mondial pour le Développement durable, à travers ses partenariats régionaux et à travers sa politique de coopération Sud-Sud et triangulaire.

L'adhésion du Maroc à l'initiative de la Chine « la Ceinture et la Route » ne peut qu'être bénéfique pour l'Afrique. Ce projet couvrira plusieurs infrastructures, routes ferroviaires et maritimes et permettra de mettre en œuvre la ZLECAF.

<sup>31</sup> Les règles de l'OMC ménagent à ses membres cette marge de manœuvre

<sup>32</sup> (Masques chirurgicaux, désinfectants, des masques de protection et des restrictions quantitatives à l'importation).

<sup>33</sup> Produits alimentaires, sanitaires, textile et cuir, matériaux, équipement industriels, etc.

<sup>34</sup> Décret N°2-20-528, BO 12 Aout 2020..

<sup>35</sup> Ministère des affaires étrangères et de la coopération africaine

Le projet « Link Up Africa » est le premier projet de coopération triangulaire entre le Maroc, l'UE et l'Afrique. Il représente une opportunité pour l'UE d'appuyer les efforts de coopération du Maroc avec ses partenaires africains et vise à accompagner la mise en œuvre du plan stratégique de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale.

Concernant le volet de la migration, un observatoire africain pour la migration sous l'égide de l'Union Africaine a été inauguré par le Ministre marocain des affaires étrangères en décembre 2020. Il permettra de répondre aux carences de l'Afrique en matière de données migratoires et fournira une plateforme pour la collecte, l'analyse et le partage de données et d'informations entre les Etats membres africains et la gestion globale de la migration en Afrique.

Dans le domaine de l'environnement, une vingtaine d'accords de coopération ont été signés avec des pays du Sud, notamment africains. Le Maroc a mobilisé environ 250 000 USD pour leur mise en œuvre durant 2021, et ce dans le cadre de son programme d'Assistance technique et de renforcement de capacités pour les pays du Sud partenaires, notamment ceux de l'Afrique dont le budget global est de 900 000 USD couvrant la période 2018-2021.

Lors du sommet de l'Action pour le Climat<sup>36</sup> à New York (septembre 2019), le Maroc a été sélectionné parmi les Etats qui ont présenté des engagements ambitieux à identifier les possibilités de réduction de Gaz à effet de serre de 45% à l'horizon 2030.

Dans le cadre de la mise en place et de l'accompagnement de la régionalisation avancée, un Programme d'appui à la gouvernance locale a été mis en œuvre en partenariat avec le PNUD. Il vise le renforcement des capacités individuelles, organisationnelles et managériales des régions et de l'administration territoriale.

Sur le plan culturel, plusieurs programmes internationaux ont été adoptés, en l'occurrence des accords de coopération culturelle et scientifique entre des établissements d'enseignements supérieurs marocains et des établissements étrangers et des accords de protection et de conservation des biens culturels mobiliers, immobiliers, immatériels et biens naturels.

Afin d'accompagner les pays africains dans leurs efforts de lutte contre la pandémie du Covid-19<sup>37</sup>, le Maroc a fourni une aide médicale (8 millions de masques, 900.000 visières, 600.000 charlottes, 60.000 blouses, 30.000 litres de gel hydro alcoolique, ainsi que 75.000 boîtes de chloroquine et 15.000 boîtes d'Azithromycine) à 15 pays africains<sup>38</sup>.

### **Renforcement du Partenariat public- privé et mobilisation de nouvelles ressources financières.**

Dans l'objectif de la fluidité et de la flexibilité du processus de Partenariat Public Privé (PPP), la loi relative aux contrats de partenariat public-privé (86.12) a été complétée et modifiée par une nouvelle loi (46-18)<sup>39</sup> en 2020. Cette loi s'inscrit dans le cadre de la mobilisation de nouvelles ressources financières. Elle apporte plusieurs amendements dont l'élargissement du champ d'application (collectivités territoriales, personnes morales de droit public...etc.) et l'institution d'une gouvernance adaptée aux spécificités régionales et locales ainsi, qu'une Commission Nationale de PPP auprès du Chef de Gouvernement.

Le Maroc a œuvré à faire évoluer le cadre juridique régissant ses investissements, notamment en Afrique. Le nouveau modèle d'accords de promotion et de protection des investissements (APPI)<sup>40</sup>, s'appuie ainsi sur des objectifs globaux relatifs au développement durable, à la réduction de la pauvreté, à la création d'emploi à la lutte contre la

corruption. Plus du tiers de l'ensemble des APPI conclus par le Maroc concerne les pays africains<sup>41</sup>.

### **Milieu associatif plus mobilisé que jamais**

Des Programmes de partenariat ambitieux au profit de la société civile environnementale ont été mis en place, destinés à renforcer les capacités des associations pour qu'elles puissent jouer pleinement les rôles qui leur ont été constitutionnellement attribués en tant qu'acteur incontournable dans la mise en œuvre des ODD.

A cet égard, un portail national pour la création des associations à distance « www.tacharokia.ma » a été lancé à l'occasion de la Journée nationale de la société civile (13 mars 2021). Il vise à renforcer les capacités des associations à exercer leurs missions constitutionnelles et à contribuer efficacement à un développement global et durable à travers des offres de formation ciblées et simplifiées dans divers domaines.

Par ailleurs, dans le cadre de partenariat avec la délégation de l'Union Européenne et la mise en œuvre du programme de l'appui à la société civile « participation citoyenne », le Ministère Chargé des Droits de l'homme et des Relations avec le Parlement a lancé une étude sur « le renforcement du rôle des associations de la société civile pour contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de développement durable 2030 ».

### **Mise à niveau permanent du système statistique national et du cadre de suivi et évaluation des ODD**

Le Haut-Commissariat au Plan développe, de façon permanente, sa stratégie de mise à niveau de son système statistique et son cadre de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des ODD, ce qui contribue à l'éclairage de la prise de décision. Il a, en effet, réalisé un certain nombre de travaux ayant porté sur le renforcement de la capacité

du système statistique national à renseigner les indicateurs des ODD, la production des données et des indicateurs relatifs aux effets de la covid-19 sur des dimensions importantes des ODD, la communication autour du rapport national 2020 sur les ODD, le renforcement des partenariats avec les Universités et le système des Nations Unies au Maroc, Le lancement du processus de reporting sur les ODD au niveau régional.

Ainsi, le HCP a réalisé une nouvelle enquête auprès des ménages sur les sources de revenus dont les résultats ont permis d'actualiser les indicateurs de pauvreté et des inégalités de niveau de vie. Il a, également, mené, avec l'appui de la FAO, une enquête sur l'échelle de l'insécurité alimentaire basée sur les expériences (FIES) 2020, ce qui a permis au Maroc de mesurer la prévalence de l'insécurité alimentaire.

Il a, de même, produit des données et des indicateurs relatifs aux effets de la covid-19 sur des dimensions des ODD, à partir des enquêtes sur l'impact de cette pandémie sur la croissance économique, l'activité des entreprises, la situation socio-économique et psychologique des ménages et sur celle des réfugiés.

De surcroît, le haut niveau de la comptabilité nationale, des enquêtes de structure et de conjoncture et des études économiques, sociales et démographiques réalisées par le HCP constituent aujourd'hui un référent robuste pour la formulation de politiques publiques appropriées et leur suivi-évaluation sur la base des enquêtes et des recensements à caractère économique, social et démographique, des comptes nationaux, des études sociodémographiques et des études de prospective, de prévision économique et de simulation d'impact des politiques publiques.

Dans ce cadre, les séries de données élaborées à travers les enquêtes statistiques et les résultats

<sup>36</sup> Convoqué par le SG de l'ONU

<sup>37</sup> Communiqué du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger du 14 juin 2020

<sup>38</sup> Le Burkina Faso, le Cameroun, les Comores, le Congo, Eswatini, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Malawi, la Mauritanie, le Niger, la République Démocratique du Congo, le Sénégal, la Tanzanie, le Tchad et la Zambie.

<sup>39</sup> BO N°6870 avril 2020.

<sup>40</sup> S'alignant sur les derniers standards en matière de traités bilatéraux d'investissement, tels que préconisés par la CNUCED, ces APPI comportent des dispositions qui veillent à sauvegarder le droit de régler dans l'intérêt du pays hôte, tout en protégeant les investissements prévus et à moderniser le mécanisme de règlement des différends qui peuvent survenir.

<sup>41</sup> Ministère des Finances

des comptes nationaux, fournissant une base de données macro-économique complète et développée sur les équilibres Ressources/Emplois (ERE), les Tableaux Ressources et Emplois (TRE), les Tableaux des Comptes Economiques Intégrés (TCEI), les Tableaux des Opérations Financières (TOF), les comptes des secteurs institutionnels et du reste du monde, les matrices de comptabilité sociales (MCS) constituent une base de données très élaborée pour les analyses socioéconomiques, en particulier le suivi-évaluation des ODD, sur la base d'outils de modélisation. Dans ce cadre, le HCP a développé un arsenal de modèles parmi lesquels le modèle quasi-comptable basé sur les tableaux de synthèse de la comptabilité nationale, le modèle macro-économétrique de simulation et de projection, les modèles d'équilibre général calculable sur la base des MCS qui sont adaptés ou enrichie pour aborder des problématiques spécifiques comme le cas des ODD ou encore la micro simulation et la modélisation utilisant les approches de panel utilisées pour apporter des réponses à des questions spécifiques.

Par ailleurs, le HCP a entrepris des activités de communication autour du rapport national 2020 sur les ODD, portant, essentiellement, sur l'édition du Rapport National Volontaire 2020 en trois langues, arabe, française et anglaise,

avec l'appui du PNUD, et la présentation de ce rapport dans des webinaires organisés, respectivement, par la Chambre de Commerce Suisse à Casablanca, l'Ambassade de la Belgique au Maroc et à l'évènement parallèle organisé par le Maroc en marge de la 46<sup>ème</sup> session du conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

Le renforcement des partenariats avec les Universités et le système des Nations Unies au Maroc a, aussi, été au centre des travaux du HCP, notamment à travers la mise en œuvre, en collaboration avec la CEA, du programme de travail relatif à l'outil de suivi et d'évaluation intégrée du programme 2030 et de l'agenda 2063 et la signature de deux accords de partenariats avec l'Université Mohammed VI Polytechnique et l'Université Chouaïb Doukkali.

En application des engagements pris par le HCP et le système des Nations Unies au Maroc dans le domaine de reporting sur les ODD et conformément à la résolution de la Commission Nationale pour le Développement Durable, le HCP s'est engagé dans un processus d'élaboration des rapports régionaux, initié, en premier temps dans les deux régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et de Casablanca-Settat, dans une perspective de sa généralisation à l'ensemble des régions du Royaume.

## 2. Principaux défis

Pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030, il faudrait :

- Développer et diversifier les sources de financement de la mise en œuvre des ODD à travers :
  - Une optimisation des dépenses et leur priorisation ;
  - Une mobilisation accrue de ressources financières intérieures en faveur de l'investissement productif et des objectifs de développement durable ;
  - L'adoption d'un cadre budgétaire clair et transparent à moyen terme pour soutenir la confiance des investisseurs ;
  - L'accélération des efforts pour réduire la dépendance du Maroc vis-à-vis de l'énergie importée en simulant l'approvisionnement en ressources renouvelables et mettre en œuvre une réforme fiscale plus décisive et plus complète, tout en augmentant les efforts pour contenir les dépenses courantes;
  - Orienter la dette publique résolument à la baisse, parallèlement à la mise en œuvre de nouvelles réformes décisives pour améliorer la politique budgétaire et accroître l'efficacité des dépenses publiques.
- Promouvoir la recherche scientifique et l'innovation technologique ainsi que le renforcement des partenariats en la matière entre l'Etat, le privé, les régions et les universités ;
- Comblent les écarts qui persistent entre les milieux urbain et rural et les individus aisés et pauvres en matière d'accès à Internet haut débit ;
- Développer les partenariats entre toutes les parties prenantes (Etat, collectivités territoriales, universités, privé, société civile) ;
- Optimiser la stratégie marocaine d'ouverture et maximiser ses retombées en termes de développement de l'offre exportable et d'attractivité des investissements directs étrangers ;
- Réaliser la transformation structurelle qui est devenue nécessaire pour un décollage économique réussi ;
- Accélérer la mise en place de méthodes innovantes pour la collecte et l'analyse des données socio-économiques nationales.

### 3. Evolution des indicateurs de l'ODD 17

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur cible 2030
17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes	17.1.1	Total des recettes publiques en proportion du PIB	23,2	21,4	21,6	21,7	21,1	22	21,4	-
	17.1.2	Proportion du budget national financé par les impôts nationaux (%)	68,1	72,2	72,0	74,9	75,8	71,9	-	-
17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement	17.3.1	Investissements Directs étrangers en % du PIB (flux net)	3,2	3,2	2,1	2,4	3,0	1,4	1,5	-
	17.3.2	Volume des envois de fonds de travailleurs migrants en proportion du PIB (%)	6,2	6,1	6,2	6,2	5,9	5,6	6,3	-
17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés	17.4.1	Service de la dette en proportion des exportations de biens et services (%)	7,4	7,6	8,6	8,5	7,0	6,9	11,66	-
17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications	17.8.1	Proportion de la population utilisant Internet	56,8	57,1	58,3	61,8	64,8	74,4		

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur cible 2030
17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement	17.10.1	Moyenne mondiale pondérée des taux de droits de douane	-	9,3	10,4	9,9	9,7	10,7		-
17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020	17.11.1	Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales	-	0,14	0,14	0,15	0,15	0,15		-
17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés	17.12.1	Droits de douane moyens appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement (appliqués par le Maroc)	-	-		-	-			-
		a) Aux pays en développement	-	-	7,5	7,4	7,2	6,8	8,9	
		b) Aux pays les moins avancés	-	-	8,3	9,7	10,0	5,7	11,1	
		c) aux petits États insulaires en développement	-	-	3,4	4,0	3,7	1,5	4,9	

Source : Ministère de l'Economie et des Finances, Administration des douanes et Impôts Indirects, ANRT, OMC, Office des Changes, HCP, Banque Mondiale.



# CORRESPONDANCE ENTRE LES STRATÉGIES & PROGRAMMES & LES ODD

## CORRESPONDANCE ENTRE LES STRATÉGIES ET PROGRAMMES ET LES ODD

Stratégies et programmes	Départements responsables	ODD couverts
<b>Initiative Nationale pour le Développement Humain:</b> Concrétisée par la réalisation de plus de 43 000 projets de développement dans ses phases I et II. A travers sa Phase III (2019-2023), elle vise à consolider les acquis et bâtir l'avenir, et s'articule autour de 4 programmes axés sur la réduction du déficit en termes d'infrastructures et de services de base dans les zones sous équipées ; la lutte contre la malnutrition chez les enfants, et l'accompagnement des personnes en situation de précarité; l'amélioration du revenu et l'intégration économique des jeunes; le soutien du développement humain en faveur des générations montantes à travers l'investissement dans le capital humain; l'appui au préscolaire en milieu rural défavorisé constitue un axe prioritaire destiné à soutenir le développement du capital humain des générations montantes. Par ailleurs, l'INDH a accordé un intérêt particulier à la lutte contre la déperdition scolaire et ce, par le biais de la mise en place d'un dispositif de soutien scolaire au profit des élèves du primaire, en milieux rural et péri-urbain.	Ministère de l'Intérieur	ODD1: Pas de pauvreté; ODD2: Faim zéro; ODD3: Bonne santé et bien-être pour tous; ODD4: Éducation de qualité; ODD5: Égalité entre les sexes; ODD7: Énergie propre et d'un coût abordable; ODD8: Travail décent et croissance économique; ODD16: Justice et paix.
<b>Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale (2012-2020):</b> Il a été initialement conçu pour contribuer au financement de plusieurs programmes sociaux, comme le programme Tayssir contre l'abandon scolaire, l'opération «Un million de cartables», l'appui aux personnes en situation de handicap, l'appui aux veuves, ou encore le programme du Régime d'assistance médicale (RAMED). Le projet de loi de finances 2021 propose dans ce sens de modifier l'intitulé du Fonds pour devenir «Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale» en lui affectant de nouvelles ressources.	Ministère de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille	ODD1: Pas de pauvreté ; ODD3: Bonne santé et bien-être pour tous; ODD4: Éducation de qualité; ODD10: Réduction des inégalités.
<b>Régimes de couverture médicale,</b> notamment le RAMED et l'AMO permettant d'atteindre un taux de couverture médicale à hauteur de 68,8% de la population marocaine en 2019.	Ministère de l'intérieur Ministère de la santé	ODD1: Pas de pauvreté; ODD3: Bonne santé et bien-être.
<b>Politique publique intégrée de protection de l'enfance (2015-2025)</b> ; constituant la réponse nationale pour lutter contre toutes les formes de violences, d'agression et d'exploitation des enfants.	Ministère de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille	ODD1: Pas de pauvreté ; ODD3: Bonne santé et bien-être pour tous; ODD4: Éducation de qualité ; ODD16: Justice et paix.
<b>Stratégie du Haut-Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération « HCARAMAL »</b> vise à lutter contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes résistantes, les veuves des anciens résistants et anciens membres de libération et les femmes et filles ayants droit et d'assurer l'accès de cette catégorie de population aux droits, services, avantages et privilèges octroyés. Le budget du HCARAMAL s'élève à 145.488.000 DH au titre de l'année 2020.	Haut-Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération	ODD1: Pas de pauvreté; ODD3 : Bonne santé et bien-être ; ODD5: Égalité entre les sexes ; ODD8 : Travail décent et croissance économique.
<b>Loi-cadre n°09.21 relatif à la généralisation de la protection sociale (2021-2025)</b> : Avec une enveloppe de 51 milliards DH par an, ce projet doit englober à terme 22 millions de bénéficiaires supplémentaires de la couverture médicale obligatoire, 7 millions d'enfants d'allocations familiales, 5 millions de personnes de la population active de régime de retraite ainsi que de l'indemnité pour perte d'emploi.	Ministère de l'Économie, des finances et de la réforme de l'administration	ODD1: Pas de pauvreté ; ODD3: Bonne santé et bien-être pour tous ; ODD10: Réduction des inégalités; ODD16: Justice et paix.
<b>Stratégie Génération Green 2020-2030</b> : Elle est axée sur deux fondements concernant la priorisation de l'élément humain et la poursuite de la dynamique du développement agricole, à travers l'émergence d'une nouvelle classe moyenne agricole en améliorant les revenus et la protection des agriculteurs et à accompagner l'insertion professionnelle des jeunes. Elle vise également l'amélioration des circuits de distribution des produits agricoles ainsi que le développement d'une agriculture durable et résiliente.	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.	ODD1: Pas de pauvreté; ODD2: Faim zéro; ODD6: Eau propre et assainissement; ODD8: Travail décent et croissance économique.

Stratégies et programmes	Départements responsables	ODD couverts
<b>Programme National de Nutrition global et intégré 2019-2030</b> vise à améliorer les indicateurs de l'état nutritionnel de la population tout au long du cycle de la vie notamment durant les 1000 jours (maintenir au-dessous de 5% l'émaciation chez l'enfant ; pas d'augmentation du pourcentage d'enfants et d'adolescents en surpoids et d'obésité ; réduire de 40% le retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans). Il vise également à promouvoir un mode de vie sain afin de prévenir les troubles nutritionnels et les maladies liées à la nutrition (atteindre 50% d'es femmes qui pratiquent la mise au sein précoce et l'allaitement maternel exclusif ; réduire de tiers la carence en fer par rapport à son niveau de 2000 ; élimination de la Carence en Vitamine A ; élimination des troubles dus à la carence en Iode ; réduire l'utilisation du sel de 10%). Il ambitionne de renforcer les compétences institutionnelles et professionnelles en nutrition, renforcer la coordination multisectorielle et de développer la recherche et l'expertise dans le domaine de la nutrition.	Ministère de la Santé	ODD1: Pas de pauvreté; ODD2: Faim zéro; ODD3: Bonne santé et bien-être.
<b>Stratégie multisectorielle de prévention et de contrôle des maladies non transmissibles (MNT) 2019-2029:</b> Avec un budget estimé de 5,4 Milliards de DH (hors RH), cette stratégie vise la réduction de 20 % de la prévalence de tabagisme actuel chez les personnes âgées de 15 ans et plus, de 10 % de la prévalence de l'hypertension artérielle et de 15% l'augmentation de la prévalence du diabète.	Ministère de la Santé	ODD3: Bonne santé et bien-être.
<b>Stratégie nationale de la santé sexuelle et reproductive 2021-2030:</b> vise à renforcer l'action conjointe visant la prévention des cancers féminins, l'appui au programme national de santé publique pour la prise en charge des femmes et des filles victimes de violence, la promotion de la profession de la sage-femme, l'élaboration de la deuxième stratégie nationale de la santé des adolescents et des jeunes 2022-2030, l'amélioration de l'accès des populations vulnérables aux services de santé sexuelle et reproductive de qualité, en mettant l'accent sur les jeunes et les personnes en situation de handicap.	Ministère de la santé	ODD3: Bonne santé et bien-être ; ODD5: Égalité entre les sexes.
<b>Plan stratégique national de lutte contre le VIH-SIDA (Plan d'extension 2023)</b> : Il vise à réduire de 50% des nouvelles infections par le VIH en 2023 par rapport à 2019, réduire de 50% de la mortalité liée au VIH en 2023 par rapport à 2019, réduire la discrimination et renforcer l'accès des PVVIH à l'appui psychosocial et renforcer la gouvernance au niveau national, régional et local pour assurer l'accélération et la durabilité de la riposte.	Ministère de la Santé	ODD3: Bonne santé et bien-être; ODD5: Égalité entre les sexes.
<b>Plan national multisectoriel de santé mentale 2020-2030:</b> Il vise à promouvoir le bien-être mental, de prévenir les troubles mentaux, dispenser des soins, améliorer les chances de rétablissement, promouvoir les droits fondamentaux et de réduire la mortalité, la morbidité et le handicap chez les personnes atteintes de troubles mentaux.	Ministère de la Santé	ODD 3 : Bonne santé et bien-être.
<b>Plan stratégique national de prévention et de contrôle de la tuberculose 2021-2023</b> : Il vise à réduire le nombre de décès liés à cette maladie de 60% en 2023 par rapport à l'année 2015.	Ministère de la Santé	ODD 3 : Bonne santé et bien-être.
<b>Stratégie multisectorielle de prévention et de contrôle des maladies non transmissibles (MNT) 2019-2029.</b> Avec un budget estimé de 5,4 Milliards de DH (hors RH), cette stratégie vise la réduction de 20 % de la prévalence de tabagisme actuel chez les personnes âgées de 15 ans et plus, de 10 % de la prévalence de l'hypertension artérielle et de 15% l'augmentation de la prévalence du diabète.	Ministère de la Santé	ODD 3 : Bonne santé et bien-être.
<b>Politique Nationale Intégrée de la Santé de l'Enfant à l'horizon 2030</b> : Elle est déclinée en Plan d'Action National Stratégique Multisectoriel de la Santé de l'Enfant pour la période 2021-2025.	Ministère de la Santé	ODD1 : Pas de pauvreté ; ODD2 : Faim zéro ; ODD 3 : Bonne santé et bien-être ; ODD5 : Égalité entre les sexes.



CORRESPONDANCE ENTRE LES STRATÉGIES ET PROGRAMMES ET LES ODD

Stratégies et programmes	Départements responsables	ODD couverts
<b>Stratégie nationale de financement de la santé 2021-2023</b> : Elle a pour finalité d'asseoir une école nouvelle portée par trois grands fondements : l'équité et l'égalité des chances, la qualité pour tous et la promotion de l'individu et la société.	Ministère de la Santé, Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration : Comité Technique Interministériel de la protection sociale	ODD1: Pas de pauvreté ; ODD3 : Bonne santé et bien-être ; ODD8: Travail décent et croissance économique ; ODD10 : Inégalités réduites.
<b>Vision stratégique de l'éducation 2015-2030</b> : Elle a pour finalité d'asseoir une école nouvelle portée par trois grands fondements : l'équité et l'égalité des chances, la qualité pour tous et la promotion de l'individu et la société.	Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique	ODD4 : Éducation de qualité.
<b>Loi-cadre 51.17 relative à la réforme du système d'éducation et de formation</b> : Elle constitue un cadre national contractuel visant à assurer la continuité et la pérennité de la réforme du système éducatif national, la pleine application des dispositions et la mobilisation de l'ensemble des partenaires.		
Principaux programmes de la vision 2015-2030 :		
<b>Programme national pour le développement du préscolaire (2018-2028)</b> : l'objectif est la généralisation du préscolaire à l'horizon 2028.		
<b>Des programmes en faveur de la généralisation et de l'inclusion scolaires</b> : Il s'agit des programmes d'appui à la scolarisation des enfants défavorisés, notamment l'Initiative Royale d'un million de cartables, le transport scolaire, les internats et les cantines scolaires et le Programme TAYSSIR.		
<b>Des programmes de l'éducation non formelle</b> : En l'occurrence le Programme "Forsa pour tous" qui a pour objectif de faire en sorte que chaque jeune ait accès à une éducation, à une formation ou à un emploi de qualité à l'horizon 2030, et l'opération « Child to child » qui a pour objectif de sensibiliser les acteurs éducatifs externes, les autorités et la société civile ainsi que les élèves et les familles au sujet de la non-scolarisation et l'abandon scolaire.		
<b>Programme « Génie »</b> : vise à intégrer les technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif.		
<b>Programme National de l'Éducation Inclusive au profit des enfants en situation de Handicap</b> : il vise à fournir à tous l'accès à l'éducation, un emploi décent et ne laisser personne pour compte. Le taux de couverture des établissements scolaires devrait atteindre 100% en 2028.		
<b>Stratégie nationale de la formation professionnelle 2021</b> : Elle vise à garantir le droit à la formation professionnelle, améliorer la compétitivité de l'entreprise, maximiser l'insertion professionnelle, intégrer l'Education Nationale et la formation professionnelle, et à renforcer la gouvernance de la politique publique de la formation professionnelle.	Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique: Département de la Formation Professionnelle.	ODD4: Éducation de qualité.
<b>Programme de qualification des professionnels de la prise en charge des personnes autistes RAAFIQ 2019 – 2021</b> : il vise à former 180 experts et 3600 professionnels qui exercent dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'assistance sociale.	Ministère de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille	ODD 4 : Éducation de qualité.

Stratégies et programmes	Départements responsables	ODD couverts
<b>Programmes d'alphabétisation</b> : Ils sont destinés à la population âgée de plus de 16 ans qui ne sait ni lire ni écrire. Ils ambitionnent à ramener le taux d'analphabétisme à 20% en 2021 pour atteindre 10% en 2026.	Chef du Gouvernement: Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme.	ODD 4 : Éducation de qualité.
<b>Programme de formations continues au profit des préposés religieux</b> : L'objectif est d'aider les lauréats de l'Institut Mohammed VI pour la formation des imams, mourchidines et mourchidates à mener à bien leurs tâches, et à développer leurs capacités professionnelles, ainsi que leurs compétences.	Ministère des Habous et des Affaires Islamiques.	ODD 4 : Éducation de qualité.
<b>Feuille de route de développement de la Formation professionnelle</b> : elle vise à donner une nouvelle impulsion au secteur de la Formation Professionnelle à travers la mise à niveau du dispositif actuel, l'ouverture sur de nouveaux métiers et populations cibles, l'amélioration de la qualité et la mise en place d'une nouvelle génération de centres de formation professionnelle multisectoriels, multifonctionnels et à vocation régionale (Cités des Métiers et des Compétences) pour un budget de 3,6 Milliards de DH.	Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique : Département de la Formation Professionnelle.	ODD4: Éducation de qualité.
<b>Stratégie d'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans la fonction publique (2016-2020)</b> : Elle s'articule autour de la consolidation des structures dédiées à la promotion de l'égalité dans la fonction publique, l'intégration de l'égalité des sexes dans le système juridique et l'ancrage de l'égalité des sexes dans les pratiques, les comportements et la culture d'organisation de l'administration. Le taux prévu de réalisation du programme dans le cadre d'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans la fonction publique ambitionne 15% en 2021, 15% en 2022 et 20% en 2023.	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration: Département de la Réforme de l'Administration	ODD5: Egalité entre les sexes.
<b>Plan Gouvernemental pour l'Égalité « ICAM 2 »</b> , pour la période 2017-2021. Il vise le renforcement de l'employabilité et autonomisation économique des femmes, la promotion des droits des femmes, en relation avec la famille, la protection des femmes et promotion de leurs droits et le renforcement de la participation des femmes à la prise de décision. Le taux de réalisation des objectifs du Plan ICAM2 au titre de l'année 2021 :100%.	Ministère de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille	ODD1: Pas de pauvreté; ODD 5 : Egalité entre les sexes ; ODD8 : Travail décent et croissance économique ; ODD10 : Inégalités réduites ; ODD16 : Paix, justice et institutions efficaces.
Les programmes relevant du Plan gouvernemental de l'égalité :		
<b>1. Le Programme « Maroc-Attamkine » ou « Programme National Intégré d'Auto nomisation Économique des Femmes et des Filles à l'horizon 2030 »</b> : Il vise à atteindre 30% de taux d'emploi féminin, doubler la proportion de femmes diplômées de l'enseignement professionnel, pour être au même niveau des hommes aujourd'hui- 8% versus 4% aujourd'hui et promouvoir un environnement propice et durable à l'autonomisation économique des femmes, protégeant et améliorant leurs droits. Le taux prévu de réalisation des mesures programmées dans le cadre du programme «Maroc-Attamkine» ambitionne 30% en 2021, 45% en 2022 et 55% en 2023.		
<b>2. La stratégie nationale de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, à l'horizon de 2030</b> , qui représente une déclinaison des objectifs de « ICAM2 », vise la Consolidation et la prévention de la violence et de la discrimination à l'égard des femmes et des filles, Le renforcement de la protection contre la violence et la discrimination à l'égard des femmes et des filles ; L'amélioration du système de prise en charge des femmes et des filles, victimes de violences et la promotion de la déclaration, mettre fin à l'impunité assurer la requalification et l'intégration des auteurs des actes violence.		
<b>Programme Moucharaka Mouwatina</b> : C'est un programme d'appui à la société civile au Maroc financé par l'Union Européenne qui s'inscrit dans le cadre du plan d'action UE-Maroc visant à appuyer les organisations de la société civile au niveau national et régional avec une attention particulière accordée aux jeunes et aux femmes. Les thématiques prioritaires de ce programme sont les jeunes, l'égalité femmes et hommes et l'environnement	Ministère d'Etat chargé des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement	ODD5 : Egalité entre les sexes ; ODD16 : Paix, justice et institutions efficaces.

CORRESPONDANCE ENTRE LES STRATÉGIES ET PROGRAMMES ET LES ODD

Stratégies et programmes	Départements responsables	ODD couverts
<b>Programme « Mourafaka » (2015-2018):</b> C'est un programme d'appui post-crédation aux coopératives nouvellement créées. Ainsi l'approche genre est l'une des dimensions retenues de ce programme qui favorise les activités offrant plus d'opportunités à la femme pour s'impliquer dans la vie active par l'exercice d'une activité génératrice de revenus, à travers les projets de relance. Ce programme d'une durée de 5 ans vise le renforcement des capacités de 2000 coopératives nouvellement créées (500 par an), ce qui permettra d'améliorer et de pérenniser les revenus d'environ 200000 bénéficiaires directs et indirects.	Présidence du Conseil de Gouvernement : Office du Développement de la Coopération	ODD5: Egalité entre les sexes.
<b>Programme de mise en place d'un dispositif de soutien exceptionnel de la création culturelle et artistique en 2020:</b> Ce programme vise l'atténuation de l'impact socio-économique de l'état d'urgence sanitaire.	Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.	ODD5: Egalité entre les sexes
<b>Programme culturel et artistique interactif :</b> Il touche différentes formes d'art, notamment la musique, le théâtre, la lecture, le conte, l'écriture, l'art plastique, le dessin et la calligraphie arabe. Il portera sur des débats autour d'une multitude d'ouvrages, des psalmodies du saint Coran, des conférences et des interviews. Ce programme prévoit également des rencontres et des forums régionaux, nationaux et internationaux, un espace dédié aux créations des enfants et des jeunes, des expositions d'art et de patrimoine et des masterclass.	Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.	ODD5: Egalité entre les sexes
<b>Déclaration de Marrakech 2020 pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes :</b> signée sous la présidence effective de Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem, le 8 mars 2020 à Marrakech, avec des engagements visant à lutter contre la violence contre les femmes, à définir le Protocole de prise en charge des femmes victimes de violence propre à chaque région, et à mettre en place des initiatives conjointes pour mettre fin au mariage précoce, à développer la chaîne des centres de protection social d'hébergement des FVV, à Assurer la gratuité des certificats médicaux et du traitement médical des femmes victimes de violence.	Sous la présidence effective de Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem, présidente de l'Union Nationale des Femmes du Maroc (UNFM)	ODD1 : Pas de pauvreté ; ODD5 : Egalité entre les sexes ; ODD16 : Paix, justice et institutions efficaces.
<b>Programme «MIN AJLIKI»:</b> Le programme Min Ajliki est un programme belgo-marocain de soutien à l'entreprenariat féminin au Maroc qui était en pilote de 2013 à 2016 sur trois régions (Grand Casablanca, Meknès-Tafilalet et Tanger-tétouan dans le but de promouvoir les activités entrepreneuriales, l'élaboration d'un programme de formation au profit des femmes.	L'APEFE (Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger)	ODD5: Egalité entre les sexes; ODD8: Travail décent et croissance économique.
<b>Programme de formation triennale (TAKAFOUL) :</b> élaboré dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Appui au renforcement de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et à la disponibilité et à la qualité des services » en faveur des ressources humaines œuvrant dans la chaîne de prise en charge des femmes victimes de violence. Il vise le renforcement de la maîtrise du cadre normatif et juridique des droits des femmes au niveau national et le renforcement des compétences liées aux métiers de prise en charge des femmes victimes de violence.	Ministère de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille	ODD1 : Pas de pauvreté ; ODD5 : Egalité entre les sexes ; ODD8 : Travail décent et croissance économique.
<b>Programme National d'Assainissement liquide Mutualisé et de réutilisation des eaux usées traitées (PNAM):</b> les objectifs du Pnam ont été revus à l'horizon 2040 comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>La continuité des investissements au niveau des villes et centres urbains pour atteindre les taux de raccordement et de dépollution de 100% en milieu urbain ;</li> <li>L'équipement de 1207 centres ruraux, chefs-lieux des communes en systèmes d'assainissement liquide pour atteindre un taux de raccordement de 80% et un taux de dépollution de 60% ;</li> <li>La mobilisation d'un potentiel des eaux usées traitées de 573 Mm3 par an.</li> </ul>	Ministère de l'Intérieur	ODD3 : Bonne santé et Bien être; ODD 6 : Eau propre et assainissement ; ODD 11 villes durables

Stratégies et programmes	Départements responsables	ODD couverts
<b>Plan national de l'eau 2020-2050:</b> Il constitue une feuille de route pour faire face aux défis futurs en matière de gestion et de préservation des ressources hydriques. Il vise entre autres, la rationalisation de la consommation de cette ressource et le développement de l'offre à travers la mobilisation des ressources non conventionnelles et le renforcement de l'infrastructure hydraulique. (Construction de 30 nouveaux grands barrages à l'horizon 2050).	Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau	ODD1: Pas de pauvreté ; ODD2: Faim zéro; ODD3 : Bonne santé et Bien être; ODD4: Éducation de qualité ; ODD5: Egalité entre les sexes; ODD6: Eau propre et assainissement ; ODD8: Travail décent et croissance économique ODD 11 villes durables; ODD13: Lutte contre les changements climatiques.
<b>Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027:</b> Il vise principalement l'accélération des investissements dans le secteur de l'eau, notamment au niveau des régions caractérisées par un déficit hydrique, à travers le développement de l'offre des ressources en eau conventionnelles et non conventionnelles, la sécurisation et le renforcement de l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain et en milieu rural, la rationalisation de consommation de l'eau d'irrigation et l'amélioration des rendements des réseaux de distribution d'eau potable. Les investissements de ce programme sont estimés à 115 milliards DH.	Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau  Ministères de l'agriculture	ODD1: Pas de pauvreté ; ODD2: Faim zéro; ODD3 : Bonne santé et Bien être; ODD4: Éducation de qualité ; ODD5: Egalité entre les sexes; ODD6: Eau propre et assainissement ; ODD8: Travail décent et croissance économique  ODD 11 villes durables; ODD13: Lutte contre les changements climatiques.
<b>Stratégie énergétique nationale 2030</b> qui s'articule autour de cinq grands axes à savoir un mix diversifié et optimisé autour de choix technologiques fiables et compétitifs; une mobilisation des ressources nationales par la montée en puissance des énergies renouvelables, permettant d'atteindre une part de ces énergies dans la production électrique de 52% en 2030; une efficacité énergétique, érigée en priorité nationale, pour atteindre une économie d'énergie de 15% à l'horizon 2030 par rapport à l'évolution tendancielle ; une intégration régionale à travers le renforcement de l'interconnexion et de la coopération régionale et enfin un développement durable. Cette stratégie vise la sécurité d'approvisionnement et la disponibilité de l'énergie; l'accès généralisé à l'énergie à des prix abordables; la maîtrise de la demande et la préservation de l'environnement.	Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement	ODD7: Énergie propre et d'un coût abordable.
<b>Stratégie portuaire nationale à l'horizon 2030:</b> Cette stratégie constitue un cadre prospectif, global et cohérent de développement harmonieux des ports du Royaume, maillon clé des chaînes logistiques des échanges externes et levier important du développement économique et social du pays. Elle s'appuie sur le développement de 6 pôles portuaires couvrant l'ensemble du littoral marocain.	Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau	ODD8: Travail décent et croissance économique; ODD9: Industrie, innovation et infrastructure; ODD14 : Vie Aquatique.
<b>Stratégie nationale de l'aviation civile «AJWAE»:</b> Elle vise de transporter 70 millions de passagers et 182.000 tonnes de marchandises à l'horizon 2035, outre le renforcement de la sécurité et la sûreté aéronautiques, la protection de l'environnement et le développement de l'espace et du trafic aérien.	Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Économie sociale	ODD8: Travail décent et croissance économique; ODD9: Industrie, innovation et infrastructure.

CORRESPONDANCE ENTRE LES STRATÉGIES ET PROGRAMMES ET LES ODD

Stratégies et programmes	Départements responsables	ODD couverts
<b>Stratégie Nationale pour l'Emploi :</b> La SNE se donne comme objectif central, pour la période 2015-2025, de promouvoir l'emploi décent à travers une croissance riche en emplois productifs et de qualité, l'accroissement de la participation des jeunes et des femmes au marché du travail, le renforcement de l'égalité dans l'accès à l'emploi et la réduction des disparités territoriales d'emploi. Le budget général du Ministère du travail et de l'insertion professionnelle s'élève à 569.140.000 DH au titre de l'année 2020 dont 31,86% pour le budget d'investissement.	Ministère du travail et de l'insertion professionnelle	ODD 5: Egalité entre les sexes ; ODD 8: Travail décent et croissance économique ; ODD 10: inégalités réduites; ODD 16: Paix, justice et institutions efficaces.
<b>Programme exécutif du Plan national de promotion de l'Emploi 2019-2021</b> a consacré une série de mesures visant à promouvoir la situation des femmes et son autonomisation économique par le biais des programmes d'emploi dispensés par l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC), ainsi que par l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises productives d'ici 2021.	Ministère du travail et de l'insertion professionnelle	ODD5: Egalité entre les sexes ; ODD8: Travail décent et croissance économique ; ODD 10: inégalités réduites; ODD 16: Paix, justice et institutions efficaces ;
<b>Stratégie nationale d'inclusion financière</b> permet un accès équitable pour l'ensemble des individus et entreprises à des produits et services financiers formels (transactions, paiements, épargne, financement et assurance) pour une utilisation adaptée à leurs besoins et à leurs moyens.	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration	ODD8: Travail décent et croissance économique
<b>Programme pour l'Innovation dans les Technologies Propres et l'Emploi Vert (Cleantech Maroc):</b> L'objectif du Programme est la promotion des emplois verts par le soutien aux innovations en technologies propres et à l'entrepreneuriat vert à travers l'organisation de compétitions annuelles visant à récompenser les projets les plus innovants, et la mise en place d'un programme d'accélération et d'accompagnement personnalisé des projets, en relation avec la Valorisation des Déchets ; l'Utilisation Rationnelle de l'Eau, l'Efficacité Energétique et Energies Renouvelables, et le Bâtiment Vert.	Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement: Département de l'Environnement	ODD5: Egalité entre les sexes ; ODD8: Travail décent et croissance économique ; ODD13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.
<b>Programme « Soutenir l'entrepreneuriat des jeunes au Maroc - Aji-»:</b> Il vise à promouvoir l'esprit entrepreneurial des jeunes, l'amélioration des capacités entrepreneuriales des jeunes ciblés et l'amélioration de l'employabilité des jeunes.	Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle.	ODD8: Travail décent et croissance économique
<b>Politique nationale de santé et sécurité au travail (2020-2024):</b> Elle s'articule autour de quatre orientations stratégiques à savoir: le développement d'un système national de la sécurité et la santé professionnelle, le renforcement de la gouvernance et du dialogue social, la promotion de la culture de la prévention et le développement des formations en matière de sécurité et de santé professionnelle. Ces orientations sont déclinées en 22 objectifs dont la réalisation repose sur 70 actions et mesures à entreprendre touchant l'ensemble des dimensions de la sécurité et la santé professionnelle.	Ministère du Travail et de l'Insertion professionnelle	ODD8: Travail décent et croissance économique ; ODD3: Bonne santé et bien-être ; ODD16: Paix, justice et institutions efficaces.
<b>Plan de relance industrielle (PRI) 2021-2023</b> post Covid-19. Ce plan est articulée en trois chantiers : reconquérir de nouveaux marchés et de territoires industrielles en utilisant la commande publique comme catalyseur ; améliorer la compétitivité du Maroc ; et décarboner la production industrielle	Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie Verte et Numérique	ODD 8: Travail décent et croissance économique. ODD 9: Industrie, Innovation et infrastructure

Stratégies et programmes	Départements responsables	ODD couverts
<b>Contrat programme 2020-2022</b> pour la relance du secteur touristique en phase post Covid-19 qui ambitionne de donner une impulsion forte au secteur et insuffler une nouvelle dynamique pour accompagner sa relance et sa transformation. Il s'articule autour de 3 objectifs majeurs pour préserver le tissu économique et l'emploi ; accélérer la phase de démarrage ; et poser les bases d'une transformation durable du secteur. Le contrat programme est structuré autour des 5 axes suivants : la préservation de l'emploi ; le soutien économique et financier pour la relance; la stimulation de l'investissement et transformation de l'outil de production; l'activation et renforcement de la demande touristique et enfin les mesures transverses.	Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Économie Sociale.	ODD8: Travail décent et croissance économique; ODD12: consommation et production responsable.
<b>Plan de relance culturelle:</b> Il a été programmé pour lutter contre les répercussions de la pandémie. Il comprend les des mesures relatives à la protection sociale et résilience des entreprises à travers la numérisation de la Carte d'Artiste, la contribution à la mutuelle et l'Achat d'abonnement auprès des agrégateurs de plateforme, la rémunération et les conditions d'emploi des artistes, l'externalisation auprès des agences d'événementiel pour l'organisation de certains festivals et le renforcement de la digitalisation de la culture.	Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.	ODD3: Bonne santé et bien-être; ODD8: Travail décent et croissance économique; ODD16: Paix, justice et institutions efficaces.
<b>Stratégie Nationale pour le Développement de la Recherche Scientifique</b> à l'horizon 2025 qui ambitionne de hisser la part du PIB affectée à la recherche scientifique à 3%;	Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique: Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	ODD9: Industrie, Innovation et infrastructure.
<b>Vision stratégique pour la période 2018-2022 :</b> élaborée par le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST), afin de renforcer son positionnement dans le système national de la recherche et de l'innovation. Elle comprend six axes stratégiques qui sont : Renforcer les mécanismes de bonne gouvernance; Soutenir et financer la recherche scientifique et encourager l'excellence; Renforcer le système national d'évaluation des résultats de la recherche et de l'innovation; Promouvoir les synergies et encourager la mutualisation; Renforcer le partenariat international et la coopération dans le domaine de la recherche scientifique; Contribuer au rayonnement de la recherche scientifique nationale et améliorer sa visibilité.	Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST)	ODD 9: Industrie, Innovation et infrastructure.
<b>Nouvelle génération de programmes d'appui des TPME industrielles (Programme NAWAT, TATWIR, ISTITMAR et MOWAKABA).</b> Cette nouvelle génération consiste en une première partie en la reconfiguration, avec des taux d'appui plus intéressants et des conditions d'accès et de paiements simplifiées, en deux nouveaux programmes ISTITMAR et MOWAKABA. Deux nouveaux programmes d'appui aux PME ont été en outre mis en place. Il s'agit du programme TATWIR au profit des TPME industrielles investissant dans les secteurs porteurs notamment ceux de croissance verte, d'innovation industrielle et d'industrie 4.0, et programme NAWAT qui porte sur l'accompagnement en termes de conseil, expertise et assistance technique, au profit des TPE, auto-entrepreneurs et porteurs de projets	Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie Verte et Numérique- Maroc PME.	ODD9: Industrie, Innovation et infrastructure.

## CORRESPONDANCE ENTRE LES STRATÉGIES ET PROGRAMMES ET LES ODD

Stratégies et programmes	Départements responsables	ODD couverts
<b>Note d'orientations générales pour le développement du digital à horizon 2025:</b> Elle vise trois objectifs à savoir la transformation digitale de l'administration visant un taux de satisfaction des citoyens et des entreprises à l'égard des services publics de plus de 85%, ériger le Maroc en tant que Hub Digital & Technologique de référence au niveau Africain, avec notamment une évolution significative dans le classement Online Service Index des Nations Unies (faire partie du top 3 en Afrique et être parmi les 40 premiers au niveau global) et l'installation de plus de 2500 startups au cours des 5 prochaines années, et enfin mettre le Digital au service d'une société plus inclusive et égalitaire avec la réduction de la fracture numérique, la formation de 50.000 jeunes talents employables et le développement d'initiatives spécifiques dans les secteurs tels que l'Education, la Santé, l'Agriculture et l'Artisanat.	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie Verte et Numérique: L'Agence de Développement du Digital (ADD)	ODD9: Industrie, Innovation et Infrastructure; ODD 17: Partenariat mondial pour le développement.
<b>Plan rail 2040 :</b> Il vise à augmenter le nombre de voyageurs à 133 millions par an, le développement de nouvelles lignes ferroviaires pour train à grande vitesse et la création de gares nouvelle génération.	Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau	ODD9: Industrie, Innovation et Infrastructure ; ODD8: Travail décent et croissance économique; ODD13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.
<b>Stratégie nationale de la sécurité routière :</b> Lancée en 2017, cette stratégie vise de réduire le nombre des accidents de la route et la réduction du nombre des tués à moins de 1900 annuellement à l'horizon 2025 soit une réduction de 50% par rapport à la situation actuelle.	Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau	ODD3: Bonne santé et bien être; ODD9: Industrie, Innovation et Infrastructure; ODD11: Villes durables.
<b>Stratégie logistique nationale:</b> Elle vise à assurer une meilleure fluidité des échanges et contribuer à l'attraction des investissements, à l'optimisation de la logistique urbaine et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers la création de plates-formes logistiques permettant une meilleure coordination et une meilleure distribution des frets entre les entreprises et entre les différents modes de transport.	Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau	ODD9: Industrie, Innovation et Infrastructure; ODD8: Travail décent et croissance économique; ODD11: Villes durables; ODD13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.
<b>Programme National pour le Développement Intégré des Centres Ruraux Émergents:</b> Il s'inscrit dans le cadre du programme gouvernemental (2017-2021). Il vise principalement l'identification des territoires disposant d'un ensemble de facteurs de développement et capables d'encadrer la dynamique des espaces environnants, l'optimisation de l'investissement public dédié à ces territoires, le renforcement des liens Urbain/Rural et la structuration du milieu rural autour d'espaces de développement attractifs, la réduction des déséquilibres et des inégalités socio-spatiales entre villes et campagnes, l'amélioration du bien-être des populations rurales ainsi que la mise en place des mécanismes de gouvernance privilégiant le partenariat et la contractualisation.	Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville	ODD10: Inégalités réduites.
<b>Stratégies et Programmes de Développement Durables des Espaces Sensibles :</b> Les espaces sensibles ont fait l'objet de stratégies et de programmes de développement territoriaux durables (Haut Atlas, Anti Atlas et Massif Rifain) visant à valoriser les ressources territoriales, l'amélioration des conditions de vie des populations de montagne et la préservation des ressources. De même, l'Oasis de Tafilalet a fait l'objet d'un programme visant à lutter contre la désertification et la pauvreté tout en sauvegardant et en valorisant ses territoires.	Ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville	ODD10: Inégalités réduites.

Stratégies et programmes	Départements responsables	ODD couverts
<b>Programme de réduction des disparités sociales et territoriales en milieu rural (2017-2022):</b> Il vise notamment le désenclavement des populations rurales et des zones de montagne et l'amélioration de leur qualité de vie et la généralisation d'accès aux services de base liés à la santé, l'éducation, l'électricité, l'eau potable et aux routes rurales.	Ministère de l'agriculture de la pêche maritime du développement rural et des eaux et forêts	ODD1: Pas de pauvreté ; ODD3: Bonne santé et bien-être pour tous ; ODD4: Éducation de qualité ; ODD8: Travail décent et croissance économique; ODD9: Innovation et infrastructure; ODD10: Réduction des inégalités.
<b>Stratégie Nationale de Renouveau Urbain:</b> Son objectif est d'asseoir une vision d'aménagement et de valorisation du potentiel foncier dans les tissus existants et de rationalisation de la consommation des territoires.	Ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville	ODD11: Villes durables
<b>Programme National « villes sans bidonvilles»:</b> Il vise l'éradication de tous les bidonvilles des centres urbains qui concernent environ 421.699 ménages répartis dans 85 villes.	Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville	ODD1: Pas de pauvreté ; ODD10: Réduction des inégalités; ODD11: Villes durables.
<b>Programme d'intervention dans l'habitat non réglementaire :</b> Il a pour objectif l'amélioration des conditions d'habitat des ménages les moins favorisés	Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville	ODD1: Pas de pauvreté ; ODD10: Réduction des inégalités; ODD11: Villes durables.
<b>Programme d'intervention dans l'habitat menaçant ruine:</b> C'est un programme qui consiste à intervenir au niveau des habitations menaçantes ruine et des tissus anciens pour permettre la sécurisation et l'amélioration des conditions d'habitat des ménages.	Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville	ODD1: Pas de pauvreté ; ODD10: Réduction des inégalités ; ODD11: Villes durables.
<b>Programme pour la valorisation des ksours et kasbah:</b> Les pouvoirs publics ambitionnent de réhabiliter une dizaine de ksour et kasbah, d'améliorer les conditions de vie de leurs populations et de sensibiliser les acteurs privés, publics, ainsi que les populations locales sur le potentiel que recèlent ces sites et sur les modalités de leur valorisation.	Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville	ODD1: Pas de pauvreté ; ODD10 : Réduction des inégalités ; ODD11: Villes durables.
<b>Programme des logements sociaux (Logements à 250 000 Dh):</b> Son objectif est de permettre aux ménages de différentes catégories d'accéder à un logement convenable	Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville	ODD1: Pas de pauvreté ; ODD10 : Réduction des inégalités ; ODD11: Villes durables.
<b>Schéma National de l'Armature Urbaine (SNAU):</b> Son objectif est d'éclairer les décideurs, quant à la structuration et le renforcement de l'armature urbaine nationale et ce, dans une logique d'équité territoriale et de réduction des disparités entre les milieux urbains et ruraux, ainsi qu'entre les régions	Ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville	ODD 1: Pas de pauvreté ; ODD 11: Villes durables.

## CORRESPONDANCE ENTRE LES STRATÉGIES ET PROGRAMMES ET LES ODD

Stratégies et programmes	Départements responsables	ODD couverts
<b>Programme des logements à faible valeur immobilière:</b> Ce programme a pour objectif de mettre en place une production nouvelle d'habitat social au profit des ménages les plus défavorisés.	Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville	ODD1: Pas de pauvreté ; ODD10: Réduction des inégalités; ODD11: Villes durables.
<b>Programme national de l'air (2018-2030) :</b> Ce programme a pour objectif l'amélioration de la qualité de l'air.	Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement	ODD 3 : Bonne santé et Bien être; ODD 11 villes durables.
<b>Programme National de Déchets Ménagers (PNDM):</b> Il vise à atteindre un taux de collecte professionnalisée de 90 % en 2022, réaliser des centres d'enfouissement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés au profit de tous les centres urbains, réhabiliter toutes les décharges sauvages, développer la filière de « tri-recyclage-valorisation » pour atteindre un taux de 20 % de recyclage des déchets générés à l'horizon 2022, généraliser les plans directeurs pour toutes les provinces de Royaumes et former et sensibiliser tous les acteurs concernés. Le coût total de ce programme s'élève à un montant global de 40 MMDH.	Ministère de l'Intérieur ; Ministère de l'Energie, des Mines, et de l'Environnement - Département de l'Environnement	ODD11: Villes durables; ODD12: Consommation et production durables.
<b>Plan route 2035:</b> Il vise le développement d'un réseau routier moderne et résilient afin de répondre à la demande croissante en matière de déplacement et de transport et satisfaire les besoins de liaison entre ville ainsi que l'intégration des différentes régions du royaume dans la dynamique économique.	Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau	ODD1: Pas de pauvreté ; ODD9: Industrie, Innovation et infrastructure ; ODD8: Travail décent et croissance économique; ODD10: Réduction des inégalités; ODD13: Lutte contre les changements climatiques.
<b>Programme de Mise à Niveau Urbaine :</b> Il vise à faire face aux déséquilibres et disparités spatiales et territoriales qui existent dans et entre les zones urbaines et périurbaines.	Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville	ODD1: Pas de pauvreté ; ODD10: Réduction des inégalités; ODD11: Villes durables.
<b>Programmes d'intervention dans les Tissus Anciens :</b> Il vise à valoriser et réhabiliter ces tissus, renforcer leur attractivité, dynamiser l'activité économique et améliorer ainsi les conditions de vie de leurs habitants	Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville	ODD1: Pas de pauvreté ; ODD11: Villes durables.
<b>Stratégie nationale pour la promotion de la compétitivité des petites villes :</b> Elle vise la requalification et la promotion de la compétitivité des petites villes. Elle cible les petites villes péri-métropolitaines, les petites villes situées dans les espaces sensibles, les petites villes dans les espaces productifs et les petites villes situées dans les espaces ruraux défavorisés.	Ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville	ODD11: Villes durables
<b>Stratégie Nationale des Déplacements Urbains:</b> La stratégie vise l'établissement d'un système de déplacements urbains efficace, de qualité, au moindre coût, respectueux de l'environnement et garantissant une viabilité financière durable, avec priorité au transport en commun.	Ministère de l'intérieur	ODD11: Villes durables.

Stratégies et programmes	Départements responsables	ODD couverts
<b>Stratégie Nationale de la Gestion des Risques des Catastrophes Naturelles 2020-2030 :</b> Elle se fixe trois objectifs couvrant toutes les composantes du cycle de gestion des risques de catastrophes naturelles à savoir: l'amélioration de la connaissance et l'évaluation des risques, la promotion de la prévention des risques en vue de renforcer la résilience et l'amélioration de la préparation aux catastrophes naturelles pour un relèvement rapide et une reconstruction efficace. Pour sa mise en œuvre, la SNGRCN est déclinée en 2 plans d'action (i) un Plan d'action prioritaire 2021-2023 qui fait ressortir les différentes actions dont la réalisation est jugée nécessaire dans un délai qui ne dépasse pas trois années ; et (ii) un Plan opérationnel 2021-2026 reposant sur cinq principaux axes, comptant 18 programmes déclinés en 57 projets.	Ministère de l'Intérieur	ODD1: Pas de pauvreté; ODD9: Industrie, Innovation et Infrastructure. ODD11: Ville durables; ODD13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.
<b>Stratégie de valorisation des déchets:</b> Elle ambitionne de réduire les impacts environnementaux liés aux décharges actuelles ainsi que les émissions des gaz à effet de serre générés, à travers la mise en place d'un modèle économique de traitement et de valorisation des déchets, adapté au contexte marocain.  D'ici 2030, cette stratégie prévoit de réduire de 45% les quantités des déchets à enfouir dans les centres d'enfouissement et de valorisation (CEV) des déchets ; développer des filières industrielles du recyclage et de valorisation viables des déchets ménagers et mettre en place de 10 à 12 plateformes de traitement biomécanique des déchets (MBT).	Ministère de l'Intérieur	ODD11: Villes durables; ODD12: Consommation et production durables; ODD13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.
<b>Plan de l'exemplarité de l'Administration:</b> Il vise à généraliser les démarches environnementales au sein des bâtiments publics ; encourager l'utilisation des technologies d'efficacité énergétique et la rationalisation de l'utilisation de l'eau; inscrire les administrations publiques dans la logique de gestion et valorisation des déchets ; augmenter de 30 % la part des voitures écologiques (hybrides ou électriques) du parc de l'État ; promouvoir une commande publique durable et responsable.	Ministère de l'Energie, des Mines, et de l'Environnement - Département de l'Environnement	ODD12 : Consommation et production durables.
<b>Plan Climat National 2030 :</b> Il traite des mesures d'adaptation des écosystèmes et secteurs clés du Maroc. Il coordonne également les différentes initiatives sectorielles en matière d'atténuation des effets du changement climatique.  Pour renforcer la politique climatique et garantir la réalisation de la vision nationale en la matière, le PCN comporte les 5 piliers stratégiques suivants :Asseoir une gouvernance climatique renforcée; Renforcer la résilience face aux risques climatiques; Accélérer la transition vers une économie sobre en carbone; Inscrire les territoires dans la dynamique climat Pilier et renforcer les capacités humaines, technologiques et financières.	Ministère de l'Energie, des Mines, et de l'Environnement - Département de l'Environnement	ODD13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatique
<b>Stratégie et Plan d'Action pour un littoral sans plastique:</b> Ils visent à faire face à la pollution marine générée par les déchets plastiques véhiculés par les sources terrestres. Un Plan national et la promotion des modèles d'économie circulaire sont en cours de préparation.  Dans ce cadre, une cartographie des hotspots et des zones sensibles a été réalisée pour la priorisation des territoires fragiles. Un processus de concertation a également été lancé avec les acteurs concernés pour réduire la production des déchets plastiques à la source et promouvoir la valorisation des déchets plastiques.	Ministère de l'Energie, des Mines, et de l'Environnement - Département de l'Environnement	ODD12: Consommation et production durables; ODD14: Vie aquatique.

CORRESPONDANCE ENTRE LES STRATÉGIES ET PROGRAMMES ET LES ODD

Stratégies et programmes	Départements responsables	ODD couverts
<b>Plan National Stratégique d'Adaptation 2020-2030</b> : Il s'agit d'un instrument de planification de l'adaptation socialement inclusive tout en soutenant les actions d'adaptation prioritaires dans les secteurs et les écosystèmes les plus vulnérables au climat. Il est structuré en cinq axes à savoir la consolidation de la Gouvernance du plan; l'amélioration de l'information et de la connaissance climatique; l'évaluation, la prévention et la réduction des vulnérabilités et des risques climatiques; la résilience des ressources et écosystèmes sensibles et la résilience des secteurs de production.	Ministère de l'Energie, des Mines, et de l'Environnement - Département de l'Environnement	ODD1: Pas de pauvreté ; ODD2: Faim zéro ; ODD3: Bonne santé et Bien être; ODD4: Éducation de qualité ; ODD5: Egalité entre les sexes; ODD6: Eau propre et assainissement; ODD7: Énergie propre et d'un coût abordable; ODD9: Industrie, Innovation et infrastructure; ODD11: Villes durables; ODD12: Consommation et production durables; ODD13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques; ODD14: Vie aquatique; ODD15: Vie terrestre.
<b>Contribution Déterminée au Niveau National Actualisée (CDN-Maroc) 2021-2030</b> : la CDN actualisée revoit à la hausse les objectifs de la première version de la CDN en présentant un objectif de 45,5 % à l'horizon 2030 dont un objectif inconditionnel de 18,3%. Elle comprend 61 actions d'atténuation, dont 34 actions inconditionnelles et 27 actions conditionnelles au financement international. Le coût total des actions d'atténuation inscrites dans la CDN est estimé à 38,8 milliards de dollars américains dont 21,5 milliards de dollars américains pour les actions conditionnelles.	Ministère de l'Energie, des Mines, et de l'Environnement - Département de l'Environnement	ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
<b>Stratégie Halieutis (2009-2020)</b> : Elle est axée sur trois principes en l'occurrence la durabilité, la performance et la compétitivité. Un ensemble d'actions et de projets à savoir le programme national d'aménagement du littoral, les plans d'aménagement des pêcheries, IBHAR, le développement de l'aquaculture.	Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts: Département de la pêche maritime	ODD2: Faim zéro ; ODD8: Travail décent et croissance économique; ODD14: Vie aquatique.
<b>Programme d'éducation à l'environnement et au développement durable</b> : Il porte sur la mise en place de clubs de l'environnement dans les établissements scolaires, les maisons des jeunes et au sein des associations en les dotant des équipements en matériel audiovisuel et informatique et des supports didactiques pour la promotion des valeurs d'écocitoyenneté après des jeunes.	Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement - Département de l'Environnement	ODD4: Éducation de qualité; ODD12: Consommation et production durables ; ODD13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.
<b>Programme de partenariat avec la société civile</b> : Il porte sur des actions de financement de projets associatifs via des appels à projets dans le domaine de l'environnement et du développement durable; sur l'organisation de sessions annuelles de formation au profit des cadres associatifs au niveau des 12 régions du Royaume ; et sur la participation des associations dans les processus de concertation et de suivi de la mise en œuvre des chantiers stratégiques et opérationnels inscrits dans le cadre de la politique environnementale nationale.	Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement - Département de l'Environnement	ODD12: Consommation et production durables ; DD17: Partenariats pour la réalisation des objectifs.
<b>Stratégie de lutte contre la criminalité</b> , toutes formes confondues, y compris le braconnage et le trafic illicite des espèces végétales et animales protégées, initiée par la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) relevant du ministère de l'intérieur.	Ministère de l'Intérieur	ODD 15: Vie terrestre.

Stratégies et programmes	Départements responsables	ODD couverts
<b>Stratégie «Forêts du Maroc 2020-2030»</b> : Elle s'inscrit sur le long terme, ambitionne de créer un modèle de gestion inclusif, durable et créateur de richesse et réconcilie les Marocains et la forêt. Elle vise à répondre aux objectifs liés à l'arrêt de la déforestation et ambitionne de récupérer 30 années de dégradation des forêts. Elle s'appuie sur 5 axes à savoir la durabilité en respectant la ligne rouge des capacités forestières et en préservant toutes les ressources naturelles; la participation des usagers dans une gestion partagée; la production à travers la mobilisation du potentiel productif encouragée par le secteur privé; la sauvegarde du patrimoine naturel et enfin considérer les espaces forestier au tant que territoire de développement.	Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts.	ODD 15: Vie terrestre.
<b>Stratégie nationale du développement des zones oasiennes et de l'arganier</b> : Elle vise la réhabilitation de 200 mille hectares de forêt d'arganier et de 48 mille hectares de palmeraie et l'extension de 17 mille hectares de nouvelles palmeraies. Toutes ces actions sont entreprises dans le cadre des contrats programmes conclus entre l'Etat et les professionnels pour les filières phoenicicole et l'arganier.	Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts.	ODD 15: Vie terrestre.
<b>Plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme 2018-2021</b> : Il vise à consolider le processus des réformes politiques, institutionnaliser la protection et la promotion des droits de l'Homme et encourager les initiatives contribuant à l'émergence d'une démocratie participative.	Ministère d'Etat chargé des droits de l'Homme et des relations avec le parlement- Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme	ODD 1: Pas de pauvreté ;ODD 2: Zéro faim ;ODD 3: Bonne santé et bien être; ODD 4: Éducation de qualité ;ODD 5 : Egalité entre les sexes ;ODD 6: Eau propre et assainissement ; ODD 7: Énergie durable pour tous ;ODD 8 : Travail décent ; ODD 11: Villes durables ; ODD 13: Lutte contre les changements climatiques ;ODD 16: Paix, justice et institutions efficaces; ODD 17: Partenariat mondial pour le développement.
<b>Plan national de la réforme de l'Administration 2018-2021</b> : il ambitionne l'instauration d'une administration au service du citoyen et de l'entreprise, responsable de la continuité des services publics soumis aux normes de la qualité.	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration	ODD 5 : Egalité entre les sexes; ODD 16: Paix, justice et institutions efficaces;
<b>Politique Publique Intégrée pour la Promotion des Droits des Personnes en Situation de Handicap (2015 - 2025)</b> qui se compose de plusieurs dispositions permettant aux personnes en situation de handicap l'accès à leurs droits fondamentaux dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement, de la prévention, de la protection médicale, de la formation, de l'insertion professionnelle, des accessibilités et en facilitant leur participation active à la vie sociale et économique (aux activités sportives, culturelles et récréatives). Elle est mise en œuvre par un plan d'action 2015-2021, constitué de 6 axes et 350 actions ciblées.	Ministère de Solidarité, du Développement Social de l'Égalité et de la Famille	ODD 1: Pas de pauvreté ; ODD 3: Bonne santé et bien-être pour tous ; ODD 4: Éducation de qualité; 5: Egalité entre les sexes ; ODD 8: Travail décent et croissance économique ; ODD10: Réduction des inégalités; ODD 16: Justice et paix.
<b>Stratégie de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion</b> qui vise l'instauration d'une administration publique qui contribue efficacement à la prévention de la récidive et à la réalisation des objectifs nationaux relatifs à la sauvegarde de la quiétude et de la sécurité interne tout en favorisant la consécration d'une démocratie et d'une justice conformes aux valeurs universelles.	Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion	ODD 16: Paix, justice et institutions efficaces;

## CORRESPONDANCE ENTRE LES STRATÉGIES ET PROGRAMMES ET LES ODD

Stratégies et programmes	Départements responsables	ODD couverts
<b>Stratégie nationale de lutte contre la corruption</b> aspire le renforcement de l'intégrité et la réduction de façon significative de la corruption à l'horizon 2025.	Ministère de l'Economie et des Finances et de la réforme de l'Administration:  Commission Nationale Anti-Corruption (CNAC)	ODD16: Paix, justice et institutions efficaces.
<b>Stratégie Nationale de l'Immigration et l'Asile:</b> Elle vise quatre objectifs à savoir faciliter et assurer l'intégration des immigrés réguliers; mettre à niveau le cadre réglementaire; mettre à niveau le cadre institutionnel et gérer les flux migratoires dans le cadre d'une politique cohérente, globale, humaniste et responsable, et dans le respect des droits de l'Homme. Pour la mise en œuvre de cette stratégie, 27 objectifs spécifiques et 81 actions ont été définis dans le cadre de ses 11 programmes, axés sur l'éducation et la culture, la jeunesse et sport, la santé, le logement, l'assistance sociale, la formation professionnelle, l'emploi, la gestion des flux et lutte contre la traite, la coopération et les partenariats internationaux, le cadre réglementaire et conventionnel ainsi que la gouvernance et la communication.	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger	ODD3: Bonne santé et bien-être; ODD4: Éducation de qualité; ODD5: Égalité entre les sexes; ODD8: Travail décent et croissance économique; ODD10: Inégalités réduites; ODD11: Villes et communautés durables; ODD16: Paix, justice et institutions efficaces.
<b>Stratégie nationale en faveur des Marocains du monde:</b> Elle s'articule autour de trois objectifs: la préservation de l'identité Marocaine des Marocains du Monde, la protection de leurs droits et intérêts et le renforcement de leur contribution au développement du pays et à la promotion de son image, ses valeurs et sa culture à l'étranger. Elle est déclinée en 10 objectifs spécifiques, 8 programmes (6 sectoriels et 2 transverses), 40 projets et 106 actions.	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger	ODD3: Bonne santé et bien-être; ODD4: Éducation de qualité; ODD5: Égalité entre les sexes; ODD8: Travail décent et croissance économique; ODD10: Inégalités réduites; ODD16: Paix, justice et institutions efficaces.
<b>Charte de la réforme du système judiciaire</b> ambitionne principalement la consolidation de l'indépendance du pouvoir judiciaire, la moralisation du système judiciaire, l'accroissement de l'efficacité et l'efficience de la justice, le développement des capacités institutionnelles du système judiciaire et la modernisation de l'administration judiciaire et le renforcement de sa gouvernance.	Ministère de la Justice	ODD 5 : Égalité entre les sexes; ODD 16: Paix, justice et institutions efficaces
<b>Nouveau plan stratégique de l'ADII (2020-2023)</b> conçu autour de 6 objectifs stratégiques déclinés en 31 projets, ambitionne de soutenir la production locale, maintenir la lutte contre l'informel, renforcer l'ancrage de la digitalisation et améliorer la gouvernance et la qualité de service	Ministère de l'Economie et des Finances et de la réforme de l'Administration -Administration des Douanes et Impôts Indirects	ODD17: Partenariats pour la réalisation des objectifs.
<b>Stratégie d'institutionnalisation de l'intégration de la dimension de genre dans le domaine de l'environnement et du développement durable (lancée en 2018)</b> : vise l'intégration du genre dans les programmes et plans d'action de l'Environnement et du Développement Durable au Maroc. Ainsi, elle permet de contribuer aux efforts du pays en matière d'égalité des sexes sur les plans économique, social et environnemental.	Ministère de l'Energie, des Mines et de l'environnement	ODD5 : Égalité entre les sexes ; ODD13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

# LISTE DES ACRONYMES

## LISTE DES ACRONYMES

<b>AAA</b>	Adaptation de l'Agriculture Africaine
<b>ALCS</b>	Association de Lutte Contre le Sida
<b>ANAPEC</b>	Agence Nationale de Promotion des Emplois et des Compétences
<b>ANRT</b>	Agence nationale de réglementation des télécommunications
<b>APALD</b>	Autorité pour la Parité et la Lutte contre toutes les formes de Discrimination
<b>ARAMAL</b>	Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération
<b>CDN</b>	Contribution Déterminée au niveau National
<b>CEDAW</b>	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
<b>CEV</b>	Centres d'Enfouissement et de Valorisation
<b>CGEM</b>	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
<b>CIP</b>	Centre d'Interprétation du Patrimoine culturel
<b>CITES</b>	Commerce International des Espèces de faune et flore Sauvages menacées d'Extinction
<b>CN</b>	Communications Nationales
<b>CNCCDB</b>	Commission Nationale du Changement climatique et de la Diversité Biologique
<b>CNDH</b>	Conseil National des Droits de l'Homme
<b>CNP</b>	Consultation Prénatale
<b>CNSS</b>	Caisse nationale de sécurité sociale
<b>COP</b>	Conférences Internationales des Nations Unies
<b>COVAD</b>	Coalition pour la Valorisation des Déchets
<b>DGSN</b>	Direction Générale de la Sûreté Nationale
<b>EMF</b>	Espaces Multifonctionnels pour les Femmes
<b>ENBSE</b>	Evaluation nationale de la biodiversité et des services écosystémique
<b>ENCDM</b>	Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des ménages
<b>ENPSF</b>	Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale
<b>ESS</b>	Economie Sociale et Solidaire
<b>FMDV</b>	Fonds Mondial du Développement des Villes

<b>FP</b>	Formation Professionnelle
<b>FVC</b>	Fonds Vert pour le Climat
<b>FVV</b>	Femmes Victimes de Violence
<b>HCARAMAL</b>	Haut-Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération
<b>HCP</b>	Haut-commissariat au plan
<b>ICRAM 2</b>	Plan Gouvernemental pour l'Egalité phase II
<b>INBA</b>	Institut National des Beaux-Arts
<b>INDH</b>	Initiative Nationale pour le Développement Humain
<b>INN</b>	Pêche Illicite Non déclarée et Non réglementée
<b>INRA</b>	Institut National de la Recherche Agronomique
<b>ISO</b>	International Organisation for Standardisation
<b>MBT</b>	Traitement bio-mécanique des déchets
<b>MNT</b>	Maladies non transmissibles
<b>MS</b>	Ministère de la Santé
<b>MVDIH</b>	Mécanisme Volontaire de Dépollution Industrielle Hydrique
<b>NTIC</b>	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
<b>OFPPT</b>	Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
<b>OIAC</b>	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
<b>OIT</b>	Organisation Internationale du Travail
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>ONUSIDA</b>	Organisation des Nations Unies pour le Sida
<b>ONVEF</b>	Observatoire national de la violence à l'égard des femmes
<b>PAE</b>	Programmes Actifs d'Emploi
<b>PAN-MCPD</b>	Plan d'action national sur les modes de consommation et de production durables



## LISTE DES ACRONYMES

<b>PASMT</b>	Plans d'Action Sectoriels à Moyen Terme
<b>PDA</b>	Points de Débarquement Aménagés
<b>PDNGDD</b>	Plan Directeur National de Gestion des Déchets Dangereux
<b>PEA</b>	Pacte de l'Exemplarité de l'Administration
<b>PEFCLI</b>	Programme Expertise Finance Climat Infranationale
<b>PGE II</b>	Programme Gouvernemental pour l'Egalité 2ème Phase
<b>PIRLS</b>	Progress in International Reading Literacy
<b>PISA</b>	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
<b>PME</b>	Petites et Moyennes entreprises
<b>PNDM</b>	Programme National de Gestion des Déchets Ménagers
<b>PNPE</b>	Plan National de Promotion de l'Emploi
<b>PNSA</b>	Plan National Stratégique d'Adaptation
<b>PNUE</b>	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
<b>PVVIH</b>	Personne vivante avec le VIH
<b>RAMED</b>	Régime d'Assistance Médicale
<b>RDF</b>	Refuse- Derived Fuel
<b>REEM</b>	Rapports sur l'Etat de l'Environnement du Maroc
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>RSE</b>	Responsabilité sociétale des entreprises
<b>SAMU</b>	Service d'Aide Médicale Urgente
<b>SIBE</b>	Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique
<b>SIG</b>	Système d'Information Géographique
<b>SNDD</b>	Stratégie Nationale du Développement Durable
<b>SNE</b>	Stratégie Nationale pour l'Emploi
<b>SNGRCN</b>	Stratégie Nationale de la Gestion des Risques des Catastrophes Naturelles
<b>SNIA</b>	Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile

<b>SNI-GES</b>	Système National d'Inventaire des gaz à Effet de Serre
<b>TIC</b>	Taxe Intérieure de la Consommation
<b>TIMSS</b>	Trends in International Mathematics and Science Study
<b>UAF</b>	Union de l'Action Féministe
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UNFM</b>	Union nationale des femmes du Maroc
<b>UNICEF</b>	Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>VDP</b>	Villages De Pêcheurs
<b>VIH-SIDA</b>	Virus de l'Immunodéficience Humaine-Syndrome d'Immunodéficience Acquis
<b>ZEE</b>	Zone Économique Exclusive

## LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET FIGURES

### Liste des tableaux

- 131 **Tableau 1** : Abonnements à l'Internet fixe pour 100 habitants, répartis par vitesse de connexion
- 133 **Tableau 2** : Droits consolidés et NPF appliqués par le Maroc (en %)

### Liste des graphiques

- 33 **Graphique 1** : Taux de pauvreté et taux de vulnérabilité au niveau national et par milieu de résidence (%)
- 43 **Graphique 2** : Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes (en %)
- 45 **Graphique 3** : Evolution du taux de mortalité lié aux accidents sur la voie publique pour 100000 habitants (2016-2020)
- 53 **Graphique 4** : Evolution du taux de participation à l'apprentissage organisé (un an avant l'âge officiel d'entrée au primaire en %)
- 63 **Graphique 5** : Taux de prévalence de la violence conjugale (en %) selon les groupes d'âges et l'état matrimonial des victimes
- 64 **Graphique 6** : Proportion des individus équipés en téléphone mobile en % entre 2015 et 2020
- 70 **Graphique 7** : Accès à l'eau potable en milieu rural (%)
- 72 **Graphique 8** : Accès aux services d'assainissements liquide en milieu rural par type de service (%)
- 75 **Graphique 9** : La proportion des marocains ayant accès à l'électricité
- 76 **Graphique 10** : Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie
- 76 **Graphique 11** : Puissance installée renouvelable (en watts par habitant)
- 76 **Graphique 12** : L'intensité énergétique primaire
- 79 **Graphique 13** : Evolution du taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant (en %)
- 86 **Graphique 14** : Proportion des entreprises industrielles en arrêt définitif ou provisoire en réaction au choc de la Covid-19
- 94 **Graphique 15** : Evolution de la part du travail dans le PIB
- 98 **Graphique 16** : Evolution du taux d'habitat sommaire en milieu urbain (%)
- 129 **Graphique 17** : Recettes publiques en % du PIB
- 130 **Graphique 18** : Proportion du service de la dette publique extérieure dans les exportations de biens et services en %
- 132 **Graphique 19** : Proportion de la population utilisant Internet (%)
- 132 **Graphique 20** : Droits de douane appliqués à l'importation des produits non agricoles et non-pétroliers, 1988-2019. Indicateur : moyenne pondérée

### Liste des figures

- 69 **Figure 1** : Répartition spatiale des apports d'eau superficielle du Maroc
- 69 **Figure 2** : Répartitions des précipitations moyennes annuelles

